

Marchez !

En association avec Milan Presse, *Le Monde* propose un mini-guide, avec cartes et fiches pratiques, de douze balades dans les Pyrénées et les Alpes. Avec les rédactions de *Pyrénées Magazine* et *Alpes Magazine*.

Poulets belges

Le premier ministre belge a autorisé, mardi, la commercialisation de 75 % des poulets de son pays. Pour Bernard Kouchner, il faut « interdire au plus vite les farines animales de viandes et d'os, en Europe ». p. 6

Net sur portable

Constructeurs et opérateurs préparent l'accès simplifié à Internet à partir d'un téléphone portable. p. 20



Six films coréens

L'Arlequin, à Paris, diffuse six films coréens inédits, dont deux particulièrement réussis : *Le Cocher* et *Le jour où le porc est tombé dans le puits* (photo ci-dessus). Également en pages Cinéma, *Un jour, le Nil*, de Youssef Chahine. p. 32 à 34

Corse :

M. Filidori libre

Mathieu Filidori, mis en examen dans l'affaire Erignac, a été remis en liberté. Il explique au *Monde* que les auteurs du meurtre du préfet de Corse « se sont perdus dans une logique suicidaire ». p. 13 et le point de vue de Georges Kiejman p. 17

Visiter Hambourg

Luthérienne, la « Venise rouge du Nord » gère sa richesse sans faire de bruit. Moins discrète, Marseille, le temps d'un week-end. p. 28 et 29

La Polynésie change

Une loi organique et une révision constitutionnelle devraient donner un nouveau statut et un autre nom à la Polynésie française. La population reste partagée. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 610 - 7,50 F

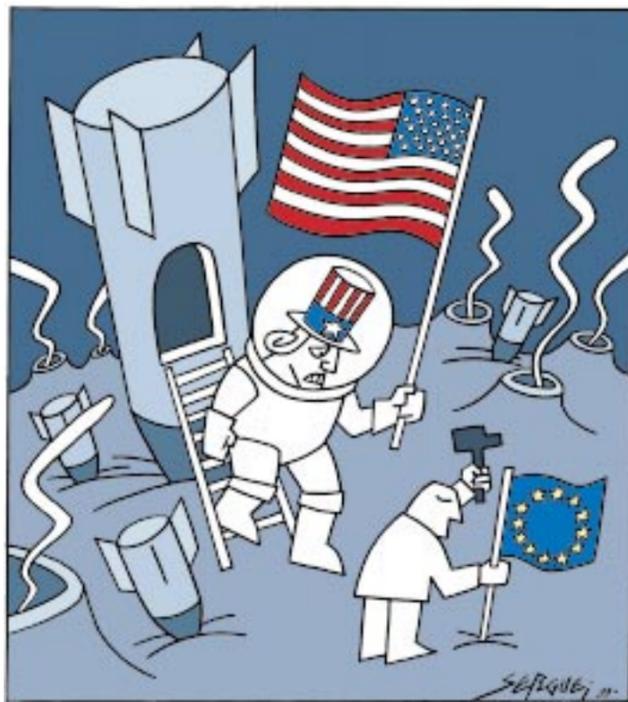


Alliés et Russes prêts à entrer au Kosovo

● L'intervention aura lieu sous l'égide de l'ONU après un vote du Conseil de sécurité
● Britanniques et Français seront les premiers à entrer ● « Le Monde » publie l'intégralité de l'accord entre les Occidentaux et les Russes ● Ce texte prévoit une « large autonomie » du Kosovo

LE CONSEIL de sécurité de l'ONU, réuni depuis mardi 8 juin, devait se prononcer sur le projet de résolution mis au point, à Cologne, par les Occidentaux et la Russie. Ce projet, dont le *Monde* publie l'intégralité, prévoit le déploiement d'une force internationale au Kosovo, synchronisé avec le retrait des forces serbes, et une administration civile de la province. Les pourparlers sur les modalités du retrait se poursuivaient, mercredi matin à Kumanovo (Macédoine), entre militaires alliés et serbes. Les frappes aériennes ont été interrompues, de facto, mardi. Lundi, des forces serbes concentrées près de la frontière albanaise avaient subi un bombardement qui aurait fait plusieurs centaines de morts militaires.

Les Britanniques, accompagnés par des éléments français, devraient être les premiers à entrer au Kosovo, « sur les talons des forces serbes ». La province serait divisée en cinq zones militaires placées sous la responsabilité de la Grande-Bretagne, de la France, des Etats-Unis, de l'Allemagne et



de l'Italie. La Grande-Bretagne, qui dispose du commandement de la force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), devrait déployer 12 000 à 13 000 hommes et prendra d'entrée le contrôle de Pristina, capitale de la province. L'Allemagne enverra au Kosovo 8 500 hommes, les Etats-Unis et la France 7 000 chacun et l'Italie 2 000. La Russie sera largement présente, mais n'a pas obtenu la responsabilité d'un secteur géographique. Elle a admis que la KFOR puisse faire usage de la force, conformément à la charte des Nations unies.

Le projet russo-occidental soumis au Conseil de sécurité affirme la détermination des signataires à assurer le retour des réfugiés. Il reconnaît « la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie », mais prévoit une « large autonomie » du Kosovo. Jacques Chirac et Lionel Jospin ont salué simultanément, mardi, l'approche de la paix après l'accord du G 8.

Lire pages 2 à 4
et l'intégralité du texte
soumis à l'ONU page 16

Lire pages 7 à 9,
le point de vue page 17
et notre éditorial page 18

Les poilus kanaks morts en 14-18 ne sont plus des soldats inconnus

NOUMÉA

de notre correspondant

« Saint-Louis : 1, Canala : 34, Lifou : 53, Ile-des-Pins : 18, Ouvéa : 19... » A Nouméa, les 372 « indigènes morts pour la France » lors des combats de la première guerre mondiale sur le territoire européen n'avaient droit, depuis 1924, qu'à une plaque, fixée à l'arrière du monument aux morts, indiquant leur nombre par village ou par tribu. Les onze conseillers du nouveau gouvernement collégial de Nouvelle-Calédonie ont décidé, à l'unanimité, sur proposition du président de cette instance, Jean Lèques (anti-indépendantiste), de faire ajouter les noms et prénoms de ces oubliés. Ils figureront aux côtés des 209 Européens morts avec eux. C'est la première décision de la nouvelle équipe calédonienne au pouvoir.

La veille, le gouvernement au grand complet avait fleuri le martial poilu de bronze planté devant la caserne du régiment d'infanterie de marine du Pacifique. Les quatre conseillers indépendantistes s'étaient tenus sur le côté opposé à celui de leurs collègues

anti-indépendantistes « pour entourer symboliquement avec eux le monument et ainsi honorer l'ensemble des morts de ce pays dans l'ère qui s'ouvre pour la Nouvelle-Calédonie », comme l'a expliqué Roch Wamytan, président du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS). M. Wamytan, dont deux grands-oncles ont combattu en 14-18, n'avait jamais participé auparavant à une telle cérémonie.

Le recrutement des poilus kanaks avait été organisé selon une technique bien établie : l'administration coloniale demandait aux chefs de tribu de fournir chacun un quota d'hommes jeunes, qui portaient donc par devoir d'obéissance coutumière. Les quelque 300 rescapés du conflit n'ont jamais obtenu ce qui leur avait été promis lors de leur « engagement », à savoir 25 hectares de terre en propriété privée, une paire de bœufs, une charrue et des semences. Ils ont cependant eu droit à la suppression de certaines des astreintes du code de l'indigénat, qui allait encore régir la vie des tribus jusqu'en février 1947. Ils ont ain-

si pu consommer de l'alcool. Après la seconde guerre mondiale, on leur a octroyé le droit de vote, comme aux grands chefs et aux rares fonctionnaires subalternes de leur ethnie.

L'armée, une association patriotique et deux universitaires avaient récemment entrepris des recherches afin d'établir les listes des poilus kanaks morts au champ d'honneur. Certaines tombes ont été retrouvées et identifiées en métropole. Des photographies ont été remises aux familles. Cette tâche a été rendue difficile par l'absence, à l'époque, d'un état-civil rigoureux.

En retrouvant toute la place qui leur est due, les poilus kanaks contribuent, modestement, à souder ce premier gouvernement de Nouvelle-Calédonie, dont une des tâches consiste à faire émerger une identité commune pour tous ceux, Blancs et Noirs, à qui les nouvelles institutions reconnaissent une « communauté de destins » durable sur le Caillou.

Franck Madœuf

Lire page 10

Le nouvel âge de la croissance européenne

L'EUROPE est entrée, depuis peu, dans une nouvelle ère. Il faut, pour comprendre la radicale nouveauté des conditions de la croissance et donc des paramètres du choix du modèle social en Europe, faire retour sur les grandes évolu-

tions qui se sont produites depuis la seconde guerre mondiale.

Le premier âge fut celui des « trente glorieuses », sorte d'âge d'or, où les équilibres réels économiques et sociaux étaient privilégiés dans les pays démocratiques d'Eu-

rope, sans que cela se fit au détriment des équilibres financiers. Ce fut la période des bâtisseurs : on bâtissait l'Europe ; on construisait un modèle de protection sociale que le monde entier nous enviait ; la croissance des niveaux de vie

était la plus impressionnante de notre histoire, et le plein emploi témoignait de ce que la croissance bénéficiait à tous, de ce que ses fruits étaient à peu près équitablement répartis. Comme chacun le sait, les « trente glorieuses » ne durèrent que vingt-cinq années (1948-1973).

Le second âge de la croissance européenne fut caractérisé par de grandes turbulences. Les historiens futurs en proposeront une datation, mais les divergences ne devraient pas être très grandes tant les facteurs qui le caractérisent paraissent incontestables : 1973-1997/1998. On pourrait l'appeler les « trente médiocres ». Il fut caractérisé par trois catégories de chocs, tous inflationnistes et tous préjudiciables à la compétitivité de chacun des pays européens, par ordre d'importance croissante : les chocs pétroliers, la fin du système de Bretton-Woods, le ralentissement tendanciel des gains de productivité.

Les chocs pétroliers apparaissent aujourd'hui de conséquences bien moindres qu'on ne le jugea à l'époque. Certes ils furent inflationnistes, mais ils frappèrent de façon semblable la plupart des pays de l'OCDE.

Jean-Paul Fitoussi pour *Le Monde*

Lire la suite page 18

Enseignants : vive la réforme !

LES ENSEIGNANTS sont majoritairement favorables à des changements du système éducatif et, parmi eux, les femmes et les plus jeunes sont les plus réformateurs. Tel est le principal résultat d'un sondage Ipsos réalisé pour le compte du Syndicat des enseignants (SE-FEN). Les agrégés sont en revanche beaucoup plus réservés. Parmi les réformes récemment mises en œuvre, la baccalauréat professionnel et les ZEP sont plébiscités, le collège unique beaucoup moins, surtout de la part des professeurs de collèges et de lycées. L'image des syndicats reste floue : 40 % des enseignants les jugent insuffisamment ouverts au changement.

Lire page 10

Le voleur d'ADN



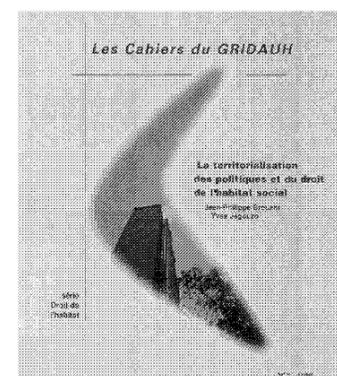
PETER SEEBURG

L'HORMONE de croissance synthétique, la Protropine, a-t-elle été découverte grâce à un vol ? Accusé : le chercheur allemand Peter Seeburg, qui a reconnu avoir, le 31 décembre 1978, dérobé nuitamment une séquence d'ADN. Mais cette séquence est-elle bien à l'origine de la Protropine ? En jeu de ce polar scientifico-industriel : de nombreux millions de dollars.

Lire page 27

Perspectives pour territorialiser les politiques de l'habitat

L'ouvrage donne une nouvelle actualité à l'idée de « déconcentration » pour le logement social. Au-delà de l'actuel enchevêtrement des compétences, il amorce une recherche sur les moyens de clarifier et d'aménager les instruments des politiques publiques nationales et locales du logement et de l'habitat social.



La Documentation Française
29-31 Quai Voltaire - 75344 Paris cedex 17
Tél. 01 40 15 70 00 - Prix : 100 F TTC

Rapport de l'étude réalisée par Jean-Philippe Brouant, Maître de conférence à Lille II et Yves Jegouzo, Professeur à Paris I Panthéon-Sorbonne, sur une commande de la Fédération Nationale des Offices d'HLM, publié dans les Cahiers du Gridauh.

LES OFFICES DE L'HABITAT - Fédération Nationale des OPHLM et OPAC - 14, rue Lord Byron 75008 Paris - Tél. 01 40 75 78 00
Membre de l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'Habitations à Loyer Modéré

| | | | |
|----------------------|----|-------------------------|----|
| International..... | 2 | Aujourd'hui..... | 26 |
| Européennes..... | 7 | Météorologie, jeux...30 | |
| France-société..... | 10 | Culture..... | 32 |
| Régions..... | 14 | Guide culturel..... | 34 |
| Horizons..... | 16 | Carnet..... | 35 |
| Entreprises..... | 20 | Kiosque..... | 36 |
| Communication..... | 22 | Abonnements..... | 36 |
| Tableau de bord..... | 23 | Radio-Télévision..... | 37 |

INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 10 JUIN 1999

BALKANS Les ministres des affaires étrangères des pays membres du G8 sont parvenus, mardi 8 juin à Cologne, à un accord sur le projet de résolution qui a été aussitôt transmis

au Conseil de sécurité des Nations unies. Les frappes aériennes de l'OTAN ont été de facto interrompues dans la soirée. Le secrétaire d'Etat adjoint américain, Strobe Talbott, est at-

tendu à Moscou pour effacer les derniers points de friction avec la Russie. ● **LE RETRAIT** des forces serbes du Kosovo faisait toujours l'objet de négociations, mercredi matin, entre al-

liés et militaires yougoslaves à Kumanovo, en Macédoine. Un porte-parole de l'OTAN s'est déclaré « *prudemment optimiste* » sur l'issue des pourparlers. ● **AU MONTÉNÉGRO**, le pré-

sident pro-occidental, Milo Djukanovic, s'est prononcé en faveur d'une fédération yougoslave au sein de laquelle son pays et la Serbie seraient sur un pied d'égalité.

La fin de la guerre du Kosovo n'est plus qu'une question de modalités

Russes et Occidentaux se sont entendus sur la mécanique du rétablissement de la paix. L'ONU examine le projet de résolution qu'ils ont mis au point et les frappes aériennes ont été interrompues. On n'attend plus que l'accord des militaires serbes sur les conditions de leur retrait de la province

LA FIN de la guerre en Yougoslavie se profilait, mercredi 9 juin, après la solution, la veille à Cologne, des dernières divergences entre Russes et alliés sur un projet de résolution de l'ONU mettant le plan de rétablissement de la paix au Kosovo.

Dès mardi soir s'est enclenché le processus complexe des discussions finales, entre diplomates à l'ONU et entre militaires à Kumanovo (Macédoine), qui devrait conduire très vite à l'arrêt officiel de l'intervention aérienne de l'OTAN et au début de mise en œuvre du plan de paix.

● **Les frappes aériennes ont été de facto interrompues**, mardi soir, après que le projet de résolution sur lequel s'étaient mis d'accord les ministres des affaires étrangères des pays membres du G8 à Cologne eut été transmis au Conseil de sécurité de l'ONU. La Yougoslavie a vécu une nuit calme entre mardi et mercredi, en dépit d'une alerte aérienne déclenchée mardi soir dans l'ensemble du pays. Cette retenue de l'aviation alliée ne constituait toutefois pas encore la suspension officielle de l'intervention de l'OTAN en Yougoslavie.

● **Tandis que le Conseil de sécurité de l'ONU commençait** l'examen de la résolution sur le Kosovo, les discussions entre hauts responsables militaires de l'OTAN et de la Yougoslavie sur les modalités techniques du retrait des forces serbes du Kosovo

ont repris mardi soir à Kumanovo. Elles se poursuivaient, mercredi matin, sans avoir connu aucune suspension de séance dans la nuit.

A 7 heures, un porte-parole de l'OTAN, le commandant américain Tray Cate, s'est contenté de déclarer que les Alliés étaient « *prudemment optimistes* » quant à la réussite de la rencontre. Une heure plus tard, alors que les militaires s'autorisaient une pause pour le petit déjeuner, le colonel britannique Robin Clifford, a qualifié les discussions de la nuit d'« *intenses et constructives* ». « *Le projet initial a dû être revu à la lu-*

mière du projet de résolution qui est discuté au Conseil de sécurité de l'ONU. Nous espérons que cela va marcher. Et si cela implique d'y passer toute la journée pour leur laisser le temps de conclure, nous le ferons », a déclaré mercredi matin une source occidentale à Kumanovo.

Ces pourparlers sur les modalités du retrait avaient échoué dans la nuit de dimanche à lundi, les Serbes exigeant entre autre qu'une résolution soit préalablement votée au Conseil de sécurité. Lundi, les forces serbes concentrées à proximité de la frontière albanaise ont subi un

bombardement qui, de sources proches de l'Alliance atlantique, aurait fait plusieurs centaines de morts parmi elles (*lire ci-dessous*).

Dès l'accord technique bouclé à Kumanovo, le retrait du Kosovo devrait commencer ; ce mouvement sera constaté par l'OTAN et la suspension des frappes immédiatement annoncée. L'armée yougoslave a déjà entamé des préparatifs en vue de ce retrait même si aucun soldat n'est encore parti, a indiqué mardi le Pentagone.

● **C'est après l'annonce de l'arrêt des frappes que le Conseil de sécurité** adoptera for-

mellement la résolution préparée par le G8, autorisant le déploiement au Kosovo d'une force multinationale de maintien de la paix. Les premiers éléments de cette force, stationnés en Macédoine, entreront immédiatement dans la province, « *sur les talons des forces serbes*, indique-t-on, *afin de ne pas laisser de vide* ». Les Britanniques, accompagnés par certains éléments français, doivent entrer les premiers.

● **Le projet de résolution donne totale satisfaction aux Occidentaux**. Il reprend les principaux points qu'ils avaient définis avant même leur intervention militaire et sur lesquels ils ont progressivement obtenu l'accord des Russes et, jeudi dernier, l'acceptation de Belgrade.

Outre la cessation des hostilités, le retrait des troupes serbes et le déploiement d'une force de paix multinationale, le texte prévoit que la province sera placée sous une administration internationale (*lire ci-dessous*). Le secrétaire général de l'ONU doit désigner à cette fin, dès l'adoption de la résolution, un représentant qui sera chargé de tous les aspects civils de cette administration et de la coordination avec les activités de la force de maintien de la paix. Activités civiles et militaires internationales doivent permettre le retour des réfugiés dans un environnement sécurisé. Une des tâches de la force multinationale sera de veiller à la « *démilitarisation* » de l'UCK.

● **Jacques Chirac et Lionel Jospin** ont salué, mardi, simultanément la proximité de la paix au Kosovo après l'accord du G8 sur le texte de la résolution. Le chef de l'Etat s'est « *réjoui* » de cette « *étape essentielle* » vers « *le rétablissement de la paix en Yougoslavie* ». Le premier ministre a estimé qu'il s'agissait d'un « *pas décisif vers le chemin vers la paix* ». « *Nous sommes à un pas de la paix et nous vivons un moment de grande émotion et de grande espérance* », a déclaré mardi à Rome Massimo D'Alema, le président du conseil italien.

A Cologne, Madeleine Albright et son homologue russe Igor Ivanov se sont embrassés. « *Nous avons réussi une véritable percée... Le chemin est libre pour un accord militaro-technique* » sur le retrait des troupes serbes du Kosovo a estimé pour sa part le ministre allemand des affaires étrangères allemand Joschka Fischer.

On n'attendait donc plus mercredi matin que cet accord militaro-technique de Kumanovo pour que s'installe la paix. Le secrétaire d'Etat adjoint américain Strobe Talbott était reparti pour Moscou, pour faire avancer les discussions sur la participation russe à la force de paix. Mais si cet aspect des choses n'est pas encore réglé, ce ne peut plus être un obstacle au processus de paix, les grandes questions de principe relatives à la force multinationale ayant fait l'objet d'un accord avec Moscou que reflète le projet de résolution.

Des centaines de soldats serbes « pulvérisés » ?

CE POURRAIT ÊTRE le plus meurtrier des bombardements de l'Alliance atlantique en onze semaines de campagne aérienne. Et les pertes subies par l'armée yougoslave pourraient expliquer l'assouplissement de la position de Belgrade, estime-t-on à l'OTAN. Quelques heures après l'échec des premiers pourparlers sur le retrait militaire serbe, un bombardier B-52 américain a largué, lundi 7 juin, des bombes sur deux bataillons de l'armée yougoslave au Kosovo, faisant probablement plusieurs centaines de morts, selon des sources à l'Alliance atlantique.

Le bombardier a frappé une colline proche de la frontière entre le Kosovo et l'Albanie où s'étaient regroupés entre 400 et 800 soldats serbes pour lancer une contre-offensive contre l'Armée de libération du Kosovo (UCK), selon ces sources de l'OTAN.

« *Il n'y a aucun doute que les Serbes ont essuyé d'énormes pertes. Ils ont été totalement pulvérisés* », a déclaré un responsable anonyme de l'Alliance, cité

par le *Washington Post*. Les autorités yougoslaves ont minimisé les pertes. Selon des sources yougoslaves, l'armée de Belgrade n'aurait eu « *qu'une dizaine de blessés* » durant les raids de lundi dans la région du mont Pastrik. Une importante bataille se livre dans cette zone où l'Armée de libération du Kosovo tente une percée. L'UCK semble avoir peu de chances de passer mais « *fixe* » les troupes yougoslaves, les rendant vulnérables aux attaques de l'OTAN.

L'Alliance atlantique n'a pas fait de commentaires officiels sur les pertes serbes. Mais, prié de dire si l'OTAN faisait preuve de retenue au moment où s'intensifient les efforts diplomatiques, Jamie Shea, son porte-parole civil, a répondu : « *Je suis convaincu que si vous aviez été sur le terrain au Kosovo hier, dans les rangs de l'armée yougoslave, vous n'auriez pas du tout perçu cela comme une retenue. La pression était très intense, en particulier avec les sorties effectuées par les B-52 contre les forces serbes dans la région du mont Pastrik.* »

Compromis et arrangements ont permis aux ministres de s'entendre en deux heures

COLOGNE

de notre envoyé spécial

Madeline Albright et Igor Ivanov se sont embrassés. A la fin de la conférence de presse, la secrétaire d'Etat américaine et le ministre russe des affaires étrangères étaient, en dépit de leurs divergences, soulagés de s'être mis d'accord sur un projet de résolution sur la paix au Kosovo, qui devait être soumis au Conseil de sécurité des Nations unies. « *Le compromis principal a consisté à mettre fin à la guerre*, a déclaré M. Ivanov. *Nous avons réussi une véritable percée... Le chemin est libre pour un accord militaro-technique* [sur le retrait des troupes serbes du Kosovo entre l'OTAN et Belgrade], s'est réjoui le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer.

Quelques heures plus tôt, rien n'était encore joué. La réunion du G8 avait commencé à Cologne, mardi 8 juin, à 11 heures du matin, avec une demi-heure de retard sur l'horaire prévu. Les négociations avaient été interrompues la veille, vers 21 heures, à la demande de la délégation russe, qui n'avait pu obtenir le feu vert de Moscou. Ce mardi, la prudence est donc de mise.

Dans la matinée, le chancelier allemand Gerhard Schröder, qui s'exprime devant les députés allemands, espère un accord dans la journée, sinon le lendemain. Le marathon entamé la veille vers 13 heures risque de se prolonger.

Lorsqu'il arrive devant ses collègues du G8, Igor Ivanov a une nuit de travail derrière lui. Il a multiplié les contacts avec Moscou, s'est entretenu au téléphone dans la matinée avec Boris Eltsine, et, déterminé, présente de nouvelles propositions écrites sur les points d'achoppement de la veille.

Les Occidentaux demandent immédiatement une suspension de séance, le temps d'examiner le document russe. Au bout d'une demi-heure, les ministres reprennent les travaux et s'emploient, paragraphe par paragraphe, mot par mot, à trouver un accord sur les points encore en suspens. La discussion prendra deux heures. Finalement l'accord est bouclé, même si de nombreuses zones d'ombre subsistent.

Le point le plus litigieux, résolu en dernier, est celui qui autorise l'usage par la KFOR de la force au Kosovo, selon le chapitre 7 de la charte des Nations unies. « *Au dé-*

but, les Russes voulaient limiter l'usage de la force à la seule auto-défense des forces civiles et militaires déployées au Kosovo. La formulation adoptée permet d'utiliser la force pour remplir leur mission définie par la résolution », se réjouit un diplomate occidental.

VICTOIRE SYMBOLIQUE

Second sujet, celui de la Force militaire internationale. Les Russes ont remporté une victoire symbolique décisive, puisque le projet de résolution ne mentionne pas le nom de l'OTAN. Moscou a ainsi le sentiment de ne pas signer un diktat occidental. La secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, fait comme si cela n'avait pas d'importance, car l'arrangement diplomatique a été de joindre l'accord Ahtisaari-Thermomyrdine, accepté par Slobodan Milosevic, en annexe du texte de la résolution. Or cet accord précise qu'« *une présence internationale de sécurité, basée sur une participation fondamentale de l'OTAN, doit être mise en place sous un commandement et un contrôle unifiés* ».

Devant la presse, M^{me} Albright précise : « *Nous avons indiqué clairement, et cela figure en annexe, que [la force militaire] aura pour cœur l'OTAN et que l'OTAN assurerait le leadership militaire* ». Son homologue Ivanov ne l'a pas entendu de cette oreille. « *La résolution définit des principes. Après quoi, il faudra travailler sur la formation et la mission de la Force de sécurité internationale* », déclare-t-il à la presse.

Sur ce sujet, s'en greffe un autre, celui du rôle du représentant du secrétaire général de l'ONU sur lequel les Russes ont beaucoup insisté. « *La résolution donne au représentant de l'ONU le pouvoir de coordonner les autorités civiles et militaires au Kosovo, sans lui donner la possibilité de se mêler du commandement militaire* », analyse un diplomate occidental. La résolution établit pour une durée de douze mois la présence de la Force internationale, censée se prolonger à moins d'une décision contraire du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette formule montre que le protectorat international sur le Kosovo est limité dans le temps, mais, contrairement aux souhaits des Russes, il

ne s'arrêtera pas automatiquement.

Autre sujet délicat, le départ des forces serbes. Les Occidentaux ont obtenu le retrait de « *toutes* » les forces militaires et paramilitaires serbes, qui sera « *synchronisé* » avec le déploiement de la force de paix internationale.

Cette simultanéité satisfait les Américains, qui ne veulent pas de « *vide sécuritaire* » au Kosovo, mais aussi les Serbes, qui craignent les représailles des Kosovars de l'UCK, laquelle doit être démilitarisée. En revanche, les Russes ont obtenu un retour de forces militaires et de police serbe au Kosovo, alors que les Occidentaux auraient préféré ne laisser revenir que des civils. Si les Américains avancent le chiffre de quelques centaines, la résolution ne précise pas le nombre de ces Serbes autorisés à revenir. Madeleine Albright a assuré qu'« *il y aura peut-être quelques Serbes aux frontières en tant qu'observateurs, mais ce ne sera pas une force capable de contrôler l'accès au Kosovo* ». Elle a précisé que les réfugiés dont les papiers avaient été confisqués par les Serbes en avaient obtenu de nouveaux auprès du secrétariat du Haut-Commissariat des

Nations unies pour les réfugiés.

Enfin, dernier point sujet d'après discussions : celui des crimes de guerre. La résolution « *exige la coopération totale de toutes les parties concernées, y compris la présence de la sécurité internationale, avec le Tribunal pénal international pour l'ancienne Yougoslavie* » (TPIY), qui a inculpé Slobodan Milosevic pour crimes de guerre et contre l'humanité. Cette formulation très forte est une satisfaction pour les Occidentaux : « *Au lieu du mot "exiger", les Russes voulaient un terme du genre "appeler à"* », raconte un diplomate.

DERNIERS DÉTAILS

Aux alentours de 13 heures 30, lorsque les derniers détails sont réglés, Joschka Fischer propose de faire taper le document, et les ministres reprennent leurs discussions sur le calendrier précis des opérations. Pour éviter l'impasse des jours précédents, puisque ni l'OTAN ni les Serbes ne veulent faire le premier pas, l'une en suspendant les bombardements, les seconds en se retirant du Kosovo, la solution déjà évoquée la veille est d'agir « *simultanément* » sur tous les fronts.

L'essentiel de la proposition du « G8 »

les points suivants.

- **Réfugiés**. L'ONU est « *déterminée à (...)* à assurer le retour libre et sans danger de tous les réfugiés et personnes déplacées ». Pour ce faire, et pour assurer leur propre protection, les futures forces intervenant sous mandat de l'ONU au Kosovo agiront « *conformément au chapitre VII de la Charte des Nations unies* », chapitre qui leur autorise l'usage de la force.
- **Retrait**. « *La RFY (doit) mettre fin de façon immédiate et vérifiable à la violence et à la répression au Kosovo, et amorcer le retrait progressif vérifiable de toutes les forces militaires, paramilitaires et de police* ». Ceci, pour permettre l'adoption d'une résolution à l'ONU donnant mandat au déploiement au Kosovo d'une présence civile et de sécurité.

Arnaud Leparmentier

(Après accord, et à terme, une force serbe non quantifiée sera autorisée à revenir au Kosovo).

● **Autonomie**. L'Armée de libération du Kosovo (UCK) et « *les autres groupes armés au Kosovo* » seront désarmés. Mais, dans le cadre de la mise en place des institutions garantissant une « *large autonomie* » aux Kosovars, une force de police locale sera progressivement mise en place, parallèlement à la « *mise en place des institutions transitoires d'un gouvernement démocratique autonome, en attendant un règlement politique, comportant la tenue d'élections* » ;

- **Mandat**. Les « *présences civile et de sécurité* » qui se rendront au Kosovo recevront un mandat des Nations unies « *pour une période initiale de 12 mois, qui se prolongera jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité en décide autrement* ».

Les grandes questions contemporaines sont traitées dans

défense nationale

revue mensuelle - 55^e année

Au sommaire du n° 6 - juin 1999

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE EN EUROPE

LA PUISSANCE AÉRIENNE DANS LES CONFLITS

PRIX DU NUMÉRO ET DE L'ABONNEMENT

Le numéro (France) : 62 F + 6 F de port (étranger) : 92 F port compris

L'abonnement (France) : 480 F (étranger) : 700 F

1, place Joffre 75007 Paris ou BP 64, 00445 Armées
Email : cedreanu@worldnet.fr - Site : http://www.worldnet.fr/~cedreanu
Tél. : 01 44 42 38 23 - Fax : 01 44 42 31 89 - CCP Paris 516-57 E



« Très bonne ambiance » aux Nations unies à New York

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondant

Le Conseil de sécurité de l'ONU a examiné, mardi 8 juin, le projet de résolution laborieusement mis au point à Cologne. Un premier tour de table des pays membres du Conseil s'est déroulé dans « une très bonne ambiance » et, pour l'heure, aucun pays n'a présenté d'amendements au texte. Tenus à l'écart du conflit yougoslave, les quinze pays membres du Conseil ont préféré se féliciter du nouveau rôle « central » donné à l'ONU dans le règlement de la crise. Cependant, l'adoption de la résolution ne devait pas intervenir avant, « au mieux », mercredi.

Laissant toujours planer le doute sur ses intentions de vote, le représentant chinois a fait savoir que Pékin refusait l'adoption de la résolution sans « une confirmation par écrit » de l'OTAN de l'arrêt des bombardements. Selon Shen Guofang, Pékin n'apprécie guère que la résolution se réfère au chapitre VII de la charte de l'ONU autorisant les troupes internationales à recourir à la force. La référence au rôle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) « pose aussi des problèmes » pour Pékin. Toutefois, selon le porte-parole de la Maison Blanche, Joe Lockhart, les Américains ont obtenu l'assurance que la Chine ne s'opposera pas à la résolution. « Au pire », Pékin s'abstiendra au moment du vote.

Soucieuse de préserver un rôle « central » au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, où elle jouit du droit de veto, la Russie tient à souligner que le projet de résolution du G 8 est le « fruit d'un compromis » entre Moscou et les Occidentaux qui, eux, estiment avoir obtenu « tout ce que l'OTAN avait exigé ». Le texte, dit-on de source russe à l'ONU, « pourrait encore être amélioré » avec, par exemple, « une petite phrase demandant que les militaires coordonnent bien leurs activités avec l'administrateur civil ». Mais en gros, estime l'ambassadeur russe, l'accord obtenu par le G 8 est « mieux que Rambouillet » car, explique-t-il, l'accord de Rambouillet aurait laissé

aux forces internationales « le champ libre dans tout le territoire yougoslave, tandis que la résolution ne concerne que le Kosovo ». M. Lavrov souligne aussi le fait que le projet de résolution réaffirme l'attachement de la communauté internationale à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie et n'offre aux Kosovars qu'une « autonomie substantielle et une auto-administration significative ». Autre « signe de compromis », selon les Russes : le texte autorise le retour, ultérieur, d'un « nombre convenu » de soldats serbes dans la province.

« ÉNORME RESPONSABILITÉ »

Pour les pays membres non permanents du Conseil de sécurité, le projet de résolution est « excellent ». L'ambassadeur de la Slovaquie a confié au Monde que le texte était le meilleur moyen de « rétablir l'autorité du Conseil de sécurité ». Selon Danilo Turk, le texte du G 8 est un « plan de paix compréhensif, détaillé et bien négocié qui crée une plate-forme pour l'action internationale au Kosovo ». La résolution, estime M. Turk, donne un rôle « important et ambitieux à l'ONU qui est à la fois une énorme responsabilité mais aussi une grande opportunité » pour l'organisation internationale. Ses collègues du Conseil se réjouissent également du rôle « indispensable et responsable » joué par la Russie dans le règlement de la crise yougoslave, un rôle qui, selon eux, permet à Moscou de « reprendre sa place au centre des affaires internationales ». Et, toujours selon ces pays, l'Europe aussi a fait preuve d'une « unité et d'une indépendance politique inattendues ».

Par ailleurs, le projet de résolution attribue à l'ONU la responsabilité du rapatriement des réfugiés ainsi que le contrôle de l'administration civile du Kosovo. Le choix d'un administrateur revient, malgré les réticences américaines, au secrétaire général de l'ONU qui devrait le nommer prochainement.

A. B. P.

TROIS QUESTIONS À...

BERNARD MIYET

1 Vous êtes secrétaire général adjoint des Nations unies, chargé des opérations de maintien de la paix. Le projet de résolution mis au point par le G 8 donne-t-il un rôle central à l'ONU ?

Il donne aux Nations unies un rôle central pour toute la mise en œuvre du volet civil : cela veut dire à la fois la création de l'ensemble des institutions du pays, politiques, administratives et juridiques. Dans la mesure où tout était contrôlé par les Serbes, toutes devront être mises en place à partir de rien. Il faudra à la fois sélectionner, former et encadrer les Kosovars – et un certain nombre de Serbes, car je suppose que l'administration devra être représentative de la composition du pays – tout cela à partir de rien, ce qui est tout à fait nouveau.

2 Le représentant spécial du secrétaire général aura-t-il un regard sur les affaires militaires au Kosovo ?

Il n'aura pas de droit de regard sur les militaires, mais une étroite

coordination entre la composante civile et la composante militaire est prévue. Les militaires devront faire un rapport au Conseil de sécurité.

3 De quelle manière la mise en place de l'administration civile au Kosovo va-t-elle se dérouler concrètement ?

Tout d'abord, il faudra définir la manière dont la communauté internationale va assurer l'administration provisoire du Kosovo. Ensuite, il faudra établir des liens avec les autorités politiques intérieures kosovares qui se mettront en place, à tous les niveaux, de manière que les Kosovars puissent gérer eux-mêmes le Kosovo après quelques mois ou quelques années. On envisage de dépêcher une équipe à Skopje, dans les jours qui suivront l'adoption de la résolution et l'entrée des forces au Kosovo, puis, je l'espère, très vite à Pristina. Cette équipe comprendra des experts dans tous les domaines, pour couvrir l'ensemble des activités qui seront confiées à l'ONU.

Propos recueillis par
Afsané Bassir Pour

Le Kosovo devrait être divisé en cinq zones militaires sous la responsabilité de la KFOR

DANS L'ATTENTE d'une décision sur la participation de la Russie et d'autres pays est-européens, les états-majors alliés mettent la dernière main à la composition et à la répartition de la Force internationale de sécurité (KFOR) au Kosovo, qui devrait réunir quelque 50 000 hommes d'une trentaine de pays.

Cinq secteurs géographiques – au lieu de trois, par exemple, en Bosnie – seront tenus par des troupes multinationales, sous le contrôle d'un pays-leader, mais les limitations exactes de chacun de ces secteurs n'ont pas encore été définitivement fixées. Ils ont été attribués au Royaume-Uni, à la France, aux Etats-Unis, à l'Allemagne et à l'Italie, qui ont été les cinq pays les plus en vue dans l'opération « Force alliée » et qui ont, à ce titre, constitué un « directoire » qui a fonctionné dans la pratique opérationnelle comme le vrai centre décisionnel des bombardements.

La Grande-Bretagne mènera la KFOR qui a, à sa tête, le général Michael Jackson, lequel a prévu d'installer son PC à Pristina, la capitale du Kosovo, où sera déployé le gros du contingent britannique de la KFOR, à savoir quelque 12 000 à 13 000 hommes autour de leurs chars Challenger, dans le secteur centre-est du dispositif allié.

Le Royaume-Uni, du fait de sa contribution majoritaire à la Force, tient à faire indirectement la démonstration que le « pilier » européen de l'Alliance atlantique peut devenir une réalité, surtout si l'on se souvient que, déjà, les Britanniques disposent, avec le général Ruppert Smith, du poste de numéro deux de l'OTAN, c'est-à-dire l'adjoint européen du général Wesley Clark, le commandant suprême des forces alliées (Saceur) en Europe.

1 200 ÉMIRATIS

De son côté, la France reçoit la responsabilité du secteur nord-ouest au Kosovo, proche de la frontière avec la Serbie et le Monténégro. Avec ses 6 200 hommes en cours de déploiement dans cette zone-tampon, l'armée française a prévu de porter ses effectifs à 7 000 hommes et d'installer son PC à Mitrovica. Le 10 juin, le navire amphibie *Sirocco* doit quitter Toulon pour Salonique, en Grèce, où il débarquera, cinq jours après, une force de quinze chars de combat Leclerc, huit batteries d'artillerie AUF-1 de 155 millimètres, des éléments du génie et des véhicules de transport de troupes blindés à chenilles AMX-10P, à destination du territoire kosovar.

Le secteur français devrait ac-

cueillir d'autres troupes, qui seront sous son contrôle opérationnel. Outre 1 100 Belges et 850 Danois, il est prévu que l'armée française recevra le renfort d'un contingent de quelque 1 200 soldats détachés par les Emirats arabes unis (EAU). C'est la première fois que des militaires émiratis – issus d'une fédération de sept pays musulmans du Golfe – sont expédiés en Europe pour y contribuer au rétablissement de la paix. Ils emmènent avec eux, en plus d'un hôpital de campagne, une quinzaine de chars Leclerc (les EAU en ont acquis 390, dont près de 240 leur ont déjà été livrés par la France), et des hélicoptères de conception française. Le contingent émirati vient d'achever son instruction en France, pour être en situation d'œuvrer de conserve avec l'armée française au Kosovo.

Pour ce qui est des Etats-Unis, le nombre de GI déployés devrait être de 7 000, autour d'un arsenal constitué de chars Abrams, dans le sud-est de la province. Le PC devrait être implanté à Gnjilane, aux frontières avec la Serbie et la Macédoine. Il semble que Washington n'écarte pas la possibilité d'appuyer la KFOR à partir de l'Albanie où, depuis maintenant le 21 avril, les Américains ont déployé vingt-quatre hélicoptères d'attaque au

sol Apache et des lance-roquettes multiples. Ces moyens-là pourraient désormais intervenir.

Un autre secteur, dans l'ouest du Kosovo, a été confié à l'Italie qui devrait installer son PC à Pec. Fort de quelque 2 000 hommes au départ, le contingent italien recevra l'appui de détachements est-européens ou centre-européens dont les nationalités ne sont pas encore précisées.

Enfin, l'Allemagne devrait avoir la responsabilité du cinquième et dernier secteur. Le chancelier Schröder a laissé entendre, mardi 8 juin, que son pays pourrait fournir jusqu'à 8 500 soldats, avec des chars de combat Leopard-2, depuis leur PC de Prizren, dans un secteur proche de la Macédoine et de l'Albanie où sont massés les réfugiés du Kosovo. C'est la première fois que la Bundeswehr est engagée à l'extérieur de façon aussi importante en effectifs et aussi lourde en matériels. Des avions Tornado participent également à l'opération « Force alliée ». Pour la Bosnie, la contribution militaire allemande a été plus modeste, organisée, dans la partie sud-est du pays, à partir de détachements allemands (soit 1 300 hommes) appartenant à la brigade franco-allemande de Müllheim.

Jacques Isnard

AU COEUR DE L'ACTUALITÉ AVEC PARIBAS

Dassault fait appel à Paribas pour orchestrer le spin-off* de Dassault Systèmes.

DASSAULT REALISE UN SPIN-OFF* AVEC PARIBAS.
 >NATURELLEMENT, LA PRESSE EN PARLE.<

Dassault Aviation, l'un des leaders mondiaux de l'aéronautique, vient de procéder à une restructuration de ses activités en distribuant à ses actionnaires sa participation dans Dassault Systèmes. Dassault, qui a demandé à Paribas en tant que banque conseil de l'accompagner lors de diverses opérations de fusions-acquisitions ou de négociations, a de nouveau fait appel à Paribas pour

concevoir toute l'ingénierie financière qui a conduit à ce spin-off*. Dassault Systèmes (25 milliards de francs de capitalisation boursière), auparavant filiale de Dassault Aviation, est le leader mondial des systèmes de CAO. Cette opération a renforcé les liens entre Dassault et Paribas, faisant de ce dernier un partenaire privilégié de l'avionneur.

PARIBAS Une banque vaut ce que valent ses idées

ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture

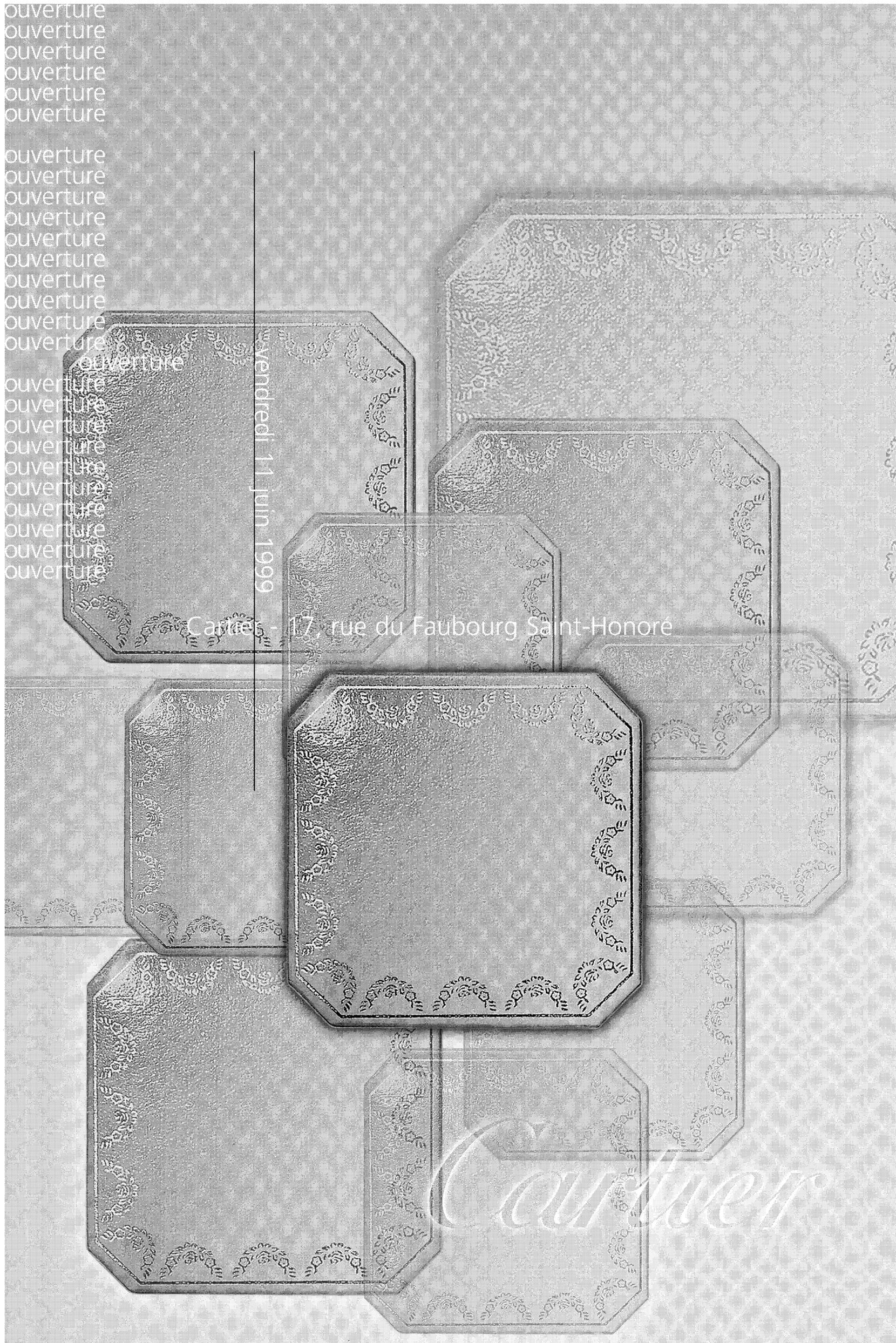
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture

ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture
ouverture

vendredi 11 juin 1999

Carnet - 17, rue du Faubourg Saint-Honoré

Courtyer



Dioxine : la Belgique lève l'interdiction de vente pour les trois quarts de ses élevages de poulets

La Commission européenne maintient ses mesures de prévention

Onze jours après avoir déclenché une alerte européenne, la Belgique a, pour la première fois, fait officiellement son mea culpa, mardi 8 juin, à

propos de sa gestion de l'affaire de la contamination alimentaire par la dioxine. « J'admets que la Belgique a entraîné les pieds pour collecter

les résultats des tests » a déclaré Luc Van Den Bossche, le nouveau ministre belge de la santé. Son prédécesseur avait démissionné.

LORS DE LA RÉUNION des ministres européens de la santé, réunis mardi à Luxembourg, le ministre belge de la santé a présenté à ses homologues les excuses de son pays. Luc Van Den Bossche a reconnu que ce retard était à l'origine des difficultés que rencontrent actuellement la Commission européenne et les pays de l'Union pour maîtriser une crise qui dure depuis une dizaine de jours. Andrea Fischer, présidente du conseil des ministres de la santé, a pour sa part qualifié de « graves » les erreurs commises dans cette affaire par le gouvernement belge.

Lors d'une longue intervention, M. Van Den Bossche a fourni une chronologie détaillée de la genèse de l'affaire qui a conduit les autorités belges à alerter la Commission européenne le 27 mai.

PREMIERS SIGNES MI-FÉVRIER

Il est ainsi aujourd'hui officiellement acquis que les premiers signes cliniques d'intoxication des poulets d'élevage (réduction de la prise de poids, déshydratation, absence d'éclosion des œufs) datent de la mi-février, que l'hypothèse d'une contamination par la dioxine n'a été soulevée que le 18 mars et que les résultats des analyses confortant définitive-



ment cette hypothèse datent du 21 avril. Le ministre belge a également confirmé qu'en l'état actuel de l'enquête, rien ne permet de situer l'origine, accidentelle ou délictueuse, de la contamination. En d'autres termes, rien ne permet de dire si la pollution a ou non été circonscrite dans le temps. Les soupçons belges portent sur une livrai-

son de graisses d'origine néerlandaise, ce que réfutent les autorités sanitaires de ce pays.

M. Van Den Bossche a par ailleurs affirmé qu'entre « 90 % et 95 % » des exploitations avicoles belges n'avaient pas reçu de farines contaminées à la dioxine, ajoutant que l'ensemble des résultats des tests de toxicologie, y compris ceux effectués sur les porcs et les bovins, seraient « disponibles dans les prochains jours ou semaines ». Le ministre belge a d'autre part estimé que les mesures prises par la Commission pour tenter de prévenir les risques de contamination à la dioxine étaient « exagérément prudentes ».

« Le ministre belge estime notamment qu'il n'y a aucune raison de prendre des mesures de précaution vis-à-vis du lait et des produits laitiers, explique-t-on côté français. Il se fonde pour cela sur l'hypothèse que si 5 % des laits de Belgique ont été contaminés, la dilution, depuis, a été telle que le risque d'exposition à la dioxine n'existe plus. »

Padraig Flynn, commissaire européen chargé de la santé, a vivement contesté la position belge, déclarant notamment que la Commission n'avait pas, dans ce domaine fait que « suivre les intérêts de santé publique ». M. Flynn a aussi dénoncé « le peu d'informations » données par la Belgique, sur « l'étendue du problème, comment il a commencé, et sur le niveau de la contamination ». La dioxine, a ajouté M. Flynn, « est un poison très dangereux, la contamination de denrées alimentaires par la dioxine ne peut en aucun cas être tolérée ».

QUELLES MESURES PRÉVENTIVES ?

Alors que la Commission a confirmé le retrait du marché belge et européen des produits des élevages de volailles, bovins et porcins potentiellement contaminés par la dioxine, la confusion la plus grande règne aujourd'hui en Belgique quant aux mesures préventives qui doivent ou non être suivies pour réduire tout risque d'intoxication alimentaire.

A Bruxelles, Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge, a annoncé mardi 8 juin que 75 % des exploitations de poulets belges, soit 2 456 sur un total de 3 266, sont aujourd'hui officiellement considérées comme indemnes de contamination à la dioxine et, qu'à ce titre, elles pourront à nouveau commercialiser leur production.

« A partir du mardi 8 juin à minuit, il sera possible aux trois-quarts des éleveurs de poulets belges d'abattre et de livrer sur les marchés leur production », a déclaré M. Dehaene. Après de la Commission européenne, on estime que plus de 1 400 élevages belges ont été livrés en farines potentiellement contaminées par la dioxine. Les viandes de porcs et de bovins devraient, pour leur part, être autorisées à la commercialisation en Belgique dès le jeudi 10 juin.

J.-Y. N.

Des eaux usées dans les aliments pour animaux

Un rapport, réalisé fin 1998 par la direction nationale des enquêtes et de la répression des fraudes et publié par *Le Canard enchaîné* du 9 juin, révèle de graves anomalies dans la chaîne de fabrication des aliments pour animaux. A Graulhet (Tarn), la société Weishardt intégrait dans la préparation de ses farines des « déchets solides » et des boues de station d'épuration contenant des résidus de fosses septiques, comme l'usine Saria, à Concarneau (Finistère). Le directeur de l'usine, Serge Kergoat, a qualifié ces informations de « ridicules ». A Issé, (Loire-Atlantique), dans une autre unité Saria, « le local où sont entreposés les cadavres communique avec l'atelier sang » et en 1998, 3 450 tonnes de boues résultant des eaux usées ont été incorporées aux farines. A Javené (Ille-et-Vilaine), l'usine Caillaud a transformé 1 794 tonnes de boues en farines. Après de la direction générale de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes, on indiquait dans la matinée du 9 juin, que « les documents comportant des informations nominatives ne sont jamais rendus publics ».

Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat français à la santé et à l'action sociale

« Il nous faut interdire au plus vite les farines animales en Europe »

DANS le cadre du conseil des ministres européens de la santé, organisé mardi 8 juin à Luxembourg, le gouvernement français a demandé, par la voix de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, la création d'une agence européenne de sécurité sanitaire. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde* M. Kouchner expose les raisons qui plaident en faveur de la création d'une telle structure et réclame l'interdiction définitive en Europe des farines animales.

« Quelle analyse faites-vous, au terme de la réunion des ministres de la santé de l'Union européenne organisée le mardi 8 juin à Luxembourg, de la crise de la dioxine ?

— La santé publique dans l'Europe des quinze passe enfin au premier plan. Le conseil des ministres vient de le prouver. Il s'agit là d'une avancée majeure. En effet la crise de la dioxine est, avant toute chose, une crise européenne, tout comme l'a été celle de la « vache folle » et comme le seront peut-être demain les conséquences sanitaires de l'utilisation des organismes génétiquement modifiés.

» Nous devons arrêter de jouer à la guerre alimentaire, cesser les dissimulations et le nationalisme de la fourchette. On ne nourrit pas des animaux herbivores avec de la viande, pas plus qu'on ne peut raisonnablement nourrir les poulets avec de l'huile de vidange ! Tous les enfants peuvent le comprendre. Il nous faut impérativement interdire au plus vite, en Europe, les farines animales de viande et d'os pour les porcs comme pour les poulets ou pour les zones d'élevage. Et ce, de manière définitive. Nous ne voulons pas d'une Europe où le libéralisme sauvage, le profit à courte vue feront courir des dangers sanitaires aux Européens. Nous constatons malheureusement encore au-



BERNARD KOUCHNER

jourd'hui une absence totale d'harmonisation de la réglementation, une triste et constante tendance au nivellement par le bas. Il manque à l'Union européenne une politique harmonisée de contrôle, de veille scientifique, de prévention, d'analyse prospective des risques, de confrontation d'experts. Les procédures a priori standardisées de veille et d'échange d'informations ne fonctionnent pas comme il conviendrait. Ne l'oublions jamais dans cette affaire de dioxine : la Commission européenne n'a été informée que par la presse des éléments sanitaires du dossier belge.

— Certains spécialistes estiment aujourd'hui que l'interdiction de l'utilisation de toute forme de farines animales dans les circuits de l'alimentation animale aurait des conséquences néfastes sur l'environnement et conduirait à certains déséquilibres commerciaux dans les importations faites par l'Union européenne, de produits oléagineux...

— Je ne sous-estime nullement les problèmes techniques de stockage, de destruction des résidus et des boues et d'impact sur l'environnement que soulèvera l'interdiction de l'usage de ces farines animales. Mais examinons ces problèmes ! Ce ne

sont que des difficultés techniques et qui, à ce titre, pourront être résolues. Je sais également qu'il faudra remplacer dans l'Union européenne ces farines par des productions végétales d'autres provenances. Une telle entreprise ne sera ni rapide, ni aisée. Mais cet objectif m'apparaît d'ores et déjà inéluctable du strict point de vue de la santé publique. N'oublions pas que l'on recense toujours des cas de « vache folle » !

— Quel remède, autre que l'arrêt de l'utilisation de ces farines animales, jugez-vous indispensable pour prévenir au sein des pays de l'Union européenne la répétition de crises sanitaires dans le champ de l'alimentaire ?

— Dorénavant, nous devons impérativement assurer aux citoyens européens la sécurité alimentaire de la ferme à l'assiette : une traçabilité pour tout et pour tous. Il nous faut pour cela obtenir un suivi parfait des filières alimentaires ; disposer d'une identification des produits ; connaître leur origine et leur composition, y compris pour les matières premières.

Nous devons cesser les dissimulations et le nationalisme de la fourchette

L'harmonisation de la réglementation européenne, avec un nivellement par le haut, sera la seule garantie que nous pourrions fournir quant à la sécurité du consommateur. Les ministres de la santé de l'Union européenne viennent d'aborder ces questions fondamentales, lors de la réunion organisée à Luxembourg. Pour ma part, j'ai proposé à cette occasion, au nom du

gouvernement français, la création rapide d'une agence de sécurité sanitaire européenne. Au sein de cette future structure, pourront être abordés les trois autres sujets de préoccupation essentiels de notre temps : les antibiotiques incorporés dans l'alimentation animale, l'usage des hormones anabolisantes chez les bovins et la diffusion planétaire des organismes génétiquement modifiés.

— Est-ce dire que le gouvernement français postule que le mode actuel de fonctionnement de la Commission, qui dispose de nombreuses collaborations et comités scientifiques, ne fournit pas toutes les garanties sanitaires ?

— A l'heure où nous mettons en place le Comité national de sécurité sanitaire, nous pouvons préciser que la France présente dans ce domaine les meilleures garanties. Mais, à l'échelon de l'Union, où tout circule, il nous faut beaucoup plus d'expertise, beaucoup plus de circulation d'informations scientifiques et médicales ainsi que beaucoup plus, le cas échéant, de contrôles. Le principal obstacle à la création d'une telle agence de sécurité européenne, à laquelle sont favorables d'ores et déjà certains des Etats membres de l'Union européenne, tient au fait que la majorité des pays ne souhaitent nullement s'ouvrir à des contrôles dans le champ de la sécurité sanitaire. Il nous faudra pourtant tous accepter, au plus vite, le possible contrôle par les autres. C'est, pour l'Union européenne, la seule manière de progresser en matière de sécurité, tout comme nous avons réussi, ces dernières années, à tout faire avec la création de l'Agence européenne du médicament. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Des Congolais brûlent un drapeau français à Brazzaville

BRAZZAVILLE. Quelque 300 personnes ont manifesté, mardi 8 juin, aux abords de l'ambassade de France à Brazzaville, où elles ont brûlé un drapeau français, exigeant que Paris livre à la justice congolaise trois Européens évadés des locaux de la direction de la surveillance du territoire (DST), où ils étaient détenus depuis deux mois.

Les trois hommes, Maurice Salah, ressortissant français, Fabio Vanotti, un Italien et Gérard Lastric, de nationalité croate, sont soupçonnés par les autorités congolaises d'avoir préparé un complot pour assassiner le chef de l'Etat, le général Denis Sassou Nguesso. Ils se trouvent depuis dimanche dans les locaux de l'ambassade. Le ministère français des affaires étrangères a indiqué lundi que Paris recherchait « une solution dans le respect de la souveraineté congolaise, de l'Etat de droit et de la protection consulaire ». — (AFP)

Le village du président Kabila

pris par la rébellion au Congo-Kinshasa

MANONO. Manono, le village natal de Laurent-Désiré Kabila au Katanga, est contrôlé par la rébellion congolaise et les troupes rwandaises, a constaté, lundi 7 juin, l'AFP. « La ville avait été prise le 8 mai, mais des troupes zimbabwéennes alliées aux forces du président de République démocratique du Congo (RDC) s'étaient réfugiées à l'aéroport de Manono où elle ont résisté jusqu'au 1^{er} juin », a déclaré le colonel Songolo Nura, chef pour la rébellion de la région du Katanga (sud-est). Manono ressemble aujourd'hui à une ville fantôme. Les seuls signes de vie sont les quelques lampes allumées dans les maisons où cantonnent les soldats fraîchement installés. « C'est une ville centrale qui va nous servir de plaque tournante pour l'approvisionnement de nos troupes qui se dirigent vers Mbuji Mayi [Kasaï oriental] et Lubumbashi [Katanga] », a ajouté le colonel Nura. Manono est situé à environ 600 km au sud-est de Mbuji Mayi, la ville du diamant congolais et à quelque 800 km au nord de Lubumbashi, la deuxième ville de RDC, où sont concentrés environ 30 000 soldats congolais et leurs alliés Zimbabwéens, Angolais et Namibiens. — (AFP)

Sept ans de prison pour la tête

de liste de l'extrême droite en Espagne

MADRID. Le candidat tête de liste aux élections européennes du parti d'extrême droite espagnol, l'Unité nationale (AUN), Ricardo Saenz de Inestrillas, a été condamné, lundi 7 juin, à sept années de prison par un tribunal madrilène. M. Saenz de Inestrillas, qui est aussi le président de son groupuscule, a été reconnu coupable d'avoir blessé par balles, il y a deux ans, un jeune revendeur de drogue, à la sortie d'une boîte de nuit, de Majadahonda, près de Madrid, qui refusait de lui donner « gratis », un gramme de cocaïne. En état d'ébriété au moment des faits, le militant extrémiste a toujours nié, mais les enquêteurs ont retrouvé ses empreintes sur le capot de la voiture de sa victime. Déjà accusé d'avoir été mêlé au meurtre d'un élu nationaliste basque, en 1993, il avait été acquitté. Ricardo Saenz de Inestrillas fera appel.

AMÉRIQUES

■ **CHILI : le procès de cinq anciens hauts officiers de l'armée chilienne** s'est ouvert, mardi 8 juin, à Santiago. Accusés d'avoir participé à des exécutions sommaires, ils auraient fait partie de la « caravane de la mort » qui a sillonné le nord du pays en octobre et novembre 1973 à la recherche d'opposants au régime du général Augusto Pinochet. Parmi eux, figure Pedro Espinosa, qui purge une peine de six ans de prison pour avoir participé au meurtre d'Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères du président Salvador Allende, tué en 1976 à Washington dans un attentat à la voiture piégée. — (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : l'Irak a soumis, mardi 8 juin, à l'ONU, le plan de distribution de l'aide humanitaire** pour les six mois à venir, dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». L'Irak, qui est soumis à un embargo économique depuis 1990, a accepté fin mai la reconduction pour six mois du programme humanitaire de l'ONU l'autorisant à vendre du pétrole à hauteur de 5,2 milliards de dollars par semestre pour acheter vivres et médicaments. Le plan de distribution doit définir en détail comment les revenus tirés de la vente de pétrole seront dépensés pour la période allant de mai à novembre 1999. — (AFP)

■ **Quatre militants des Moudjahidines du peuple ont été tués** et 22 autres blessés dans un attentat à la voiture piégée, mercredi 9 juin, près de Bagdad, a annoncé un porte-parole des Moudjahidines, principal mouvement de l'opposition armée iranienne. — (AFP)

■ **IRAN : Israël a réclamé, mardi 8 juin, la libération immédiate de 13 juifs iraniens** accusés d'espionnage par Téhéran au profit de l'Etat juif et des Etats-Unis. Selon des médias israéliens citant la radio nationale iranienne, ces treize habitants de la province méridionale de Fars sont soupçonnés d'espionnage. La communauté juive d'Iran, représentée au Parlement par un député, compterait environ 20 000 personnes. — (Reuters.)

■ **LIBAN : le gouvernement libanais a décrété un « deuil national »**, mercredi 9 juin, après l'assassinat de quatre magistrats dans une fusillade au palais de justice de Saïda, principale ville du Liban sud, a-t-on annoncé mardi de source officielle. Les tireurs, dont l'identité n'a pas été révélée, ont brisé les vitres de la salle d'audiences du rez-de-chaussée pendant le procès d'un Palestinien, Samir Balwah, inculpé de faux et usage de faux, et ont tiré à l'intérieur. Ils ont pu s'enfuir sous le feu des policiers. Le mobile de cet attentat reste obscur même si la police libanaise estime qu'il pourrait être lié à deux autres Palestiniens qui devaient comparaître pour meurtres et qui risquent la peine de mort. — (AFP)

■ **QATAR : l'islamiste Oussama Ben Laden, placé par le FBI** sur la liste des dix criminels les plus recherchés, s'exprimera jeudi à la télévision satellitaire qatarote al-Jazira, a annoncé, mardi 8 juin, la chaîne de télévision. — (AFP)

L'Allemagne évite la récession

au premier trimestre

BONN. L'Allemagne a évité une récession au premier trimestre de cette année grâce à la hausse de la consommation des ménages et des investissements, mais elle souffre encore d'un recul de ses exportations, ont estimé, mardi 8 juin, des analystes. Avec une croissance de 0,4 % sur les trois premiers mois de 1999 comparativement au dernier trimestre de l'an passé, la troisième économie mondiale a repris du poil de la bête, selon des chiffres de l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden (ouest), en ligne avec les prévisions des analystes. D'octobre à décembre 1998, son produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire l'ensemble des richesses produites dans le pays, avait baissé de 0,1 % comparé au troisième trimestre. Les économistes définissent généralement une récession par le recul du PIB pendant deux trimestres consécutifs. Pour l'ensemble de l'année, la croissance allemande devrait être inférieure à 2 %, selon les analystes, dont les prévisions oscillent entre 1,6 et 1,5 %. — (AFP)

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

LE MONDE / JEUDI 10 JUIN 1999

MM. Blair et Schröder veulent convertir la gauche au social-libéralisme

Le premier ministre britannique et le chancelier allemand ont présenté, mardi à Londres, un document programmatique visant à « moderniser » la doctrine socialiste européenne. Ce texte contredit la plate-forme commune des partis socialistes européens, pourtant adoptée par leurs formations

TONY BLAIR renforce son ascendant intellectuel en Europe. Il dispose désormais, avec Gerhard Schröder, d'un allié de poids au sein d'une gauche européenne qu'il voudrait convertir au libéralisme. A l'occasion d'une visite à Londres du chancelier allemand, mardi 8 juin, les deux hommes ont publié un manifeste commun adressé à « tous les sociaux-démocrates européens », qu'ils invitent à saisir la « chance historique de moderniser l'Europe », en donnant la priorité à la baisse des dépenses publiques, à la baisse des impôts (notamment sur les sociétés) et à la fin d'une société d'« assistance ». Les socialistes français avaient été invités à participer à l'élaboration de ce texte, ce qu'ils ont refusé.

« Europe : la troisième voie, le nouveau centre... » cela fait six mois que Bonn et Londres préparent ce document programmatique de dix-huit pages, dont la publication a été retardée à cause de la guerre au Kosovo. Finalement présenté à quelques jours des élections européennes du 13 juin, ce texte très « maastrichtien » est radicalement différent de la plate-forme commune des partis socialistes européens. Celle-ci avait été adoptée le 1^{er} mars dernier à Milan par toute la gauche socialiste des Quinze. La plate-forme de Milan ne faisait aucune allusion à la baisse des impôts sur les entreprises, et insistait plutôt sur « la meilleure coordination des politiques pour éviter le dumping fiscal ».

« Si la social-démocratie a rencontré une nouvelle popularité en Europe, c'est parce qu'elle a su rénover ses projets d'avenir et moderniser ses concepts sur la base de ses valeurs anciennes. C'est aussi parce qu'elle a su s'engager non seulement pour la justice sociale, mais aussi pour le dynamisme économique et pour la libération de la créativité et de l'innovation. » La plupart des gens n'ont plus une vision

manière de ce qui se fait aujourd'hui en Grande-Bretagne), mais ils insistent aussi pour dire que « la dépense publique a atteint aujourd'hui des niveaux qui sont proches de l'acceptable ».

« Un système de sécurité sociale qui finit par entraver les capacités à trouver de l'emploi doit être réformé », peut-on lire dans le document germano-britannique. Les deux dirigeants soulignent que « la notion d'emploi à vie est dépassée » et que le rôle des gouvernements est d'aider les citoyens à gérer cette évolution. L'accent est mis sur la « flexibilité » et sur la « responsabilité individuelle » qui, loin d'être des mots tabous pour MM. Blair et Schröder, s'inscrivent dans une vue moderne de l'économie.

Le texte germano-britannique a été rédigé par l'ancien ministre britannique du commerce extérieur Peter Mandelson – resté très



« Les marchés du travail, du capital et des biens doivent tous être flexibles »

VOICI quelques extraits du manifeste publié mardi 8 juin à Londres par MM. Blair et Schröder.

« Si la social-démocratie a rencontré une nouvelle popularité en Europe, c'est parce qu'elle a su rénover ses projets d'avenir et moderniser ses concepts sur la base de ses valeurs anciennes. C'est aussi parce qu'elle a su s'engager non seulement pour la justice sociale, mais aussi pour le dynamisme économique et pour la libération de la créativité et de l'innovation. »

» La plupart des gens n'ont plus une vision

du monde inspirée du dogme de la droite et de la gauche. Les sociaux-démocrates doivent parler le même langage. Honnêteté, justice sociale, liberté, égalité des chances, solidarité et responsabilité envers autrui sont des valeurs éternelles.

» L'Etat doit soutenir les entreprises, mais ne pas se substituer à elles. Dans le passé, la promotion de la justice sociale a souvent été confondue avec l'exigence de l'égalité. Du coup, le sens de l'effort personnel et celui de la responsabilité ont été ignorés ou n'ont pas été récompensés, et la social-démocratie a été associée au conformisme et la médiocrité au lieu d'incarner la créativité, la diversité et la performance.

» La justice sociale ne se mesure pas à la

hauteur des dépenses publiques. L'opinion selon laquelle l'Etat doit corriger les déficiences du marché a trop souvent conduit à une extension démesurée de l'administration et de la bureaucratie.

» Un emploi pour la vie entière : cette notion est dépassée. Les sociaux-démocrates doivent répondre aux exigences de plus en plus grandes de flexibilité et en même temps maintenir des normes sociales minimales. Le niveau des dépenses de l'Etat a plus ou moins atteint les limites de l'acceptable.

» Dans le passé, les sociaux-démocrates ont été identifiés à des impôts élevés, en particulier sur les entreprises. Les sociaux-démocrates modernes reconnaissent que des réformes fiscales et des baisses d'impôts

peuvent contribuer grandement à réaliser leurs objectifs en matière sociale.

» Les entreprises doivent avoir suffisamment de marges de manœuvre. Elles ne doivent pas étouffer sous les règlements et les paragraphes. Les marchés du travail, du capital et des biens doivent tous être flexibles : nous ne devons jamais combiner la rigidité dans un secteur avec l'ouverture et le dynamisme dans d'autres.

» Un système de sécurité sociale qui finit par entraver les capacités à trouver de l'emploi doit être réformé. Les sociaux-démocrates modernes veulent transformer le filet de sécurité composé par les acquis sociaux en un tremplin pour la responsabilité individuelle. »

Lucas Delattre

Lire aussi notre éditorial page 18



VERBATIM

L'euro faible fait une timide entrée dans la campagne électorale allemande

HALTE À LA DÉPENSE PUBLIQUE

Pas un mot, dans le texte Blair-Schröder, du « Pacte européen pour l'emploi » adopté il y a quelques jours au sommet de Cologne et dont se réclamait le Manifeste des socialistes européens. Pas une référence non plus à la notion de « stratégie européenne de croissance » ou à un objectif comme celui d'« investissements dans les services publics », qui figurait dans le texte de Milan. Le texte Blair-Schröder invite pour sa part à réduire « les taxes sur le travail et sur les entreprises », à mettre en œuvre une « politique de l'offre orientée à gauche », refusant de se laisser entraîner dans des programmes de dépense publique et de tolérer les dérives d'un Etat providence plombé par les « acquis ». Certes, les deux dirigeants se prononcent pour une subvention publique en faveur des emplois précaires (à la

FRANCFORT

de notre correspondant

« Un euro fort est un bon euro » : c'est par cette affiche, ornée d'un biceps de femme musclée, que la CDU a tenté d'introduire la monnaie unique dans la campagne des européennes. Les préparatifs du scrutin se passent dans une relative indifférence du fait du conflit du Kosovo et le parti d'opposition se devait de choisir un sujet sensible aux yeux d'une population habituée à la force du deutschemark. La faiblesse actuelle de ce dernier inspire en effet certaines craintes. Le quotidien populaire Bild ironisait ces derniers jours sur un euro « guimauve », et parle de « la crise de l'euro ». Selon un récent sondage, une nette majorité d'Allemands seraient désormais moins confiants quand à la force de l'euro, alors que les esprits

sceptiques étaient minoritaires en début d'année.

Mais le cours actuel de la monnaie européenne n'enflamme pas pour autant les débats. Du côté de la CDU, on explique que « les affiches ont surtout été choisies pour parler de politique économique et faire allusion à l'incompétence du gouvernement dans ce domaine ».

L'HÉRITAGE D'HELMUT KOHL

Derrière l'euro, c'est surtout le chancelier Schröder qui est visé par une opposition qui veut transformer le scrutin du 13 juin en test national. « Nous voulons montrer que le gouvernement aura du mal à contribuer à la force de l'euro au niveau européen, puisqu'il a du mal à faire passer ses réformes chez nous », indique un porte-parole de la CDU.

Dans cet esprit, le parti conser-

vateur reste attentif au strict respect du pacte de stabilité et de croissance légué par l'ancien ministre des finances Theo Waigel : l'attitude italienne, et celle des ministres des finances de la zone euro, qui ont entériné la révision à la hausse du déficit budgétaire de la Péninsule pour 1999, ont ainsi été vertement critiquées par la CDU. Toutefois, ni le principe ni les premiers mois d'existence de l'euro ne sont pour autant remis en cause : l'opposition entend défendre l'héritage d'Helmut Kohl, sans chercher à profiter en tant que tel de la mauvaise passe de la monnaie unique. Comme en écho, le SPD estime que « l'euro n'est tout simplement pas un sujet de campagne ».

Si la faiblesse de l'euro ne fait pas vraiment recette dans les meetings électoraux, elle n'en conti-

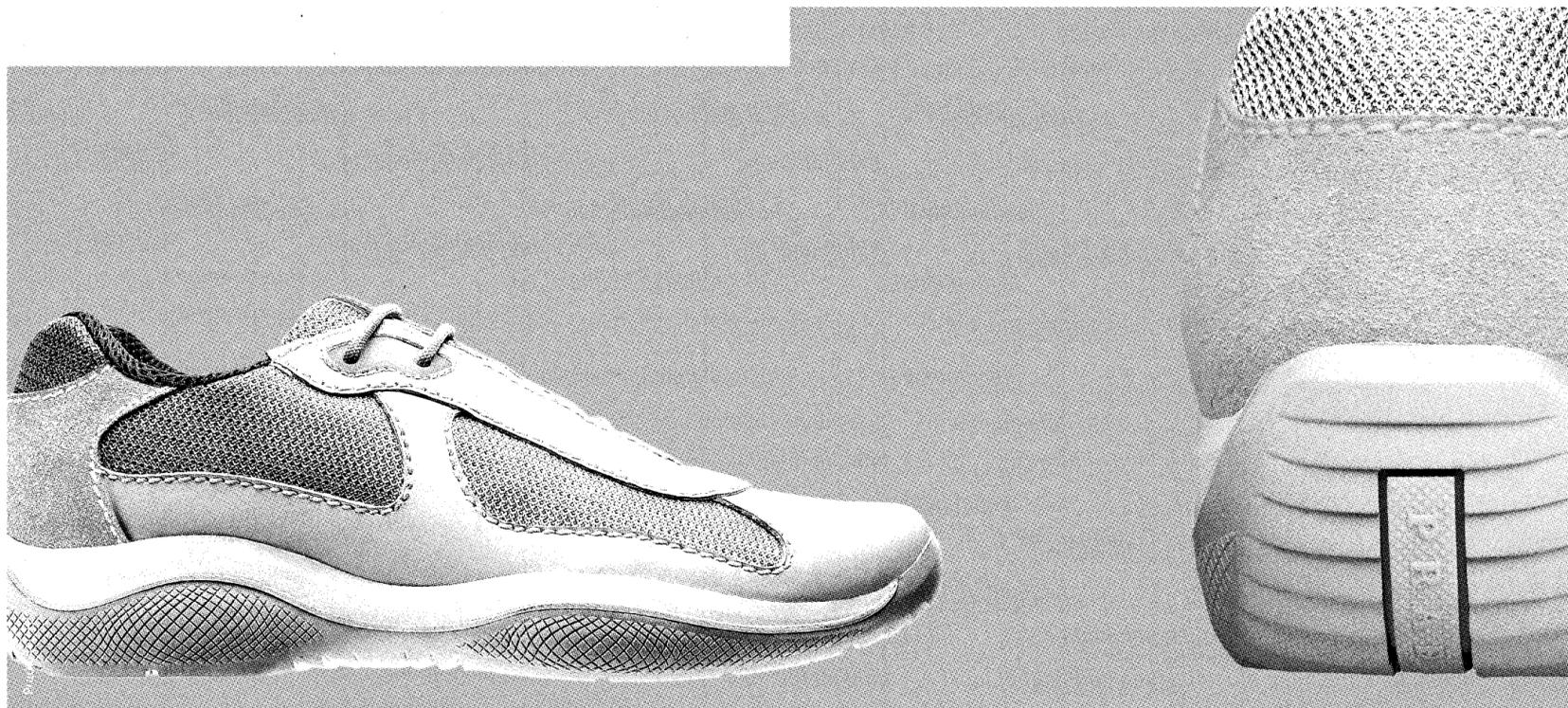
nue pas moins d'être très commentée par les responsables économiques, qui cherchent en général à dédramatiser la situation. Ernst Welteke, le futur président de la Bundesbank, a observé mardi 8 juin à Berlin que la valeur de l'euro au moment de son lancement n'était pas « de la bonne ampleur ». Avant le recul des derniers jours, le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, tentait de désamorcer les éventuelles inquiétudes en estimant que la monnaie unique restait dans le cadre des fluctuations de l'ancien deutschemark.

AIDE À L'EXPORT

Certains mettent même en avant les avantages du taux actuel de l'euro. Le journal économique Handelsblatt constatait mardi que

« l'euro faible stimule les exportations allemandes ». De grandes entreprises, à l'instar du constructeur automobile Daimler-Chrysler, verraient leurs perspectives de bénéfice revues à la hausse. Un argument de poids dans un pays déçu par ses performances économiques. En constatant qu'« économiquement, l'Allemagne est de plus en plus une charge, et sous-tend la faiblesse de l'euro », l'éditorialiste du quotidien des affaires donne peut-être une des clefs de la modestie des réactions allemandes : une partie de la faiblesse de l'euro ne peut être imputée à un pays tiers, mais, contre toute attente, à l'Allemagne elle-même dont la conjoncture contribue à handicaper la zone dans sa comparaison avec les Etats-Unis.

Philippe Ricard



FRANCE-SOCIÉTÉ

LE MONDE / JEUDI 10 JUIN 1999

ÉDUCATION Majoritairement, les enseignants sont favorables à des réformes du système éducatif. C'est le principal résultat d'un sondage IPSOS réalisé pour le Syndicat

des enseignants (SE-FEN) auprès de 1000 d'entre eux. D'une manière générale, les femmes et les enseignants les plus jeunes sont les plus réformateurs. Deux mesures sont

plébiscitées : le travail en petits groupes et les dispositifs d'aide au travail personnel pour les élèves qui, chez eux, ne disposent pas du soutien suffisant. Parmi les réformes

passées, seul le collège unique n'apparaît pas comme un réel progrès surtout chez les professeurs de collège et de lycée. Une immense majorité d'enseignants se félicite de la

création du baccalauréat professionnel et des ZEP. L'image des syndicats apparaît floue : 40 % des enseignants interrogés considèrent qu'ils ne sont pas ouverts au changement.

Les enseignants sont majoritairement favorables aux réformes

Un sondage IPSOS fait apparaître une volonté de changement du système éducatif. Le baccalauréat professionnel ou les ZEP sont plébiscités, le collège unique, moins. Deux priorités : le travail en petits groupes et les dispositifs de soutien aux élèves

CONSERVATEURS et archaïques, les profs ? Ou, au contraire, réformateurs et prêts au changement ? Selon le sondage réalisé par Ipsos auprès de 1 000 d'entre eux, à la demande du Syndicat des enseignants (SE-FEN), ils seraient plutôt à ranger dans la seconde catégorie. Contrairement à l'idée qu'a parfois voulu en donner Claude Allègre, leur ministre, les enseignants se montrent favorables aux réformes, dont ils pensent que le système éducatif a le plus grand besoin. Même si 77 % des professeurs estiment que celui-ci remplit « assez bien » ses missions, 62 % jugent qu'« il y a beaucoup à y changer ».

A ceci près qu'il est toujours plus facile de se montrer réformateur sur le papier que dans les faits, une majorité d'enseignants ne se satisfait plus du statu quo. Les femmes (68 %) sont plus nombreuses que les hommes (49,5 %) à souhaiter des changements ; de même, c'est dans la tranche 30-39 ans que l'on trouve la plus forte proportion de « réformateurs » (65 %) (58 % chez les 40-49 ans).

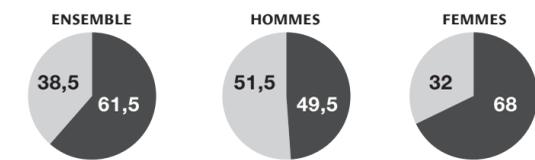
Parmi ceux qui estiment qu'il y a « beaucoup à changer » dans le système éducatif, les professeurs de collège viennent en tête (68 %), en particulier les maîtres-auxiliaires (70 %) ; les agrégés arrivent bons derniers (46 %). On trouve très peu de différence entre l'opinion des enseignants du premier degré (63 %) et du second degré (60 %).

Qui dans la société est le plus ouvert au changement de l'école, selon les profs ? Les parents d'élèves en tout premier lieu (75 %), les professeurs eux-mêmes (70 %) et enfin les syndicats (61 %), ce qui ne manquera pas d'attirer l'attention de ces derniers (*lire ci-dessous*). Les professeurs qui ont passé la cinquantaine estiment que les enseignants sont les plus ouverts au changement (71 %). C'est beaucoup moins vrai chez les moins de trente ans et/ou chez les

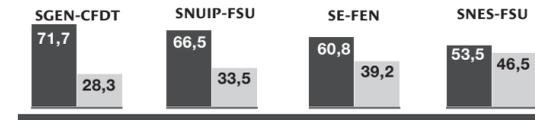
Le souhait de changement des enseignants

QUAND VOUS PENSEZ À L'AVENIR DU SYSTÈME ÉDUCATIF DANS LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE, DIRIEZ-VOUS QU'IL Y A :

TOUT OU BEAUCOUP À CHANGER PEU OU RIEN À CHANGER en %



OPINION SELON L'APPARTENANCE SYNDICALE



professeurs de lycée professionnel.

En revanche, les professeurs les plus jeunes voient très majoritairement (78 %) les parents d'élèves comme les plus ouverts aux réformes. Cette opinion atteint 84 % chez les agrégés et près de 81 % chez les adhérents du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES-FSU, majoritaire). Ces chiffres, s'ils reflètent l'image que les enseignants ont des acteurs du système éducatif et pas forcément la réalité, donnent néanmoins une idée précise de la « pression parentale » ressentie par les enseignants.

LE TRAVAIL EN PETITS GROUPES

Cette volonté de changement se traduit dans l'ordre d'arrivée des vingt-deux propositions de réforme soumises par le SE-FEN correspondant aux résolutions que ce syndicat a adoptées à l'issue de son congrès de Poitiers au mois de mars. Il n'est pas surprenant de constater que deux d'entre elles sont massivement plébiscitées : le travail en petits groupes « afin

d'améliorer l'efficacité de l'enseignement » (71 %) et le dispositif d'aide au travail personnel « pour tout élève ne disposant pas, chez lui, de soutien et des conditions matérielles à sa réussite » (69 %).

Reclamées avant tout par les enseignants des collèges et des lycées techniques et professionnels, ces mesures sont au cœur des dispositifs de réforme des lycées et du col-

lège. Elles concernent un point sensible associant les conditions de travail des enseignants à l'amélioration escomptée de la réussite des élèves. En quatrième position, avec 56 %, les enseignants interrogés ajoutent la nécessité de disposer d'un minimum de trois heures, intégrées dans leur service, pour permettre le travail en équipe et le suivi pédagogique. Les dirigeants du SE-FEN ne manqueraient pas de relever que ces propositions recueillent un assentiment plus large auprès des adhérents et sympathisants de la FSU que du côté de leurs propres troupes.

BAC PRO, ZEP ET IUFM

Plus surprenant : l'intégration des handicapés (59 %) et la création d'installations sportives dans les établissements (55 %) figurent en troisième et cinquième position. Les enseignants en attendent plus que l'évaluation pédagogique des futurs enseignants (53 %), l'amélioration de la formation continue (48 %) ou encore la création de modules spécialisés dans la gestion de la violence en milieu scolaire (47 %).

Quant aux réformes du passé récent, elles recueillent un véritable plébiscite, qu'il s'agisse du baccalauréat professionnel, des zones d'éducation prioritaires

Les professeurs des lycées généraux et les agrégés sont les moins convaincus

Un pourcentage moyen de 40 % d'enseignants interrogés considèrent comme « prioritaires » les vingt-deux propositions de réformes qui leur ont été soumises par le SE-FEN. Trois catégories de professeurs se situent à quatre points au-dessus de cette moyenne, soit 44 % : les professeurs de lycée professionnel (PLP), ou ceux qui y enseignent sans être PLP et ceux de maternelle. Les instituteurs et professeurs des écoles se situent quant à eux à 42 %.

Deux catégories d'enseignants se situent en revanche en-deçà de cette moyenne : ceux des lycées généraux (34 %, soit 6 points de moins) et les agrégés qui ne sont que 27 % en moyenne à considérer ces réformes comme prioritaires (13 points de moins que l'ensemble).

Le poids des différentes organisations

A l'issue des élections professionnelles de décembre 1996 - les prochaines auront lieu en décembre 1999 -, la représentation des organisations s'établissait comme suit :

- Premier degré (70,73 % de participation pour 336 000 inscrits).
 - SNU-IPP (FSU) : 39,36 % ;
 - SE-FEN : 32,14 % ;
 - SGEN-CFDT : 10,59 % ;
 - SNUDI-FO : 6,75 %.
- Second degré (67,8 % de participation parmi 370 000 enseignants).
 - SNES-FSU : 42,42 % ;
 - SGEN-CFDT : 12,91 % ;
 - SNETAA-FSU (enseignement technique) : 8,12 % ;
 - SNALC : 7,34 % ;
 - SNEP-FSU (éducation physique) : 6,35 % ;
 - SN-FOLC : 6,26 % ;
 - SE-FEN : 6,08 %.

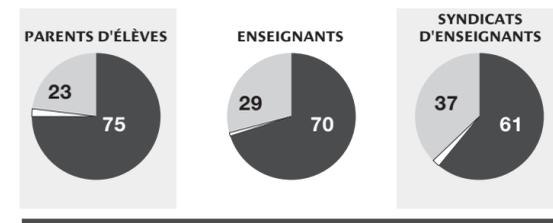
La représentativité du SNES est de 56 % là où il est présent, c'est-à-dire dans les lycées et collèges. De la même manière, le SNETAA arrive en première position (avec 45,65 % des voix) dans les lycées professionnels.

Le CLICHÉ qui veut que « bien que de gauche, les organisations syndicales de l'éducation nationale soient pour la plupart conservatrices » a la vie dure. Presque 40 % des enseignants interrogés par Ipsos pour le compte du SE-FEN estiment que les syndicats sont plutôt ou pas du tout ouverts au changement dans le système éducatif. L'image est là, et, à l'évidence, plus ancrée chez les non-syndiqués : ces derniers sont 44 % à penser que les syndicats ne sont pas très ouverts au changement, contre 23 % chez les syndiqués.

L'information ne peut que mobiliser l'attention des appareils syndicaux, souvent pris en tenaille entre des objectifs théoriques ou idéologiques et les aspirations de leur « base ». L'arrivée de Claude Allègre Rue de Grenelle a exacerbé les tensions, le ministre de l'éducation s'attaquant d'emblée au principal syndicat du second degré, le SNES, désigné comme abusive-

Qui est ouvert au changement, selon les enseignants ?

TRÈS OU PLUTÔT OUVERT PAS OU PAS DU TOUT OUVERT NE SAIT PAS en %



(ZEP) ou, dans une moindre mesure, des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Une exception notable dans ce palmarès, le collège unique, comme le rapport Dubet le laissait prévoir. Ce n'est un changement « très ou plutôt positif » que pour une petite majorité d'enseignants (52,6 %). Les plus dubitatifs sont les enseignants de 50 ans et plus (47 % d'opinions favorables), les plus optimistes ayant moins de 40 ans (58 % d'opinions favorables). Une répartition par grades accentue notablement les clivages : 35 % des agrégés seulement pensent que le collège unique est une réforme plutôt positive, 39 % des PEGC (anciens instituteurs devenus professeurs de collège), 43 % des certifiés.

Mais tout le monde adore les ZEP : 94 % des agrégés, 92 % des instituteurs, 89 % des certifiés, 92 % des 30 à 50 ans... ces scores traversant toutes les appartenances syndicales. Les IUFM suscitent quelques réticences parmi les enseignants du premier degré et l'on doit peut-être lire dans le taux d'adhésion relativement faible des 30-39 ans un regret des anciennes écoles normales d'instituteurs.

Il faut encore signaler l'exceptionnel 100 % d'opinions favo-

rables à l'égard du baccalauréat professionnel de la part des PEGC. Sans surprise, vingt points séparent la tranche des moins de 30 ans (84 % d'opinions favorables) et celle des 30-39 ans (63 %) à l'égard du statut de professeur des écoles qui a surtout profité aux jeunes enseignants.

Pour Hervé Baro, secrétaire général du SE-FEN, les résultats de ce sondage prouvent que « l'opposition qui a pu se manifester à l'encontre du statut de professeur des écoles qui a surtout profité aux jeunes enseignants ».

Pour Hervé Baro, secrétaire général du SE-FEN, les résultats de ce sondage prouvent que « l'opposition qui a pu se manifester à l'encontre du statut de professeur des écoles qui a surtout profité aux jeunes enseignants ».

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

★ Ce sondage a été réalisé pour le compte du Syndicat des enseignants (SE-FEN) par l'institut Ipsos auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 enseignants du premier et du second degré interrogés par téléphone, suivant la méthode des quotas, entre le 12 et le 26 mai.

Les changements souhaités et prioritaires

LES SEPT PROPOSITIONS QUI RECUEILLENT L'ASSENTIMENT DE LA MAJORITÉ DES ENSEIGNANTS :

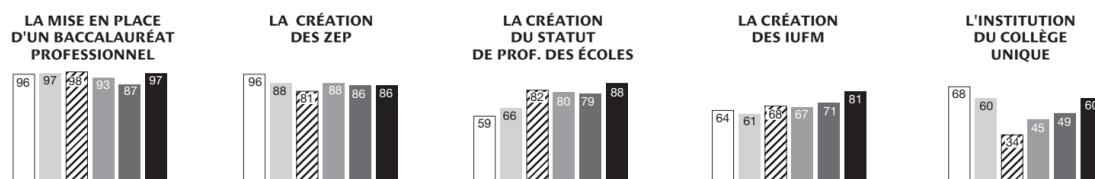
| Proposition | en % | |
|--|-------------|-----------|
| | PRIORITAIRE | IMPORTANT |
| 1 Développer les travaux en petits groupes avec des modalités adaptées aux niveaux et aux disciplines | 71 | 24 |
| 2 Organiser dans chaque établissement un dispositif d'aide au travail personnel pour les élèves qui n'en disposent pas chez eux | 69 | 27 |
| 3 Faire en sorte que l'Etat garantisse, à la rentrée 2001, l'intégration scolaire à chaque enfant handicapé | 59 | 34 |
| 4 Dégager un minimum de trois heures hebdomadaires dans le "service" des enseignants pour le travail en équipe et le suivi des élèves | 56 | 29 |
| 5 Intégrer des installations sportives correspondant aux effectifs et au projet pédagogique | 55 | 36 |
| 6 Instituer dès la rentrée 2001, dans les concours de recrutement, une épreuve prépondérante permettant d'évaluer les aptitudes pédagogiques | 53 | 30 |
| 7 Définir précisément un socle commun de connaissances, de compétences et d'aptitudes que doit atteindre chaque élève à la fin du collège | 52 | 38 |

Il était demandé aux enseignants de juger, pour chacune des vingt-deux réformes proposées, si elle était "tout à fait prioritaire", "importante mais pas prioritaire", "secondaire", ou si "ils y étaient opposés".

Le bilan des principaux changements survenus ces dernières années

LES RÉFORMES SUIVANTES SONT TRÈS OU PLUTÔT POSITIVES POUR LES ENSEIGNANTS DE :

MATERNELLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE GÉNÉRAL LYCÉE TECHNIQUE LYCÉE PROFESSIONNEL en %



Les syndicats ont du mal à effacer leur image conservatrice

ment « cogestionnaire » du ministre. Depuis deux ans, M. Allègre a joué le premier degré contre le second, et ce faisant, une organisation contre une autre au sein de la même fédération majoritaire, la FSU. La proximité des élections professionnelles triennales, prévues en décembre, a encore ajouté au malaise. C'est dans ce contexte que les organisations syndicales, réputées puissantes dans un milieu exceptionnellement syndiqué, liront ce sondage.

CAPACITÉ AU CHANGEMENT

Alors que l'opinion des enseignants du premier et du second degré est souvent comparable au gré des questions posées lors de l'enquête, elle diverge de près de dix points sur la capacité d'ouverture au changement des syndicats : les deux tiers des enseignants du premier degré estiment que leurs organisations y sont prêtes, mais seulement 57 % des enseignants du second degré. Les agrégés et les professeurs des lycées techniques sont les plus sceptiques (49 %). L'opinion en fonction de l'appartenance syndicale apporte quelques surprises : les membres de la FSU considèrent que leurs syndicats respectifs sont ouverts aux réformes, à 87 % pour le SNU-IPP (premier degré) et à 82 % pour le SNES (second degré). Les syndiqués au SE-FEN pensent de même pour 67 % d'entre eux, mais « seulement » les deux tiers pour le SGEN-CFDT, dont l'image de marque est l'innovation pédagogique et la remise en cause permanente.

Au total, le syndicat souvent désigné comme le plus prompt aux

innovations n'est pas massivement considéré comme tel par ses adhérents, tandis que le plus « conservateur », le SNES, irait trop loin selon ses affiliés. Ces derniers ne sont que 53 % à penser qu'il y a « beaucoup ou tout à changer » dans le système éducatif : c'est le taux le plus faible. Cette opinion est, en revanche, partagée par 72 % des adhérents du SGEN-CFDT, soit le taux le plus fort. Le SE-FEN se situe dans une fourchette moyenne de 61 % d'opinions favorables au changement.

Le paradoxe se poursuit lorsque les enseignants s'expriment sur leur propre capacité au changement : 80 % des enseignants du SNES pensent que les professeurs y sont ouverts (le taux le plus fort), tandis que ceux du SGEN-CFDT ne sont que 65 % à partager cette opinion (taux le plus faible). L'opinion sur les parents comme moteurs du changement révèle également des clivages intéressants : c'est au SNES que l'on trouve le plus de convaincus (81 %) pour dire que les parents sont ouverts aux réformes. Le SGEN-CFDT et le SNU-IPP ne sont en revanche que 67 % à créditer les parents d'un désir de changement.

Sur le fond des réformes, l'appartenance syndicale n'apporte pas de clivages très surprenants, sinon l'ampleur du décrochage entre les adhérents des différentes organisations par rapport au collège unique : au SNES une très courte majorité (50,1 %) juge cette réforme positive, 55 % au SGEN, 63 % au SE-FEN et 65 % au SNU-IPP.

B. G.

800 000 fois merci.

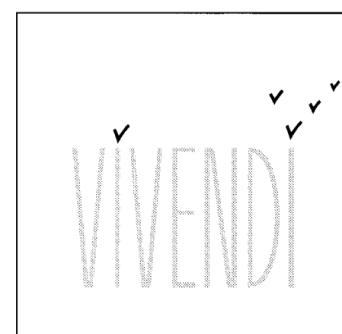


Vivendi remercie les
800 000 actionnaires qui pensent
que l'environnement doit être préservé,
que la communication doit être
libre et facile et que Vivendi est
une valeur d'avenir.

0 805 806 807
libre appel

www.vivendi.com

créer ce qui vous change la vie



Les députés socialistes continuent à exprimer leurs réserves sur la réforme du parquet

La garde des sceaux est invitée à venir s'expliquer à nouveau

Les réticences d'une bonne partie des députés socialistes vis-à-vis de la réforme du parquet sont loin d'être levées. Au terme d'un débat par-

ticulièrement animé, mardi 8 juin, le groupe PS a décidé, sur proposition de son président, M. Ayrault, de demander à Elisabeth Guigou de reve-

nir afin de prendre des engagements quant au calendrier d'examen et au contenu du projet de loi organique sur le statut des magistrats.

PRIMO, « vos inquiétudes sont légitimes », secundo « elles ne sont pas fondées ». Sensibles à la première partie de l'exposé liminaire dressé par leur collègue de l'Isère André Vallini, rapporteur de la commission des lois sur la réforme du parquet, les députés socialistes n'ont pas été franchement convaincus de la pertinence de sa conclusion. Tant et si bien qu'après une heure de débat à huis clos, mardi 8 juin, le groupe PS de l'Assemblée nationale a décidé, sur proposition de son président, Jean-Marc Ayrault, de convier la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, à une nouvelle explication de texte. « *Le principe de précaution ne vaut pas que pour l'alimentaire* », indique Jean Michel (Puy-de-Dôme), qui souhaite, comme nombre de ses collègues, de sérieuses garanties sur le calendrier d'examen et le contenu du projet de loi organique sur le statut des magistrats.

Lors de sa précédente venue salle Colbert, le 1^{er} juin, M^{me} Guigou avait pu mesurer, en dépit de la brièveté du débat, l'ampleur des réticences vis-à-vis d'un des principaux volets de la réforme de la justice, qui sera examiné en séance publique à partir du 22 juin. Baro-

mètre des états d'âme d'une partie du groupe, qui déplore que cette réforme engage les juges dans la voie de l'indépendance sans prévoir de disposition relative à leur responsabilité, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, avait affirmé que ce texte « *ne marchait pas sur ses deux jambes* » (Le Monde du 3 juin).

« J'EN AI VU D'AUTRES »

En dépit du report du 9 au 16 juin de l'examen du projet de loi en commission, M. Ayrault a tenu à ce que le groupe, mardi matin, débattre à nouveau du sujet. Les députés socialistes ont-ils à cette occasion « *vidé l'abcès* », comme l'affirme M. Vallini ? Rien n'est moins sûr. Les efforts déployés par le rapporteur pour amadouer ses collègues – « *seuls détenteurs de la légitimité en vertu du suffrage universel* » – et les convaincre que le texte, loin de rompre le lien entre la chancellerie et le parquet, « *encadre davantage l'action des procureurs* », n'ont pas suffi à vaincre les réticences, en dépit de son rappel des engagements passés du PS. « *Le rapporteur commence à être mal vu par les syndicats de magistrats... C'est bon signe !* », a également lancé – mais

en vain – M. Ayrault. Dans un premier temps, M. Fabius s'est gardé d'intervenir. D'autant que le président de l'Assemblée a pu écouter, sans déplaisir, plusieurs de ses collègues relayer les inquiétudes qu'il avait exprimées le 1^{er} juin. Jacques Floch (Loire-Atlantique), qui souligne le caractère « *équilibré* » du projet tout en affirmant volontiers que « *les juges, payés par l'ensemble de la population, ont des comptes à lui rendre* », a ouvert le ban. « *Attention à ne pas traîner les pieds, et à ne pas apparaître comme le groupe qui veut que les magistrats soient aux ordres !* », a lancé Christophe Caresche (Paris), en faisant valoir la popularité d'une réforme qui veut inscrire dans la loi la suppression des instructions individuelles. « *C'est mon quatrième mandat, j'en ai vu d'autres* », commentait le soir même M. Floch. Ignorant également cette mise en garde, M. Michel, puis son collègue du Puy-de-Dôme Jean-Paul Bacquet ont fait part, à leur tour, de leurs fortes réserves.

Face à ce qu'il qualifie de « *jérémiades d'élus charassiens* » [MM. Michel et Bacquet sont élus du Puy-de-Dôme, comme le sénateur socialiste Michel Charasse],

Arnaud Montebourg (Saône-et-Loire) a alors prononcé, de son propre aveu, une vibrante « *plaidoirie en défense* ». Soucieux de trancher « *l'éternel débat entre ceux qui veulent contrôler la justice et ceux qui souhaitent son indépendance* », M. Montebourg s'est senti contraint de « *réexpliquer toute l'histoire de la gauche, qui est l'histoire de la lutte pour le droit et contre l'arbitraire* », afin de « *se défaire des restes du bonapartisme et du gaullisme* ». Gambetta et Clemenceau ont trouvé leur place dans l'exposé du jeune avocat. « *Pour les moucher, j'ai même cité Le Coup d'Etat permanent !* », raconte-t-il. Pour M. Fabius, c'en était trop. « *Nous ne sommes pas tous incultes !* », a-t-il lancé, très agacé, et refusant que le débat se résume à une opposition entre tenants et opposants de l'indépendance de la justice.

A la chancellerie, on fait contre mauvaise fortune bon cœur. « *Le texte ne suscite plus le même rejet qu'il y a deux ans* », affirme-t-on, en faisant valoir notamment que personne ne s'oppose publiquement à la suppression des instructions individuelles.

Jean-Baptiste de Montvalon

Les élections européennes dominent le débat sur le PACS

LE TEMPS PRESSE, chaque voix compte. Mardi 8 juin, à quelques jours des élections européennes du 13 juin, les députés se sont disputés les voix des homosexuels et des familles... en commençant l'examen, en troisième lecture, du pacte civil de solidarité (PACS). Un vrai *meeting* en plein hémicycle.

Charles de Courson (UDF) a « ouvert le feu » en présentant l'exception d'irrecevabilité. Mardi, en fin d'après-midi, le député de la Marne a accusé la gauche de légiférer pour des « minorités » qui sont sa « clientèle électorale ».

« Pourquoi vous en voulez tant à la famille ? », s'est étonné M. de Courson, tout en déclinant six motifs d'inconstitutionnalité. Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône) est sorti de ses gonds. « *Il est faux de dire que les associations*

familiales n'ont pas été entendues (...), faux de prétendre que les no-taires s'inquiètent de l'indivision ! », a tempêté le rapporteur de la commission des lois, avant de donner sa conception de la famille. Celle-ci ne se limite ni aux hommes et aux femmes mariées, avec des enfants, ni aux couples qui vivent en union libre, ni aux familles monoparentales : « *la famille, c'est aussi des couples homosexuels dont certains élèvent des enfants nés d'une précédente union !* ».

« C'EST ARLETTE ! »

« Mieux vaut un PACS d'amour qu'un mariage d'intérêt ! », a renchéri Monique Collange (PS, Tarn). « *Le mariage est de moins en moins la réponse unique à un projet de vie commune* », a plaidé pour sa part Dominique Gillot (PS, Val-

d'Oise). « *C'est Arlette [Laguiller] !, a ironisé Christine Boutin (app. UDF, Yvelines). Plus tard, la députée anti-PACS n'a pu que faire ce constat : « Nous n'avons pas la même conception de la famille et le PACS en est le révélateur ».*

La famille pour la droite, les homosexuels pour la gauche. Selon Claude Goasguen (DL, Paris), le PACS préfigure le « *déclin* » du mariage en offrant des « *avantages similaires, sans obligations, sans contraintes* ». « *Avant même tout débat [sur la réforme de la famille], vous avez pacsisé le mariage !* », a dénoncé M. Goasguen à l'attention d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice. Quant au divorce, il va se « *déjudiciariser* ».

De son côté, Patrick Devejdjian (RPR, Hauts-de-Seine) a durci le ton par rapport à ses discours précédents. A la tribune, le porte-parole de la liste RPR-DL a mis en garde contre le risque de « *polygamie* » lié à la coexistence du PACS, du concubinage et du mariage. « *Bien sûr vous n'êtes pas contre la famille, mais vous en prenez moins soin que nous* », a affirmé le député. « *C'est la campagne...* », a reconnu M. Devejdjian, en sortant de l'hémicycle.

Le député écologiste Yves Co-

chet (Val-d'Oise) a assuré, lui, que « *les Verts n'auraient pas été hostiles au mariage de couples homosexuels* ». Bernard Birsinger (PC, Seine-Saint-Denis) a rappelé que son « *amie* » Aline Pailler, députée européen, avait été la « *cheville ouvrière* » du rapport du Parlement européen, adopté en février 1998, qui invite « *tous les Etats membres à reconnaître l'égalité des droits des homosexuels* ». Dans la foulée, le député communiste a salué la « *jeune militante lesbienne* » Michela Frigiolini, qui figure sur la liste Bouge l'Europe !

Après avoir rejeté les trois motions de procédure de la droite, les députés ont examiné une centaine d'amendements jusqu'au petit matin. De retour d'un meeting avec Nicolas Sarkozy, à Carpentras, Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) est arrivé à temps dans l'hémicycle pour défendre les siens.

Avant de se lancer, il n'a pas manqué de dire à M^{me} Guigou, qui mène campagne dans la même circonscription que lui : « *Carpentras, Thierry Mariani (RPR, Vaucluse) est arrivé à temps dans l'hémicycle pour défendre les siens.*

La campagne, encore et toujours...

Clarisse Fabre

Le PCF pose ses conditions pour la seconde loi sur les 35 heures

Trois objectifs – l'emploi, la diminution des heures de travail et la négociation sociale – devraient permettre à la majorité « plurielle » de présenter un front uni pour la seconde loi sur les 35 heures. Chaque parti de gauche se servira de ce tiercé-là, dans l'ordre ou le désordre. Mardi 8 juin, en rendant officielles leurs propositions, les députés communistes et apparentés ont choisi de privilégier le temps libre dégagé, « *pour s'éduquer, se former, se distraire, participer à la vie de quartier ou de la commune, pour se cultiver* », avant même les créations d'emploi. Une façon, pour les amis de Robert Hue, de ne pas endosser le bilan enregistré jusqu'ici et « *qui reste à améliorer sérieusement* ».

Après les Verts et les communistes (Le Monde du 23 avril), le Mouvement des citoyens s'apprête également à envoyer sa copie au gouvernement d'ici huit à dix jours. « *Moi, je mettrais l'emploi d'abord* », indique le député Georges Sarre.

« *Lors de la première loi, l'argument avancé par le gouvernement était de dire : "Il y aura une seconde loi pour trancher." Nous y voilà, et*

comme il n'y en aura pas de troisième loi, c'est maintenant qu'il faut aller plus loin », a expliqué, mardi, le député Maxime Gremetz au nom du groupe communiste à l'Assemblée nationale. Il s'ensuit une série de refus : pas de report de la date d'application des 35 heures, pas de double SMIC, pas de formation prise sur le temps de travail, pas de forfait tous horaires applicable aux cadres, à l'exception des dirigeants « *inscrits dans le collège employeurs* ».

L'augmentation de 11,4 % du SMIC engendrée par le passage de 39 à 35 heures doit être entérinée, le contingent d'heures supplémentaires limité à 100, avec une majoration de 25 % dès la 26^e heure et de 50 % à la 45^e heure. Les aides pour le volet défensif des accords (qui ne créent pas d'emplois mais en préservent) doivent être supprimées. Et seuls les accords approuvés par les syndicats majoritaires pourront être validés. Le groupe communiste confirme aussi sa volonté de porter à 32 heures les semaines des salariés en travail posté ou de nuit.

Isabelle Mandraud

L'incendie d'un hôtel meublé fait deux morts à Aubervilliers

DEUX PERSONNES sont mortes et quatorze autres ont été gravement blessées dans l'incendie qui a ravagé, mercredi 9 juin, vers 1 heure du matin, un hôtel meublé vétuste à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Le sinistre a fait aussi une dizaine de blessés plus légers qui ont dû être hospitalisés. Le feu s'est déclaré au rez-de-chaussée de l'hôtel, situé 5, rue Auvry, et il s'est rapidement propagé dans les quatre étages par la cage d'escalier, ont expliqué les pompiers. Deux cents hommes et cinquante-sept engins venus de vingt et une casernes d'Ile-de-France ont dû être mobilisés.

L'établissement, vétuste, avait fait l'objet, en septembre 1994 et en janvier 1998, d'un arrêté du maire (PC) Jack Ralite demandant sa fermeture après le passage de la commission de sécurité. Mais aucun arrêté de péril n'avait été pris par la préfecture, seule habilitée à fermer l'établissement. Le préfet de Seine-Saint-Denis avait pourtant, en janvier 1998, adressé un courrier au propriétaire de l'hôtel, habité essentiellement par des étrangers, lui demandant d'effectuer des travaux dans l'immeuble et signalant, notamment « *l'absence de système de détection d'incendie* » et « *une installation électrique vétuste* ».

Une pétition demande la grâce présidentielle pour les sans-papiers détenus

UNE PÉTITION dénonce la pratique de l'incarcération des étrangers uniquement pour défaut de titre de séjour. Rédigée par une association de soutien aux sans-papiers en prison, proche de la Coordination nationale des sans-papiers, elle réclame une mesure de grâce présidentielle à l'occasion du 14 juillet « *pour entrer dignement dans l'an 2 000* ». Les initiateurs du texte revendiquent une centaine de signataires. Parmi eux, figure Stéphane Hessel, ambassadeur de France et ancien responsable du collège des médiateurs pour les sans-papiers de Saint-Bernard en 1996, qui estime que « *la situation de ces immigrés en prison n'est pas conforme à l'esprit de la nouvelle législation* ».

En juillet 1998 on comptait 636 sans-papiers détenus au titre de la loi qui punit de prison le séjour irrégulier. D'autre part, 2 056 étrangers en situation irrégulière ayant commis une autre infraction, étaient également détenus. Le rapport sur l'immigration de Patrick Weill proposait, en 1997, de supprimer l'emprisonnement des étrangers « *en simple infraction aux règles de séjour* », dénonçant le fait que 1 053 étrangers se trouvaient détenus dans ces conditions au 1^{er} mars 1997. Mais cette proposition n'a pas été mise en œuvre par la loi Chevènement de 1998.

Les médecins urgentistes signent un accord avec le gouvernement

APRÈS DIX JOURS de grève, les représentants des médecins urgentistes sont parvenus à un accord avec le gouvernement, qui devait être signé mercredi 9 juin. Le protocole sur lequel le secrétariat d'Etat à la santé et les représentants syndicaux se sont entendus prévoit, pour 1999, une revalorisation transitoire des salaires, une prise en charge de la formation et des créations de postes. En outre, le nombre de places ouvertes au concours de praticien hospitalier en médecine polyvalente d'urgence est augmenté. De 140 à la session 1998, il passe à 256 en 1999. La deuxième partie de l'accord, applicable en 2 000 et 2 001, porte sur la rénovation du statut et la création de postes de praticien hospitalier. Enfin, le nombre de postes de praticiens hospitaliers sera revu avec les syndicats signataires, selon une évaluation régionale des besoins.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ** : un contrôle officiel des services vétérinaires a mis en évidence la présence de *Listeria monocytogenes* dans un échantillon de fromages de chèvre de type Sainte-Maure, fabriqués par l'établissement Chapin Loic. Les produits concernés sont de marque Puy du Fou et Monoprix Gourmet. L'ensemble a fait l'objet d'un retrait de la vente. Le secrétariat à la santé a demandé, mardi 8 juin, aux consommateurs qui détiendraient ces fromages de ne pas les consommer ou de consulter un médecin en cas de fièvre ou de maux de tête.

■ **JUSTICE** : un pourvoi en cassation va être déposé par l'un des prévenus dans l'affaire du Sentier, Erick Abitbol, contre l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris qui a refusé, mardi 8 juin, d'annuler sa garde à vue. Le 13 avril, la Cour de cassation avait déjà jugé nulle la garde à vue d'Erick Abitbol, au motif que ses droits ne lui avaient été notifiés que trois heures après son commencement. Cette décision avait entraîné le report au 4 octobre du début du procès des 124 prévenus dans cette affaire d'escroquerie, prévu originellement le 10 mai.

■ **Arezki Dahmani, ancien président de France-Plus** a été condamné, mardi 8 juin, par la 13^e chambre du Tribunal correctionnel de Paris pour abus de confiance à huit mois d'emprisonnement avec sursis et au remboursement de 183 000 francs correspondant à des dépenses injustifiées. Le jugement intervient près de sept ans après la plainte déposée par d'anciens responsables de cette association créée en 1985 pour favoriser la vie civique des jeunes issus de l'immigration. France Plus a été mise en liquidation judiciaire en 1997 après qu'un rapport du Fonds d'action sociale eut dévoilé l'utilisation de subventions à des fins personnelles.

■ **PRISON** : Corinne Moreau, une gardienne de prison, a été condamnée à six mois de prison avec sursis et une interdiction d'exercer sa profession par la cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine), mardi 8 juin. Il lui était reproché d'avoir offert un téléphone portable à une détenue de la prison de Rennes, avec laquelle elle s'était liée d'amitié. Cette détenue, Valérie Subra, a été condamnée à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une peine incompressible de seize ans. Elle attirait des hommes riches pour les dépouiller avec l'aide de complices. Deux de ses victimes avaient été tuées en 1984.

■ **35 HEURES** : le patronat de la métallurgie (UIMM) estime « *probable* », que la seconde loi sur les 35 heures, ne pourra pas être promulguée, et donc entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2000 comme prévu ». Selon l'UIMM, qui développe son analyse dans le dernier numéro de sa revue mensuelle *Actualités*, la date du 1^{er} janvier 2000 ne peut être tenue « *en raison des recours éventuels devant le Conseil constitutionnel* » et parce que le projet de loi ne pourra « *sans doute pas être adopté définitivement* » par les députés « *avant le mois de décembre* ».

■ **MOUVEMENT PRÉFECTORAL** : Michel Guillot, directeur des transmissions et de l'informatique au ministère de l'intérieur, devait être nommé préfet des Vosges, par le conseil des ministres du mercredi 9 juin.

JAZZ
magazine

DIANA KRALL
UNE VOIX
POUR CLINT
EASTWOOD
L'ÉTÉ SUR
INTERNET

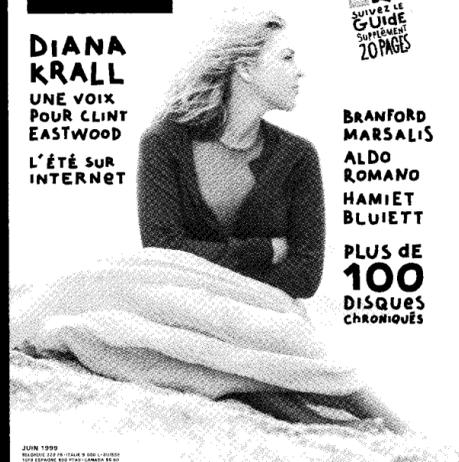
JUN 1999

GUIDE COMPLET
TOUS LES FESTIVALS
TOUS LES MUSICIENS DE L'ÉTÉ

SUIVRE LE
GUIDE
SUPPLÉMENT
20 PAGES

**BRANFORD
MARSALIS
ALDO
ROMANO
HAMLET
BLUETT**

PLUS DE
100
DISQUES
CHRONIQUÉS



JAZZ MAGAZINE
LE COMPAGNON
INDISPENSABLE
DE VOTRE ÉTÉ JAZZ
actuellement en kiosque

VIENT DE PARAÎTRE

LE CABINET ET SES COLLABORATEURS
constitution,
gestion, missions,
responsabilités

208 p. 193 F.T.T.C.
Editions Sorman
13, rue d'Uzès, 75002 Paris.

Premier mis en examen dans l'affaire Erignac, Mathieu Filidori a été libéré

Le nationaliste corse estime que les « faits ont été tordus » pour faire de lui un « suspect tout désigné »

Le nationaliste corse Mathieu Filidori, mis en examen et écroué depuis le 20 mai pour « *complicité d'assassinat* » dans le cadre de l'af-

faire Erignac, a été remis en liberté, mardi 8 juin, par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Les magistrats ont estimé que sa déten-

tion n'était plus nécessaire alors que plusieurs personnes, interpellées depuis, ont avoué leur participation à l'assassinat.

LA CHAMBRE d'accusation de la cour d'appel de Paris a ordonné, mardi 8 juin, la remise en liberté du militant nationaliste corse Mathieu Filidori, mis en examen et écroué pour « *complicité d'assassinat* », le 20 mai, dans le cadre de l'affaire Erignac. Les magistrats de la Cour d'appel ont estimé que sa détention n'est pas nécessaire à la manifestation de la vérité « *alors que les auteurs du crime sont identifiés et confondus par de lourdes charges et même, pour certains d'entre eux, par des aveux circonstanciés* ». Il a été placé sous

contrôle judiciaire. Mathieu Filidori avait été la première personne interpellée dans le cadre de l'instruction sur l'assassinat du préfet Claude Erignac.

Les trois magistrats antiterroristes chargés de ce dossier, Jean-Louis Bruguière, Laurence Le Vert et Gilbert Thiel, se fondaient en grande partie sur la base du rapport de synthèse remis, le 3 décembre 1998, par le chef de la division nationale antiterroriste (DNAT), Roger Marion. Etablies à partir d'une longue analyse sémantique de textes nationalistes

découverts à son domicile, les conclusions de ce document désignaient Mathieu Filidori comme le possible rédacteur du communiqué de revendication de la mort du préfet Claude Erignac. Par ailleurs, l'activisme syndical de M. Filidori, considéré comme un des leaders de la revendication agricole contre la politique du gouvernement, aurait pu le conduire à participer à la préparation d'une action meurtrière. Militant historique de la cause nationaliste, proche des mouvements dissidents, il apparaissait comme

un des principaux suspects aux yeux des enquêteurs de la DNAT.

Mathieu Filidori affirmait, pour sa part, n'avoir joué aucun rôle dans cette affaire et clamait son innocence. Par ailleurs, le lendemain de son arrestation, plusieurs nationalistes corses de la région de Cargèse-Sagone, au nord d'Ajaccio (Corse-du-Sud), étaient à leur tour placés en garde à vue dans la même affaire. Certains d'entre eux ont reconnu leur participation à l'assassinat et ont permis à la justice de résoudre une grande partie de cette énigme policière, sans pour autant mentionner l'intervention de Mathieu Filidori.

M. Filidori avait été arrêté une première fois, quelques jours après l'assassinat du préfet, avant d'être relâché sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre lui. Le 22 juin 1998, il fut de nouveau appréhendé par les policiers. Mis en examen et écroué pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste, il avait été remis en liberté le 10 novembre.

« *La décision de la chambre d'accusation démontre la constance de cette juridiction depuis le début de cette affaire et le caractère infondé de ce que l'on appelait la piste agricole*, nous a induit un de ses avocats, M^e Antoine Sollacaro. *Le dossier est vide. On aurait pu faire l'économie de l'arrestation de mon client en interpellant directement le commando responsable de la mort du préfet.* »

J. Fo.

Une avocate aurait été assassinée par son mari

Principal suspect, soupçonné d'avoir causé la mort de sa fillette, il venait d'être remis en liberté par la chambre d'accusation

UNE AVOCATE du barreau de Paris a été découverte morte, lundi 7 juin, par la police, après avoir été sauvagement assassinée dans son appartement du seizième arrondissement. Anna Martins, trente ans, a été retrouvée dans sa chambre à coucher, tuée de plusieurs coups de couteaux. Ses vêtements avaient été déchirés et ses cheveux arrachés. Son époux, Jean-Marc Fitte Duval, a également été découvert dans l'appartement, après s'être mutilé. Il venait d'être remis en liberté par la chambre d'accusation de Paris, avec obligation de suivre des soins psychiatriques. Les policiers ont retrouvé une lettre de sa main, dans lequel il indiquerait qu'il aurait agi par vengeance.

M. Fitte Duval, qui est considéré comme le principal suspect, a été transféré à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, lundi soir et placé en garde à vue. Il devrait être déféré au parquet, mercredi 9 juin, dans la journée. Condamné à plusieurs reprises, au début des années 90, pour vol avec armes et vol avec violence, il était visé par plusieurs procédures : il est en effet soupçonné d'avoir causé, en septembre 1998, la mort de sa fillette, âgée de huit mois. Cherchant à la réanimer, il lui aurait appliqué deux fils électriques sur le corps, provoquant son électrocution. Une information judiciaire a été ouverte pour violence volontaire ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Après une violente dispute avec sa femme, au cours de laquelle il l'aurait menacée de mort et ligotée pendant plusieurs heures, M. Fitte Duval a été ensuite mis en examen pour violence volontaire et séquestration et placé en détention provisoire, le 31 décembre 1998. Au cours de son incarcération, à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), il a bénéficié d'un suivi psychothérapeutique. En mai, il a fait l'objet d'une expertise psychiatrique, qui a conclu à la nécessité de poursuivre la prise en charge médicale.

Une première demande de mise en liberté ayant été refusée par la juge d'instruction chargée du dossier, Nathalie Lemnier, l'avocat du prévenu, M^e Olivier Fontibus, a fait appel de cette décision devant la chambre d'accusation de Paris. Lors de l'audience, le parquet général a requis le maintien en détention, pour prévenir tout risque de récidive. L'avocat du prévenu a, au contraire, plaidé la remise en liberté : « *J'ai souligné que rien, dans le dossier, ne venait empêcher sa libération, à la condition qu'il continue son traitement à la sortie* », nous a-t-il affirmé. La chambre d'accusation a suivi son raisonnement : vendredi 4 mai, elle l'a remis en liberté sous contrôle judiciaire avec obligation de soins psychiatriques. Trois jours avant qu'il ne récidive.

Cécile Prieur

Karim Koussa, au nom de « Dieu » et de son « frère » Khaled Kelkal

KARIM KOUSSA joue avec les nerfs de Janine Draï, la présidente de la 14^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Mardi 8 juin, au cinquième jour du procès des vingt-



PROCÈS

deux membres présumés du réseau soupçonné d'avoir préparé les attentats de 1995, il est le premier prévenu à devoir s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. D'une voix basse mais assurée, il répond aux questions sans jamais perdre son calme, avec parfois un petit sourire en coin.

Il raconte ses études jusqu'en terminale, son CES d'agent d'entretien dans un hôpital de Lyon et les deux années de galère qui ont précédé son arrestation. « *Que faisiez-vous précisément pendant cette période ?* » interroge la présidente. « *Rien de spécial, je vivais de trafics, des vols essentiellement. Je faisais un peu d'argent.* » Quand Janine Draï aborde les circonstances de son interpellation, Karim Koussa est comme absent. Il se rassoit et murmure quelques paroles inaudibles.

Les faits se sont déroulés le 27 septembre 1995, dans le bois du col de Malval près de Lyon, alors qu'il était en cavale avec son ami Khaled Kelkal. Ce dernier, qui est alors soupçonné d'avoir participé à une fusillade en juillet 1995 contre des policiers à Bron (Rhône) parvient à prendre la fuite. Karim Koussa a juste le temps de se saisir d'une arme, tire sur les gendarmes qui ripostent. Il est touché de plusieurs balles. « *Qu'avez-vous à dire ?* », demande la présidente. « *Il faut que vous sachiez que je n'appartiens à aucune organisation, j'appartiens à l'Islam et je ne reconnais que la justice de Dieu* », lance le prévenu. « *Là vous êtes devant un tribunal laïque et il va falloir répondre car la collectivité a le droit de savoir et de juger.* »

Janine Draï lui rappelle ses déclarations lors de sa garde à vue, au cours de laquelle il a reconnu avoir participé à la fusillade de Bron, Karim Koussa tient une réponse toute prête : à ce moment-là, il était hospitalisé pour deux fractures fémorales et un hémithorax consécutifs à l'échange de coups de feu avec les gendarmes dans le bois de Malval. « *J'étais encore sous l'effet de l'anesthésie, je ne reconnais pas ces déclarations, ni ma signature au bas du procès-verbal.* »

Confronté aux témoignages recueillis lors de l'instruction, il nie, parle de mensonges. Il n'a, dit-il, jamais été en possession d'un fusil M16. Jamais il n'a été en cavale avec Khaled Kelkal, le rejoignant seulement à quelques reprises « *pour lui venir en aide* ».

« *On a quand même retrouvé une arme sur votre ami, un 7,65, rappelle la présidente. Ça vous dit quelque chose ?* »

« *Cette arme m'appartient, je la lui avais prêtée.* »

« *Vous n'avez pas pensé à lui demander à quoi elle devait lui servir ?* »

« *C'est un ami, il était recherché par la France entière, tout le monde lui en voulait. Je n'avais pas à l'accabler de question dans ces moments-là.* »

« *Mais vous saviez qu'il était soupçonné d'avoir participé à la fusillade de Bron et d'avoir posé la bombe sur la voie du TGV. Pourquoi avoir accepté de l'aider, de protéger sa fuite ?* »

« *Parce que c'est mon frère, mon ami, c'est un devoir.* »

REVIREMENT

M^e Georges Holleaux, avocat des victimes, tente une question, mais Karim Koussa l'arrête : « *Je refuse de répondre à la partie civile car j'estime qu'elle n'a rien à foutre ici.* » Dans la salle, la tension est palpable. Avocats de la défense ou de la partie civile, procureur de la République, chacun veut prendre la parole et la présidente du tribunal est obligée de remettre de l'ordre dans une audience survoltée.

Karim Koussa s'amuse discrètement de la tournure des événements. Il est d'autant plus serein que ses co-prévenus qui l'avaient mis en cause lors de leur garde à vue, se rétractent tous systématiquement. Pour justifier leur revirement, ils évoquent les difficiles conditions des interrogatoires. L'un d'eux accuse même les enquêteurs de torture et de mauvais traitements.

Boualem Bensaïd, présenté comme l'un des coordonnateurs du réseau, avait lui aussi beaucoup parlé devant les policiers. Depuis deux jours, il refuse d'assister à l'audience et ne peut donc ni confirmer, ni infirmer les accusations qu'il portait à l'époque.

Karim Koussa est tout sourire. Il se tourne vers ses amis qui assistent au procès et lève un pouce, visiblement satisfait d'avoir tenu tête au tribunal.

Acacio Pereira

TROIS QUESTIONS À...

MATHIEU FILIDORI

1 C'est la deuxième fois en huit mois que vous êtes incarcéré puis remis en liberté par la chambre d'accusation contre l'avis des juges antiterroristes, quel est votre sentiment ?

Je me sens avant tout broyé par la machine judiciaire. Il semble qu'on avait surtout besoin de mettre un nom dans une enquête qui traînait en longueur. Les policiers ont construit un schéma intellectuel, qui ne tient pas, pour occuper un vide. Les faits ont été tordus de manière à ce que je sois un suspect tout désigné. La chambre d'accusation a constaté qu'il n'y avait pas de charges réelles et m'a permis de retrouver les miens. Pendant tous ces mois, mon nom a été jeté en pâture au mépris le plus total des règles du

secret de l'instruction et de la présomption d'innocence.

2 En tant que militant historique du nationalisme corse, que pensez-vous de la dérive brigadiste du commando soupçonné de l'assassinat du préfet Erignac ?

Les gens qui ont reconnu leur participation dans cette opération se sont perdus dans une logique suicidaire. C'est à eux d'assumer leur acte, que je condamne. Ils n'auraient pas dû se lancer dans cette action. Le nationalisme corse ne peut se refonder que dans une démarche transparente, dans le cadre d'un combat mené au grand jour et au sein d'un mouvement populaire et démocratique. Avant tout jugement définitif sur les personnes ayant appartenu aux groupes mis en cause par la justice, il faut toutefois attendre la fin des investigations. Je n'ai connu que l'un des hommes soupçonnés,

Alain Ferrandi, dans le cadre du syndicalisme agricole. Je ne l'ai pas vu depuis une dizaine d'années.

3 Comptez-vous vous investir de nouveau dans le syndicalisme agricole ou dans la lutte nationaliste ?

Je souhaite rester avec mes proches et ma famille qui ont souffert de cette pression judiciaire et médiatique, qui dure depuis plus d'un an, et de mes incarcérations à répétition. En ce qui concerne mes activités syndicales, je n'entends pas, pour l'instant, m'engager comme je l'ai fait dans le passé, et pas davantage dans une structure nationaliste. Je souhaite que les nationalistes dépassent leurs divergences. Cela ne pourra se faire que dans un cadre ouvert où les opinions de chacun seront acceptées.

Propos recueillis par Jacques Follorou

Le procès de Thierry Gaitaud se perd entre justices française et américaine

UN TOURBILLON a traversé, mardi 8 juillet, la cour d'assises de Paris. Un vent de folie, ni vraiment parisien, ni tout à fait californien, qui a transformé le procès de Thierry Gaitaud en curieux happening. Depuis trois jours, on s'était pourtant habitué aux propos parfois incongrus de ce Franco-Américain de trente-neuf ans, apparemment convaincu que le double assassinat dont il est accusé est l'œuvre des services secrets américains (*Le Monde* daté 6-7 juin). Comme le président Yves Corneloup, chacun l'écoutait, en souriant, évoquer notamment ces pressions du National Security Agency (NSA), destinées à le contraindre à infiltrer les services français. L'heure de l'examen des faits finirait par venir. Et avec elle, le début des choses sérieuses.

Lorsque Bill Parsons, le shérif adjoint du comté de San Diego, s'est avancé, la salle s'est donc figée. Directeur d'enquête depuis le 19 juin 1992, date de la découverte des corps de Susan et Melinda Belasco, il ne pouvait qu'apporter des éléments concrets. Cette voix basse, aussi articulée que monocorde, allait détailler la scène du crime. Après lui viendraient l'enquêteur du bureau du procureur, puis le coroner (médecin légiste) : autant de spécialistes qui mettraient, peu à peu, de l'ordre dans un puzzle jusqu'ici assez éparpillé.

L'espoir a duré vingt minutes. Le temps pour Bill Parsons de brancher son ordinateur, et de commencer la projection des photos prises chez Thierry Gaitaud, au 1036, Arena Circle, à Vista. Devant le public français, l'enquêteur se veut pédagogique, déplace la souris sur l'écran et détaille chaque planche. Il a fait 10 000 kilo-

mètres pour témoigner, alors il s'applique. Mais le président s'impatiente. Trois vues du salon, cinq présentations, sous divers angles, des bidons de détachant utilisés par l'accusé pour nettoyer sa maquette, et la traduction qui, manifestement, l'agace.

Ils sont maintenant une quinzaine dans le prétoire. Deux policiers américains, deux coroners, deux médecins légistes français, mais aussi les avocats de Thierry Gaitaud et l'adjointe du district attorney de San Diego. Il y a aussi les trois traducteurs, et Renée Lettow, professeur de droit comparé à l'université de Washington DC. Appelée la veille pour éclairer le tribunal sur les différences entre les systèmes français et américain, l'enseignante contemple aujourd'hui, en se frottant les yeux, le spectacle.

UN « GRAND MYTHOMANE »

Les enquêteurs américains se croisent à la barre. « *Je le jure* », « *I swear* », « *I jure* », commencent-ils. Les traducteurs prennent le relais, mais les difficultés demeurent. Habitué à subir les assauts des avocats, ils paraissent téтанisés d'être, cette fois, interrogés par un juge. Car c'est le président Corneloup, et lui seul, qui questionne. Lui qui s'emporte devant ce protégé-volant, sur la voiture de l'accusé, manifestement retiré par les enquêteurs avant la prise de vue. Lui encore qui donne raison au professeur Dominique Lecomte lorsqu'elle contredit son collègue américain qui envisageait un étouffement accidentel. Le docteur Blackburn, chef des légistes du comté, sera le seul à passer un après-midi tranquille : pour trois minutes

d'interrogatoire de pure forme (il a signé le rapport d'autopsie sans y assister), dans une ambiance de salle de classe à l'heure de la sonnerie, il s'est vu offrir par la France une semaine de vacances à Paris.

La journée ne s'est cependant pas réduite à cette distraction. En début de matinée, le psychiatre Michel Dubec est venu éclairer la personnalité de Thierry Gaitaud. Comme ses collègues, la veille, il a observé un sujet « *border line* », à la limite entre névrose et psychose. Comme eux, il a senti une composante paranoïaque. Mais là où d'autres décèlent un psychopathe, lui voit un « *grand mythomane* ». « *S'il a commis son crime dans des circonstances purement pulsionnelles, il y a trouble de la lucidité et l'on peut envisager une atténuation de la responsabilité. S'il a agi dans un but d'escroquerie à l'assurance, alors il est entièrement responsable.* »

Car se pose le problème de la préméditation. De ces contrats d'assurance-vie pris sur la tête de Susan Belasco, sa compagne ; de ce roman décrivant les crimes et découvert dans son ordinateur. Enfin de ce compte épargne à la Great Western Bank, clos deux jours avant le drame, et transféré sur une autre agence, là même où il passera chercher l'argent avant de s'enfuir vers l'Europe. « *Je ne me souviens pas* », dit Thierry Gaitaud. Le président insiste, lui demande d'« *imaginer* ». « *La seule raison pour aller là-bas, c'est que c'est sur le chemin de l'aéroport de Los Angeles* », lâche l'accusé. Sur son siège, le magistrat sourit.

Nathaniel Herzberg

Le management devrait devenir une matière essentielle à l'ENA

DEPUIS trois ans, les promotions sortantes de l'École nationale d'administration (ENA) adressent au premier ministre des lettres ouvertes dans lesquelles elles critiquent leur scolarité et déplorent l'insuffisante démocratisation de la haute fonction publique. Sensible à ce malaise, le gouvernement a étudié des propositions de réforme sur la formation et les concours d'entrée à l'ENA, formulées par une conseillère d'Etat, Michèle Puybasset (*Le Monde* du 28 avril et du 27 mai). Il vient de rendre ses premiers arbitrages sur les mesures qu'il compte soumettre au conseil d'administration de l'École, le 15 juin.

Le principal concerne l'enseignement des disciplines dites managériales, qu'il souhaite renforcer, ainsi que le demandent nombre d'élèves. Actuellement, ces disciplines font l'objet d'un enseignement marginal : environ

deux semaines sur une année (pour la gestion des ressources humaines, la communication et la négociation). Optionnelles jusqu'en 1998, elles font désormais l'objet d'une notation, plus liée à la présence aux cours qu'à la qualité de la réflexion, et comptant pour peu (3 % environ) dans le classement final.

REFORME DES CONCOURS

Le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, devrait proposer un partage égal (plusieurs mois) du temps de scolarité entre les trois matières suivantes : techniques administratives et juridiques, management public (organisation, gestion des ressources humaines, animation d'une équipe, négociation et gestion des conflits, recrutement et évaluation des personnes), action internationale et affaires communautaires. Cette modification permettrait

notamment de mieux prendre en compte les exigences nouvelles de l'administration : besoin de stratégie, mais aussi de réflexion sur la mise en œuvre des politiques.

Le gouvernement souhaite en outre que l'un des stages prévus par la scolarité se fasse dans un service où les élèves seraient en contact avec les usagers de l'administration : bureau d'aide sociale, trésorerie, Assedic, service des étrangers d'une préfecture... La notation des stages, qui relève aujourd'hui de la seule responsabilité du directeur de l'école, et dont les élèves dénoncent l'opacité, serait désormais confiée à un jury, composé des membres de l'ENA et de personnalités extérieures.

Le gouvernement, qui n'a pas encore rendu ses arbitrages sur la réforme des concours d'entrée à l'ENA, a d'ores et déjà décidé de ne pas modifier les voies de la promotion sociale existantes, contrai-

nement aux propositions formulées par M^{me} Puybasset.

La conseillère d'Etat proposait d'abaisser de quarante-sept à trente-cinq ans la limite d'âge pour passer le concours interne, réservé aux fonctionnaires justifiant de cinq années de service, au motif que « *des âges trop différenciés empêchent l'homogénéité des promotions* » et que « *les performances des candidats sont meilleures quand ils sont plus jeunes* ».

Le gouvernement estime qu'une telle réforme irait à l'encontre de son souci de donner à chacun une seconde chance de se former. De même, il n'envisage pas de toucher au dispositif de préparation à l'ENA des fonctionnaires dépourvus de tout diplôme, qui constitue un outil de promotion sociale éminemment symbolique.

Rafaële Rivais

Papeete à la recherche d'une « citoyenneté polynésienne »

L'Assemblée nationale doit examiner, jeudi 10 juin, le projet de révision constitutionnelle qui permettra l'élaboration d'un nouveau statut pour la Polynésie. Mais dans l'archipel, à la différence de la Nouvelle-Calédonie, les débats sont encore vifs et les cartes politiques un peu brouillées

PAPEETE

de notre correspondant

La Polynésie française veut changer de nom. Elle avait déjà son hymne et son drapeau. Nouveau signe d'émancipation, elle souhaite devenir Tahiti Nui (le grand Tahiti) pour certains, Te Fenua Maori (le pays des Maoris) pour d'autres, ou encore la Nouvelle-Océanie ou la Nouvelle-Polynésie. Le jeu est lancé. Le symbole est fort, même si c'est une loi organique – qui interviendra après le vote du projet de révision constitutionnelle par l'Assemblée nationale, jeudi 10 juin, en première lecture, puis par le Sénat et le Congrès – qui devra trancher, à l'horizon de l'an 2000. Il est significatif qu'aucune proposition ne fasse référence à la France dans le futur nom du « pays ». Tout aussi symbolique est la prééminence des appellations en langue tahitienne, au grand dépit de la majorité linguistique des îles Marquises.

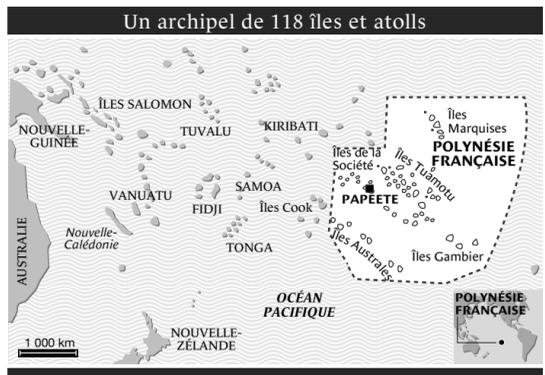
La scène se déroulait il y a tout juste deux mois à l'assemblée locale. Micro coupé, Hiro Tefarere, conseiller territorial (indépendantiste) du Tavini Huiraatira, quitte la salle et entraîne ses voisins avec lui. Le débat institutionnel a tourné court. Il n'y aura pas de consensus à la calédonienne sur le nouveau statut de la Polynésie française. Car à Papeete les tensions persistent entre les deux camps. Les débats n'ont pas réduit la fracture entre autonomistes et indépendantistes. Pendant ce temps-là, à Paris, la gauche plurielle semble écartelée entre deux logiques : celle du respect de la majorité locale de Gaston Flosse, sénateur RPR, proche de Jacques Chirac, et celle du soutien à l'opposition à ce président jugé omnipotent.

Dans ce contexte, qui faut-il croire ? Le gouvernement local, qui

se félicite dans un communiqué de voir le projet de loi constitutionnelle adopté par le conseil des ministres le 26 mai et qualifié « d'avancée considérable pour la Polynésie » ? Ou Louis Le Penec, ancien ministre des DOM-TOM, venu il y a deux semaines en tournée électorale pré-européenne : « Non, Gaston [Flosse], tout n'est pas fini ! » ?

En tout cas, des reclassements se dessinent entre Papeete et Paris. Oscar Temaru, le leader historique des indépendantistes, a reçu avec chaleur le sénateur Le Penec. Autre signe : le mandataire de la liste européenne de François Hollande, Jaqui Drollet, affirme lui aussi des convictions indépendantistes. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer, aura sans doute de nouveaux interlocuteurs lors de son prochain voyage en Polynésie, prévu à la fin de l'été.

Du côté des autonomistes, le mi-



crocosme local se livre à l'analyse subtile d'une poignée de main très médiatisée entre Gaston Flosse et Boris Léontieff, maire et conseiller d'opposition de la commune

d'Arue. Les deux hommes ont parlé d'adduction d'eau potable – la Polynésie se fixe l'objectif de l'eau consommable pour tous en 2003. Mais les observateurs ont surtout

entrevu un rapprochement entre deux tenants de l'autonomie. Ils imaginent que Boris Léontieff, frère d'Alexandre, ancien président du territoire devenu indépendantiste, pourrait s'éloigner de ses amis socialistes de métropole pour faire un bout de chemin avec M. Flosse. Dans l'hémisphère Sud, les boussoles politiques sont d'un

La fracture entre autonomistes et indépendantistes n'est pas réduite

maniement délicat. En attendant, au terme de la révision constitutionnelle et du vote de la loi organique qu'elle permettra, la Polynésie française, comme la Nouvelle-

Calédonie, pourra voter des « lois de pays ». Cela évitera de voir les textes votés par l'assemblée locale remis en cause par le tribunal administratif. Le Conseil constitutionnel sera directement l'arbitre des principaux litiges. Une citoyenneté polynésienne sera créée, afin de « favoriser l'emploi local, le droit d'établissement pour l'exercice d'une activité économique et l'accès à la propriété foncière ». Les transferts de compétences de l'Etat français vers la Polynésie seront précisés.

Le projet de loi constitutionnelle stipule que l'Etat conservera ses compétences régaliennes – justice, défense, monnaie, ordre public –, mais aussi le contrôle du droit électoral. A Paris, le gouvernement souhaite garantir la représentation des minorités dans les communes, en alignant la Polynésie sur le régime électoral de la métropole. De plus, à l'Assemblée nationale, Emile Vernaudon, député transfuge de l'opposition nationale vers la majorité plurielle, ne désespère pas de faire adopter une modification de la représentation électorale à l'assemblée de Polynésie.

Enfin, la Polynésie pourra être membre d'une organisation internationale et disposer d'une représentation auprès des Etats du Pacifique. Là encore, c'est la loi organique qui fixera dans quelles conditions la Polynésie française sera autonome sur le plan des relations internationales et quels pays seront concernés. En effet, outre les micro-Etats de la zone, la Polynésie entretient déjà d'importantes relations économiques avec deux grands voisins, le Japon et les Etats-Unis.

C. R.

Claude Régent

Une économie dépendante de la métropole

PAPEETE

de notre correspondant

L'autonomie économique est une perspective très lointaine pour la Polynésie française. Les dépenses de l'Etat ont atteint en 1998 121,5 milliards de francs Pacifique (6,683 milliards de francs français, 1,01 milliard d'euros). Le transfert par an et par habitant atteint 541 500 francs Pacifique (29 785 francs français, 4 540 euros). Une somme d'autant plus conséquente qu'elle prend en compte les 235 000 habitants de l'archipel, dont la moitié à moins de vingt ans.

Pour assurer son développement, le futur « pays » doit améliorer toutes ses performances. À commencer par le domaine du tourisme. Celui-ci enregistre un solde positif annuel de 40 milliards de francs Pacifique (2,2 milliards de francs français, 335,3 millions d'euros). Un montant encourageant pour moins de 200 000 visi-

teurs par an, mais décevant par rapport à l'exceptionnelle qualité de ses sites naturels et à l'amélioration de ses structures hôtelières dopées par les lois de défiscalisation. Les voisins du Pacifique anglophone, comme les îles Fidji, présentent un taux de visiteurs trois à quatre fois plus flatteur. Tahiti est une destination où la vie chère limite les séjours : 83 % des visiteurs ne reviennent pas après une première découverte.

UNE FISCALITÉ PEU REDISTRIBUTRICE

Le taux de couverture des importations par les exportations n'atteint que 23,9 %. La perte de Tahiti fait exception dans une économie totalement dépendante de l'extérieur. Créée ex nihilo il y a vingt ans, l'industrie perlrière fait rentrer à elle seule 15 milliards de francs Pacifique (825 millions de francs français, 125,7 millions d'euros) dans les caisses du territoire, soit 90 %

des exportations marchandes ! Quelle que soit son évolution institutionnelle, le territoire n'échappera pas à des remises en cause de sa stratégie économique. Par exemple sur la pertinence d'une politique de surtaxation douanière. Plus le pays importe et plus la collectivité locale augmente ses ressources ! La tentation est évidente.

D'autres questions demeurent. Sur le refus de l'euro comme monnaie d'échange avec un risque d'isolement dans le Pacifique. Sur le maintien d'une fiscalité – sans impôt sur le revenu ! – bien peu redistributrice, alors que 13,5 % de la population est au chômage. Le récent développement de la TVA avec des taux de 2,4 et 6 % est toutefois un premier signe d'évolution vers une plus grande orthodoxie.

Des associations dénoncent les risques d'un tunnel devant boucler la deuxième rocade à l'ouest de Paris

LE BOUCLAGE de l'A 86, la deuxième rocade à l'ouest de Paris, prévoit un tunnel routier de 11 kilomètres. Mais ce projet de 11 milliards de francs (1,67 milliard d'euros), qui sera entièrement mis en service en 2005, suscite l'opposition du Groupement des associations de l'Ouest parisien (Galop).

Quelques semaines après les catastrophes meurtrières du Mont-Blanc et de Tauern, en Autriche, Galop s'inquiète de la sécurité dans cet ouvrage où circuleront, l'une au-dessus de l'autre, deux fois trois files de voitures sous 2,55 mètres de plafond, sans bande d'arrêt d'urgence et sans galerie de dégagement.

Les travaux de percement du premier tronçon – 4,5 kilomètres – entre Rueil-Malmaison et Vaucresson vont sans doute reprendre après plusieurs mois d'interruption (*Le Monde* du 30 janvier). Le nouveau traité de concession entre l'Etat et Cofiroute devrait prochainement être signé par Jean-Claude Gaysot, ministre des transports : le précédent avait été annulé par le Conseil d'Etat, en février 1998, pour non-respect des règles de concurrence européennes.

Cofiroute, qui exploite près de 800 kilomètres d'autoroutes en France, présentait, mardi 8 juin, le projet tel qu'il a été retenu après le dernier appel d'offres. Or il n'a pas été modifié depuis son élaboration il y a plusieurs années, et surtout, depuis les derniers accidents survenus dans des tunnels, certes anciens, mais de diamètres beaucoup plus importants. La société privée estime cependant que les précautions qui seront prises dans ce mini-tunnel, où circuleront jusqu'à 10 000 véhicules à l'heure, permettront de faire face aux conséquences de tout incident.

Ainsi, selon Cofiroute, « des incendies importants devraient être rendus impossibles » par l'interdiction aux poids lourds d'emprunter cet ouvrage, un deuxième tunnel de 6 kilomètres leur sera en partie réservé dans quelques années.

Au cas où, néanmoins, un incendient se produirait à la suite

d'une collision entre plusieurs véhicules, Cofiroute assure avoir prévu des moyens de détection suffisants : « plusieurs centaines de caméras » seront reliées à des ordinateurs capables de déclencher l'alerte, et « de décider du type d'intervention en une dizaine de secondes ».

CLAUSTROPHOBIE

Les capacités de désenfumage seront par ailleurs « largement supérieures aux dernières normes en la matière ». Cofiroute certifie enfin que les équipes de secours seront « en moins de cinq minutes » sur les lieux de l'accident.

Malgré le feu vert d'une commission interministérielle de

sécurité qui date de plusieurs années, les moyens matériels et humains prévus pour intervenir dans ces tunnels semblent aujourd'hui insuffisants aux associations qui dénoncent ce projet : elles soulignent que le nombre de véhicules d'intervention au gabarit des tunnels n'a pas été augmenté, pas plus que le nombre d'agents – six – capables d'intervenir immédiatement sur les 11 kilomètres du tracé. Cofiroute travaille actuellement avec une équipe de spécialistes sur la « perception de l'espace » afin d'éviter aux futurs usagers de souffrir de claustrophobie.

Christophe de Chenay

La zone franche de Corse a surtout alimenté la trésorerie des entreprises

LA ZONE FRANCHE créée en Corse par le gouvernement d'Alain Juppé a surtout eu pour effet de renforcer la trésorerie des entreprises insulaires, selon un rapport transmis par le gouvernement à l'Assemblée nationale. « Au regard de l'objectif premier qui lui était assigné – sauvegarder les entreprises existantes –, la zone franche semble remplir son mandat », concluent les auteurs du rapport. Mais « au regard d'objectifs plus ambitieux, le bilan de la zone franche est plus mitigé : son impact direct sur la croissance, l'emploi et même l'investissement au travers des entreprises existantes ne s'est pas encore manifesté, même s'il est possible à terme ; elle n'exerce pas d'effet d'attraction vers des entreprises ou des porteurs de projets continentaux ». Quant au coût du dispositif, il est évalué globalement conforme aux prévisions, aux alentours de 600 millions de francs (91,4 millions d'euros) par an.

DÉPÊCHES

■ **TRANSPORT** : France nature environnement (FNE), qui fédère les associations de protection de la nature, affirme, dans un communiqué, que la « dette autoroutière » s'élevait à 242 milliards de francs (36,9 milliards d'euros) au 31 décembre 1997. Pour arriver à ce chiffre, FNE s'est livré à une analyse de différents documents comptables officiels et a additionné la dette en capital des Sociétés d'économie mixte de construction d'autoroutes (SEMCA) (130 milliards de francs), leurs charges différées (37 milliards) et les intérêts dus (75 milliards).

■ **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR** : le maire de La Motte-d'Aigues, un bourg du Vaucluse, au nord de Pertuis, a déclaré qu'il n'organiserait pas le scrutin des élections européennes parce qu'on lui refuse depuis quatorze ans l'ouverture d'une pharmacie. Selon lui, La Motte-d'Aigues et les quatre villages voisins totalisent plus de 2 000 habitants, alors que La Tour-d'Aigues, plus au sud, qui « n'a pas 4 000 habitants, vient d'obtenir l'ouverture d'une seconde pharmacie ».

Pour l'arrêt immédiat de la violence, des déportations et le rétablissement d'une paix véritable au Kosovo et en Serbie,

APPEL A UN RASSEMBLEMENT PUBLIC AU TROCADERO SUR LE PARVIS DES DROITS DE L'HOMME

JEUDI 10 JUIN 1999 À 18 H 30

PARTICIPANTS SIGNATAIRES :

- Conférence mondiale des Religions pour la Paix
- Conseil représentatif des Musulmans de France
- Grande Mosquée de Lyon et d'Evry
- Grand Rabbin de France et le Président du Consistoire central de France
- Secours catholique
- Comité catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)
- Médecins du Monde
- Handicap International
- Solidarités
- Association des Médecins Israélites de France (AMIF)
- Congrès Juif Européen (CJE)

CONSISTOIRE CENTRAL de FRANCE

ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 10 JUIN 1999

TÉLÉCOMMUNICATIONS
Pour pouvoir accéder à Internet depuis les téléphones portables, constructeurs et opérateurs de réseaux sans fil préparent les technolo-

gies de demain. ● **LES CONSTRUCTEURS** d'infrastructures de téléphonie mobile développent la troisième génération des réseaux de téléphonie sans fil, baptisée UMTS, qui installera

le multimédia sur tous les téléphones portables. ● **LES OPÉRATEURS** sont réticents à engager plusieurs dizaines de milliards de francs pour mettre en place ces nouveaux réseaux. Ils pré-

fèrent, pour le moment, tirer partie de nouvelles technologies qui permettront de « doper » les infrastructures existantes. ● **LES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES** pourraient accélérer

la mise en œuvre de réseaux de troisième génération en attribuant des licences à de nouveaux investisseurs, comme les compagnies pétrolières et la grande distribution.

Les opérateurs de téléphonie mobile avancent prudemment sur Internet

Les équipementiers préparent activement la nouvelle génération des réseaux sans fil, qui transformera les téléphones portables en terminaux multimédias. Les groupes de télécoms préféreraient moderniser les réseaux existants, avant d'investir plusieurs dizaines de milliards de francs

LA TÉLÉPHONIE mobile ne pouvait rester très longtemps à l'écart de la vague Internet. Recevoir son courrier électronique sur son téléphone portable, réserver son billet de train sans avoir besoin de minitel, ou consulter le trafic routier sans attendre le flash d'informations devrait être bientôt à la portée des quelque 200 millions d'abonnés à la téléphonie sans fil dans le monde. « *Les deux principales obstacles à l'accès à Internet depuis les téléphones portables, le débit et la taille de l'écran, sont en train d'être levés* », estime Franck Boulben, directeur de la stratégie de Cegetel (groupe Vivendi), maison-mère de SFR, opérateur de téléphonie mobile en France.

Les constructeurs d'infrastructures de téléphonie mobile, Ericsson, Nokia et Motorola en tête, préparent activement la troisième génération des réseaux de téléphonie sans fil, baptisée UMTS (Universal Mobile Telecommunications System). Après les réseaux analogiques dans les années 80 (Radiocom 2000) et les réseaux numériques dans les années 90 (GSM en Europe, TDMA aux Etats-Unis), la future génération devrait, dès 2001, permettre de transmettre instantanément des images et des données depuis et vers les téléphones portables (*lire ci-dessous*).

L'armistice signé, en mars, entre le suédois Ericsson et l'américain Qualcomm, met fin à la bataille américano-européenne sur les licences de cette nouvelle norme, bâtie autour de la technologie CDMA (Code Division Multiple Access). Du coup, des groupes comme l'américain Motorola et le français Alcatel travaillent désormais ensemble pour développer la technologie CDMA, et annoncent qu'ils commercialiseront leurs équipements en 2001. En France, France Télécom et le canadien Nortel ont annoncé, mercredi 9 juin, les premières expériences de réseau UMTS.

Toutefois, les principaux intéressés – les opérateurs de téléphonie mobile – sont réticents à s'engager plus avant dans la norme UMTS en raison de l'ampleur des sommes en jeu. En France, Itineris (France Télécom), SFR (Vivendi) et Bouygues Télécom (Bouygues) n'ont pas encore arrêté une stratégie claire. Les chiffres avancés laissent rêveurs : entre une trentaine de milliards de

| Les industriels préparent la troisième génération | | | |
|--|------|---|-----------------------|
| LES 5 PREMIERS OPÉRATEURS DE MOBILES DANS LE MONDE EN 1998 | | LES 5 PREMIERS CONSTRUCTEURS D'INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX MOBILES EN 1997 | |
| en millions d'abonnés | | en parts de marché | |
| ► DoCoMo (Japon) | 22,3 | 31,9 | ERICSSON (Suède) |
| ► CHINA TELECOM (Chine) | 17 | 30,8 | NOKIA (Finlande) |
| ► TELECOM ITALIA MOBILE (Italie) | 14,3 | 12,2 | NORTEL (Canada) |
| ► AT & T WIRELESS (USA) | 9,7 | 8,7 | SIEMENS (Allemagne) |
| ► OMNITEL (Italie) | 6,2 | 8,5 | MOTOROLA (Etats-Unis) |

Sources: Idate, Yankee Group

francs selon les opérateurs et nettement plus de 100 milliards selon les constructeurs. Les trois opérateurs français ont dépensé des fortunes pour installer un réseau GSM (25 milliards de francs pour Bouygues, entre 30 et 40 milliards pour chacun des deux autres) qu'ils commencent à peine à rentabiliser. Avant de remettre de l'argent sur la table, ils entendent utiliser pleinement le potentiel d'évolution du réseau actuel.

Pour « doper » leur réseau, ils comptent surtout faire évoluer la norme GSM vers le GPRS (General Packet Radio System). Ce passage, qui nécessiterait des investissements de l'ordre du milliard de

francs – sans commune mesure avec le coût du passage à l'UMTS – offrirait d'ici à un an, des téléphones dotés d'une vitesse de transmission de 50 à 100 kbits par seconde contre 9,6 kbits actuellement. « *Le GPRS rendra possible la transmission de toutes les informations, données et images comprises, à l'exception de la vidéoconférence* », explique Guy Roussel, de Motorola.

Côté américain, c'est une autre technologie, Edge (Enhanced Data Rates for GSM Evolution), qui devrait, dans un premier temps, redonner une nouvelle jeunesse aux réseaux numériques existants, en portant la vitesse de transmission à

WAP, GSM, GPRS... la bataille des standards

● **WAP** (Wireless Application Protocol) : comment faire tenir les pages Web disponibles sur Internet sur l'écran d'un téléphone portable ? C'est pour répondre à cette quadrature du cercle que constructeurs et opérateurs ont développé un nouveau standard, le WAP, dont la première version sera disponible en septembre. Il sera alors théoriquement possible d'aller chercher sur Internet n'importe quel type d'informations et de les rapatrier sur son mobile. Dans un premier temps toutefois, les opérateurs ont l'intention de développer des bouquets de services (météo, Bourse, réservation de billets de train, de cinéma), avant de laisser leurs abonnés se promener librement sur le Web. Selon James Norling, président de Motorola Europe, les connexions au réseau Internet, via la technologie WAP et un téléphone portable, seront supérieures aux connexions via les ordinateurs personnels, en 2005.

● **GSM** (Global System for Mobile Communi-

cations) : c'est la norme européenne de la téléphonie mobile des années 90. Elle a remplacé l'ancienne norme analogique (le Radiocom 2000 en France) et s'est imposée sur plusieurs continents, face à sa rivale américaine TDMA. Elle permet de transmettre les informations à 9 600 kilobits par seconde, la vitesse idéale pour transporter de la voix. Mais, à cette vitesse, il faut plusieurs dizaines de secondes pour télécharger des données WAP sur son téléphone portable.

● **GPRS** (Global Packet Radio Service) : c'est le « turbo » des réseaux GSM. Les constructeurs ont trouvé le moyen d'augmenter les vitesses de transmission sur les réseaux mobiles jusqu'à 50 ou 100 kbits par seconde. Ce qui devrait permettre de télécharger en quelques secondes les services à valeur ajoutée que préparent les opérateurs. Le « lifting » des réseaux GSM devrait intervenir au cours de l'an 2000. Les constructeurs de téléphones portables préparent activement le lancement de nouveau terminaux.

● **UMTS** (Universal Mobile Telecommunications System) : la prochaine génération de réseaux de téléphonie mobile promet de faire rentrer le multimédia dans toutes les poches : Internet, vidéoconférence et commerce électronique. Les principaux constructeurs se sont récemment mis d'accord sur un standard international, CDMA, qui connaîtra quelques déclinaisons régionales (W-CDMA pour l'Europe et le Japon, CDMA-2000 pour l'Amérique du Nord). Mais des téléphones portables bi-modes devraient permettre aux abonnés de passer facilement d'une zone à l'autre. Seul bémol, le coût de déploiement de ces réseaux pourrait représenter plusieurs fois celui des GSM. Les opérateurs ne sont donc pas pressés de se lancer dans l'aventure. Sauf les Japonais, qui commencent à développer des réseaux de troisième génération, davantage pour faire face à la saturation des réseaux voix existants que pour faire du multimédia.

A peine privatisé, Aerospatiale-Matra fait les yeux doux à l'espagnol Casa

MADRID

de notre correspondante

Quatre jours à peine après sa sortie remarquée en Bourse, à Paris, le groupe français Aerospatiale-Matra a organisé à Madrid, mardi 8 juin, sa première présentation à l'étranger. L'occasion, pour ses deux dirigeants, Yves Michot et Philippe Camus, d'expliquer le succès de l'opération (les souscriptions ont dépassé trente-six fois l'offre initiale pour les investisseurs) et l'importance de la privatisation d'un grand groupe européen (le cinquième mondial) dans lequel l'Etat a réduit sa part à 48 %.

Pourquoi avoir choisi Madrid pour cette première sortie ? Parce que, comme l'expliqueront Yves Michot et Philippe Camus, Aerospatiale-Matra se propose d'acquérir 30 % du capital du constructeur aéronautique espagnol CASA, détenu en très grande majorité par la SEPI, la holding d'Etat, qui prévoit la privatisation totale de CASA « avant l'été ».

UNE PROPOSITION « FLEXIBLE »

Les Français offrent « un partenariat stratégique fort et un projet industriel, dans un cadre européen qui respecterait l'identité de l'entreprise espagnole ». Comment ? En proposant que les ateliers de construction d'avions transporteurs de troupes et de certains hélicoptères européens soient loca-

lisés en Espagne, ce qui créerait « des centaines de nouveaux emplois », tandis que la spécificité de CASA, son leadership sur les gros transporteurs militaires et son savoir-faire, notamment en matière de matériaux composites, seraient développés, assurant autant de « pôles d'excellence » pour le constructeur espagnol.

Une proposition « flexible »,

L'offre française sera-t-elle mieux accueillie que par le passé ? Cela fait plus d'un an que les prétendants sont sur les rangs, pour s'allier à CASA. Non que la fiancée espagnole ait une telle importance : c'est une entreprise moyenne qui, en 1998 – une de ses meilleures années –, a encaissé des bénéfices de 8 milliards de pesetas (133 millions d'euros) et

Madrid accorde une licence à EDF

Le gouvernement espagnol vient d'accorder une licence d'opérateur extérieur à EDF sur le marché de gros. Au grand dam des électriciens espagnols, EDF pourra vendre de l'électricité aux « grands clients ». La loi de transposition de la directive européenne sur la libéralisation de l'électricité autorise 3 000 entreprises (industriels et grandes surfaces) à choisir leur fournisseur. En octobre, ce nombre passera à 8 000 et atteindra 50 000 dès l'an 2000. Récemment le ministre de l'Industrie avait ouvert le marché au portugais Ren, au marocain One, au belge Electrabel et à l'américain Enron. Mais EDF est le premier grand électricien européen à pouvoir concurrencer les producteurs espagnols. Grâce au nucléaire, celui-ci serait en mesure de proposer des tarifs bien plus avantageux que le prix moyen du kilowattheure, actuellement de 4,5 pesetas. D'ores et déjà, EDF fournissait à l'Espagne 3 % des besoins du pays à travers le réseau électrique d'Espagne.

puisque, diront Yves Michot et Philippe Camus, « si la SEPI préfère nous voir acquérir 100 % du capital, nous saurons nous adapter ». Ils ont laissé ouverte, par ailleurs, la possibilité de « réciprocity » d'une participation espagnole dans Aerospatiale-Matra.

ne détient que 4,2 % du consortium Airbus. Mais, ce qui la rend « appétissante », c'est le désir de créer, au plus vite, l'embryon en Europe d'une offre aéronautique globale, civile et militaire. La récente fusion des anglais British Aerospace (BAE) et Marconi Elec-

tronics accélère les choses. Parmi les autres prétendants, CASA peut compter sur British Aerospace, qui offre de racheter 100 % de l'entreprise espagnole, sur les Italiens d'Alenia, qui suggèrent une alliance 60 %-40 %, ou sur les Allemands de DASA, qui préfèrent envisager un système compliqué de participations croisées.

UN « GESTE » DE PARIS

Objectivement, estime-t-on dans les milieux concernés, la proposition française est une des plus attrayantes, dans une logique industrielle et technique. Le ministre de l'Industrie, Josep Piqué, n'y serait pas insensible. Reste un argument, évoqué en privé ces derniers mois, et que la privatisation d'Aerospatiale a en partie désamorcé. Il y aurait encore des réticences, chez les plus conservateurs du gouvernement de centre-droit de M. Aznar, qui estiment que le retrait de l'Etat français d'Aerospatiale n'est pas convaincant. Ils voudraient, laisse-t-on entendre, un « geste » de Paris : par exemple, une simple déclaration à aller plus loin dans le désengagement, pour ne plus penser, comme l'a écrit un journal espagnol en forçant le trait, qu'il s'agissait « moins d'une privatisation d'Aerospatiale que d'une nationalisation de Matra ».

Marie-Claude Decamps

Casino vend des voitures Daewoo en cassant les prix

UNE VOITURE entre les couches-culottes et le rayon crèmerie. Géant Casino a osé enfreindre le tabou. La chaîne d'hypermarchés devait mettre en vente, mercredi 8 juin, 308 Daewoo Nubira à 79 900 francs (12 180 €) contre un tarif catalogue de 109 900 francs (16 755 €). Un prix imbattable lorsqu'on sait que sur ce type de modèle, les concessionnaires disposent d'une marge de négociation d'environ 10 000 francs pour un gain final de 6 à 8 000 francs. Aussi, l'opération Casino a provoqué une véritable tempête chez les concessionnaires de la marque coréenne.

Pourtant, Daewoo Automobiles France dément avoir vendu les voitures à Géant Casino : « *L'opération a été réalisée à notre insu, affirme Bernard Assémat, directeur des ventes de Daewoo France, nous avons même proposé à Casino de racheter les voitures, en vain.* » La chaîne d'hypermarchés aurait obtenu les voitures auprès d'un « négociateur français qui veut conserver l'anonymat ».

L'opération, dénoncée par toute la profession automobile, ouvre une brèche dans la réglementation de la distribution, jusqu'ici sélective. Les constructeurs choisissent leurs revendeurs en signant un contrat de concession ; ceux-ci sont ensuite en principe obligés de revendre à un

client final. « *On n'achète pas une voiture comme une baguette*, proteste Olivier Naudon, responsable de la concession Daewoo de Nogent-sur-Mame (Val-de-Mame), *je me demande où vont aller les gens le jour où il auront un problème avec leur voiture.* »

Daewoo France envisageait de contre-attaquer mercredi matin, en faisant relever par huissier les numéros de châssis des voitures exposées dans les cent dix hypermarchés participant à l'opération afin d'identifier le « mouton noir ». De son côté, le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) a décidé d'engager un référé enjoignant le distributeur de « faire connaître l'origine de ses approvisionnement et de prouver leur légalité ». A défaut, le CNPA demande l'arrêt immédiat de l'opération. Reste que, pour le client, l'affaire n'est pas aussi attractive qu'il n'y paraît. Le modèle vendu est en fin de vie, une nouvelle version sera en effet commercialisée en septembre. Quoi qu'il en soit, il semble que le loup soit entré dans la bergerie. Bernard Assémat veut en effet lancer un « plan de guerre » permettant aux concessionnaires Daewoo de lutter avec les hypermarchés, au risque d'entrer dans une spirale dangereuse de baisse de prix.

Christophe Jakubyszyn et Enguérand Renault

Stéphane Lauer

La banque d'affaires Lazard regroupe ses trois maisons de Paris, Londres et New York

Face à la concurrence de plus en plus vive, l'établissement doit se dépoussiérer

Les trois banques d'affaires de Lazard à New York, Paris et Londres, fondées il y a plus de cent cinquante ans par la famille David-Weill, vont

être regroupées sous une holding commune. Le conservatisme et la discrétion de Lazard ne font plus recette aujourd'hui, au moment où les

banques d'affaires américaines sont de plus en plus offensives et les opérations de fusions-acquisitions toujours plus internationales.

C'EST une mini-révolution. Les trois banques d'affaires de Lazard à New York, Paris et Londres, fondées il y a plus de cent cinquante ans par la famille David-Weill, vont être regroupées sous une holding commune. Les trois établissements, Lazard Frères et Cie de Paris, Lazard Brothers and Company de Londres et Lazard Frères and Co LLC de New York, qui font la spécificité de la vénérable institution, en maintenant leur caractère et leur identité propres, vont être rapprochés, mais « pas fusionnés », insiste-t-on chez Lazard.

Face à la concurrence de plus en plus vive et à la mondialisation, cette évolution semblait inévitable. « Lazard a un nom prestigieux mais souffre de l'absence de coopération entre les trois maisons. Dans l'environnement financier actuel, hyper-concurrentiel, il faut disposer d'une présence planétaire qui réclame des coopérations que ses dirigeants s'efforcent aujourd'hui de mettre en place », déclare un banquier londonien. Le conservatisme et la discrétion de Lazard ne font plus recette aujourd'hui, au moment où les banques d'affaires américaines sont de plus en plus offensives, où des enseignes britanniques sont reprises par des établissements européens, et où on assiste à l'affaiblissement de l'establishment dont Lazard a été longtemps le point de passage obligé.

Face à ce nouvel environnement, Lazard a certes redéfini sa stratégie ces trois dernières années, mais timidement, avec la création de Lazard Capital Markets, spécialisé dans les actions européennes, la fusion des départements londoniens et new-yorkais de gestion de patrimoine, la formation de Lazard Asie et l'introduction d'un partage de

bénéfices communs. Jusqu'ici, les performances différentes des trois unités pouvaient créer des tensions, chaque associé ayant plutôt tendance à favoriser son fief. Cette réforme entraînera une rémunération sur une base mondiale. Même chose pour le contrôle, qui se fera au niveau du holding commun.

Une autre raison a poussé à cette modification : « On assiste à une mondialisation de nos métiers extrêmement forte », explique un associé gérant. Les opérations transfrontalières sont de plus en plus nombreuses : les équipes de New York et Paris ont par exemple travaillé ensemble pour la fusion Hoechst-Rhône-Poulenc.

« CHANGEMENT DE STYLE »

Cette restructuration, qualifiée chez Lazard de « changement de style, plus collégial et plus transparent », s'accompagne d'une autre annonce de poids : le départ de Steven Rattner, directeur-général adjoint de Lazard Frères and Co, de sa fonction managériale pour prendre à partir du 1^{er} septembre une fonction non-exécutive. M. Rattner, proche du vice-président américain Al Gore, avait succédé à Felix Rohatyn, nommé ambassadeur des Etats-Unis en France en mai 1997, sans réussir à chausser les bottes de son prédécesseur.

Steven Rattner sera remplacé à son poste par William Loomis, qui était déjà l'un des directeurs de la banque new-yorkaise. Certaines rumeurs mentionnaient que M. Rohatyn souhaitait que son fils Nick, un des patrons de JP Morgan, lui succède, ce qui aurait été refusé par Michel David-Weill, soixante-six ans, PDG de Lazard Frère. Ce dernier reste seul aux commandes

de Paris et New York, mais les incertitudes sur sa succession demeurent. Rattner éclipse, c'est aujourd'hui David Verey, président de la banque londonienne, qui apparaît comme le dauphin attitré.

« La banque a évolué aussi lentement qu'un glacier. Nous étudions l'unification des trois banques tout en maintenant leurs particularismes et coutumes », indiquait M. Verey lundi 7 juin. Outre M. David-Weill, président de la nouvelle holding et qui en sera le principal actionnaire, la future entité sera dirigée par un comité exécutif de sept membres, trois américains (dont M. Loomis) et trois européens : Bruno Roger, numéro deux de Lazard Paris, Gerardo Braggiotti, associé gérant de Paris, venu de Mediobanca en 1997, et M. Verey.

La banque d'affaires a dû gérer le départ de poids lourds. Outre celui de la superstar Felix Rohatyn, la banque a vu partir John Nelson, vice-président de Londres, et plusieurs associés célèbres à Paris, le départ le plus remarqué ayant été celui d'Edouard Stern, associé-gérant de Lazard à Paris et New York,

et gendre de Michel David-Weill, en mai 1997. Tandis que la grande banque d'affaires américaine Goldman Sachs a fait une entrée en Bourse en mai, abandonnant son statut de partenariat, que le grand rival Rothschild a beaucoup gagné en intégrant les banques anglaises et françaises, sous la houlette de David de Rothschild, tout en maintenant son indépendance, la structure atomisée de Lazard Frères était un frein à son développement. Il reste à mettre en œuvre ce projet de structure de tête à partenariat mondial, ce qui ne manquera pas de poser des problèmes juridiques et fiscaux. Il faudra aussi régler la question de l'actionnariat, notamment les liens avec le conglomérat Pearson qui souhaiterait se recentrer sur la communication et chercherait à prendre part à ses participations dans Lazard. L'annonce de cette opération intervient au bon moment, puisque Lazard a repris la tête du classement européen en fusions-acquisitions.

Marc Roche (à Londres) et Pascale Santi

La remontée des taux s'accélère aux Etats-Unis

Les rendements à long terme américains atteignent 6 %, leur plus haut niveau depuis le mois de mai 1998

ALORS que l'économie des Etats-Unis se montre moins resplendissante (mauvais chiffre d'inflation en avril, modestes créations d'emplois en mai), les marchés financiers américains se montrent eux aussi moins solides. Le taux de l'emprunt d'Etat à 30 ans est remonté, mardi 8 juin, jusqu'à 6 %, son plus haut niveau depuis le mois de mai 1998.

Les investisseurs ont mal accueilli les déclarations de William Poole, président de la banque de Réserve fédérale de Saint-Louis, selon qui « la probabilité d'une hausse de l'inflation aux Etats-Unis est plus forte qu'il y a six mois ». Il a ajouté que le rythme de croissance de l'économie américaine de près de 4 % observé depuis trois ans et demi « est clairement supérieur à ce qui peut être maintenu sur le long terme ».

Cette mise en garde a aussitôt relancé les perspectives d'une hausse des taux directeurs de la banque centrale, dont le conseil se réunira les 29 et 30 juin. A la mi-mai, la Fed avait officiellement indiqué qu'elle s'orientait vers un

resserrement de sa politique monétaire. Malgré les anticipations de hausse des taux américains, en théorie favorables au dollar, l'euro s'est redressé face au billet vert. La monnaie européenne a été soutenue par la publication de statistiques économiques meilleures que prévu outre-Rhin. Elle cotait, mercredi matin 9 juin, 1,0470 dollar, après être tombée lundi à un plus bas niveau de 1,0260 dollar.

Le produit intérieur brut (PIB) allemand, qui s'était contracté de 0,1 % au dernier trimestre de 1998, a progressé de 0,4 % au cours des trois premiers mois de l'année. Les craintes, vives chez les opérateurs, d'une entrée en récession de la première puissance économique de l'Euroland s'éloignent.

L'euro a également profité des déclarations du futur président de la Bundesbank, Ernst Welteke, pour qui « les taux de change des premiers mois de l'année 1998 semblaient beaucoup mieux appropriés. A l'époque un écu valait 1,08 dollar ».

Pierre-Antoine Delhommais

Merrill Lynch et Goldman Sachs créent une Bourse électronique

WALL STREET, avec ses opérateurs qui s'animent dès que retentit la cloche marquant de le début de la séance, vit-elle ses derniers mois ? La conversion de Goldman Sachs et de Merrill Lynch à la Bourse électronique risque d'accélérer la transformation du fonctionnement de la Bourse américaine. Mardi 8 juin, la prestigieuse banque d'affaires et la première maison de titres aux Etats-Unis – qui s'était enfin ralliée au courtage par Internet il y a quelques semaines – se sont associées au courtier Madoff Securities pour développer leur propre Bourse électronique.

Contrairement au marché parisien, où les ordres sont traités électroniquement, une part importante des transactions en Bourse se traite encore aux Etats-Unis « à la criée », grâce à l'intermédiaire de brokers qui sont présents physiquement, principalement au New York Stock Exchange (NYSE). Mais l'influence de ces opérateurs de marchés diminue inexorablement. La recherche d'une plus grande efficacité, d'une baisse des coûts de transactions, et l'essor de la Bourse par Internet ont entraîné un développement des transactions électroniques.

OPÉRATIONNELLE À L'ÉTÉ 2000

Le marché du Nasdaq, créé en 1971 et entièrement automatisé, traite un volume d'ordres plus important que le NYSE. Et une douzaine de réseaux électroniques de transactions boursières comme Datek Online Holdings, Island ECN ou Eclipse Trading ont vu le jour ces dernières années. Ces systèmes électroniques, qui captent directement les ordres passés par les gestionnaires de fonds de pension américains ou les gérants de fonds communs de placement, ont contribué à alimenter à hauteur de 28 % des transactions traitées sur le Nasdaq l'an dernier. Les courtiers sur Internet connaissent pour leur part un développement fulgurant, prenant des parts de marché aux intermédiaires traditionnels. C'est le cas, par exemple, de Charles Schwab et de E-Trade.

Le nouveau marché boursier lancé par Goldman Sachs, Merrill Lynch et Madoff, baptisé Primex Trading, devrait être opérationnel à la fin du deuxième trimestre de l'an 2000. Il sera accessible aussi bien aux opérateurs professionnels qu'aux particuliers. Son ambition est de traiter des actions inscrites au NYSE, au Nasdaq et à l'American Stock Exchange, les trois principaux marchés boursiers américains. Pour se démarquer de ses concurrents, et particulièrement du Nasdaq, où la transaction sur un titre se fait à un prix préalablement fixé par l'acheteur, Primex permettra d'améliorer constamment les offres avec les prix demandés, à l'image de ce qui se passe sur une Bourse traditionnelle comme le NYSE. Autre révolution, Primex utilisera le système décimal au lieu du système des fractions (huitième, seizième, trente-deuxième de point, etc.) qui sert aujourd'hui pour la cotation des valeurs à la Bourse de New York.

Pour résister à cette nouvelle concurrence, les marchés traditionnels ne restent pas inactifs. Le NYSE cherche à mettre en place un système de cotation électronique où seraient notamment traitées les actions cotées sur son grand rival, le Nasdaq.

Pour capter les ordres de Bourse passés par Internet et qui sont souvent initiés par des particuliers, le soir, les marchés traditionnels sont également contraints à réfléchir à un élargissement de leurs heures d'ouverture, ce qui n'est pas sans poser des problèmes avec l'organisation actuelle de ces Bourses. Le NYSE et le Nasdaq sont actuellement ouverts de 9 h 30 à 16 heures. Ils envisagent d'élargir leur plage d'ouverture de 5 h 30 à 21 heures, voire 22 heures. Mais devant l'hostilité de certains investisseurs, ces projets sont sans cesse repoussés. Le NYSE attendra la deuxième moitié de l'an 2000 pour modifier ses horaires de cotation tandis que le Nasdaq ne se déterminera pas avant l'automne.

Joël Morio



Leader mondial des matériaux de construction, LAFARGE occupe des positions de premier plan dans chacune de ses Branches : Ciment, Granulats & Bétons, Toiture, Plâtre et Matériaux de Spécialités.

Avec 66 000 collaborateurs, le Groupe a réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de 9,8 milliards d'euros (64,3 milliards de francs). Par sa politique d'innovation et de respect de l'environnement, LAFARGE fait progresser les matériaux de construction en apportant toujours plus de sécurité, de confort et de beauté au cadre de vie.

Le rapport annuel 1998, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 1999 et le guide de l'actionnaire sont disponibles sur simple demande au **Numéro Vert 0 800 25 67 33**

Minitel : 3616 CLIFF

<http://www.lafarge.com>

Interview de Bertrand Collomb Président-Directeur Général

Vous avez présenté à vos actionnaires des résultats 1998 en forte progression. Que doit-on retenir de l'exercice écoulé ?

Tout d'abord, rappelons que 1998 fut l'année de l'intégration réussie de Redland, avec l'entrée dans le Groupe d'une nouvelle activité : la toiture.

Nous avons également poursuivi le renforcement de nos positions dans le monde, profitant d'opportunités exceptionnelles de croissance externe créées notamment par la crise asiatique. Nous avons ainsi réalisé 1,9 milliard d'euros (plus de 12 milliards de francs) d'investissements aux Philippines, en Chine, en Corée du Sud, en Indonésie, mais aussi aux Etats-Unis, au Brésil, en Afrique du Sud, en Jordanie, en Pologne, au Honduras...

LAFARGE a acquis une nouvelle dimension internationale puisque désormais le Groupe est présent dans plus de 65 pays.

Comment s'annonce l'année 1999 ?

Nous prévoyons une bonne année 1999 pour l'ensemble de nos métiers. Le Groupe bénéficie de marchés globalement bien orientés. Si l'on ajoute les actions d'optimisation de nos performances internes et d'amélioration de la productivité, la progression de nos résultats devrait donc se poursuivre. Pour autant, nous ne négligerons pas les investissements pour l'avenir, puisque nous prévoyons cette année de consacrer environ 1 milliard d'euros (plus de 6 milliards de francs) à notre croissance externe. Au plan boursier, la progression de l'action LAFARGE reflète la confiance des investisseurs dans nos perspectives.

Quelles sont vos orientations pour l'avenir ?

Amélioration constante des performances et poursuite du développement international sont les deux axes de notre stratégie. Nous poursuivons le programme de développement largement entamé en 1998. Mais notre priorité cette année est de réussir l'intégration des acquisitions faites dans de nombreux pays. Accueil des équipes, modernisation des outils industriels, adaptation des méthodes du Groupe, objectifs ambitieux de progrès sont les clés du succès à la fois économique et humain.

Nous poursuivons aussi, dans le cadre de notre nouvelle organisation en cinq Branches, notre politique de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité commerciale, de la qualité et de l'innovation qui font l'excellence opérationnelle dans chacun de nos métiers.

Tous nos collaborateurs contribuent à cet effort collectif. Il nous permettra de répondre aux attentes de nos clients et de créer de la valeur pour nos actionnaires, en confortant LAFARGE dans sa position de grand acteur mondial des matériaux de construction.

LAFARGE

Les matériaux pour construire le monde

La City spéculé sur les modalités du rapprochement entre Canal+ et BSKyB

Fusion, joint-venture ou simple coopération : les analystes londoniens estiment que Vivendi est en position idéale pour relancer les négociations avec Rupert Murdoch en vue de la création d'un grand groupe européen de télévision à péage

LONDRES
de notre correspondant à la City
« Nous ne faisons jamais de commentaires sur les décisions de nos actionnaires » : le refus du porte-parole de British Sky Broadcasting (BSkyB) de juger la cession par Jérôme Seydoux à Vivendi de sa participation de 17 % dans le bouquet satellitaire britannique cache mal la déception qu'a dû ressentir Rupert Murdoch à l'annonce de l'absorption de Pathé. Avec le départ de Seydoux, président non exécutif de BSKyB, le magnat américano-australien, qui contrôle 40 % de la première télévision britannique, perd en effet son principal allié dans cette formidable aventure audiovisuelle lancée en 1986.

Pourtant, au départ, les deux hommes étaient dans des camps adverses, le Français ayant soutenu la malheureuse BSB contre Sky. Après avoir joué un rôle de premier plan dans la fusion des deux bouquets donnant naissance à BSKyB, le patron de Pathé s'était immédiatement rallié à Murdoch. A deux reprises, il avait augmenté sa part dans BSKyB, en 1991 et en 1994, à l'occasion de son entrée en Bourse. Ne recherchant jamais l'éclat et la publicité, Jérôme Seydoux a appuyé Rupert Murdoch contre vents et marées, acceptant

sans état d'âme ses décisions les plus controversées (l'image de Sam Chisholm, l'architecte du succès de BSKyB, intégration de sa fille, Elisabeth Murdoch, dans l'équipe dirigeante, raid avorté sur le club de football Manchester United...).

Il n'est pas étonnant, dans ces circonstances, qu'au siège de BSKyB, à Isleworth, dans la banlieue de Londres, on évoque aujourd'hui avec une réelle affection l'associé français. Certes, ce sursisisme du PDG de Chargeurs n'avait pas fait que des admirateurs dans la City. « Rupert est un grand séducteur... Il a séduit Granada [autre actionnaire] et Chargeurs pour les persuader de suivre sa stratégie les yeux fermés », écrit, par exemple, l'analyste Mathew Horsman dans son livre *Sky High*, qui raconte l'odyssée de BSKyB.

BSKYB STAGNE DEPUIS UN AN

De l'avis général, à Londres, Vivendi, avec un pied dans BSKyB et Canal+, est en position idéale pour relancer les négociations en vue de constituer un grand groupe européen de télévision à péage. Une ébauche de rapprochement était restée figée au milieu du gué en mars, en raison des désaccords entre Rupert Murdoch et Pierre Lescure sur le contrôle opération-

nel d'un ensemble commun. A l'époque, le chef de NewsCorp, qui n'a jamais abandonné la direction des joint-ventures qu'il a créés en Asie, aux Etats-Unis ou en Australie, était en position de force, avec une capitalisation boursière presque double de celle de Canal. Tel n'est plus le cas après le désengagement de Seydoux, compte tenu de l'importance de Vivendi.

Par ailleurs, avec 7,2 millions d'abonnés, essentiellement au Royaume-Uni, BSKyB stagne depuis un an. Le coût du tout-numérique et la concurrence accrue de ONdigital et des câblo-opérateurs ont contraint le bouquet britannique de programmes à approvisionner 485 millions d'euros en juin et à cesser de distribuer un dividende à ses actionnaires.

Troisième facteur favorable à une reprise du tour du table, le récent départ du directeur général de BSKyB, Mark Booth, un Américain hostile au projet de fusion, et son remplacement par le Britannique, Tony Ball, que l'on dit grand admirateur du savoir-faire sportif de la chaîne cryptée française. L'arrivée, en mai, au conseil d'administration de BSKyB de Letizia Moretti, responsable de NewsCorp Europe, et ancienne présidente de la RAI, souligne la volonté de Murdoch de prendre

un pied dans la télévision payante sur le Vieux Continent, où sa présence à ce jour, en Allemagne et en Italie, n'est pas à la hauteur de ses ambitions planétaires.

Autre élément favorable : la mise en garde des autorités britanniques en charge de la concurrence contre une nouvelle guerre des prix de la part du Times, le veto de Blair au rachat de Manchester United et les incertitudes sur le renouvellement en 2001 du contrat d'exclusivité de retransmission par BSKyB des matches de la première division entravent l'expansion du groupe au Royaume-Uni.

Enfin, d'après les informations ayant filtré lors de leurs quatre

rencontres, Pierre Lescure et Rupert Murdoch s'apprécient sur le plan personnel. Le baron des médias, par ailleurs, ne peut qu'apprécier la personnalité, le caractère « américain » de Jean-Marie Messier, adepte du capitalisme à l'anglo-saxonne.

SYNERGIES POTENTIELLES

Sous le titre « Quand allez-vous m'inviter à danser ? », un rapport de la banque Morgan Stanley Dean Witter souligne les obstacles réglementaires à pareille alliance entre BSKyB et Canal+ à la lumière du refus par la Commission de Bruxelles des fusions Wolters-Kluwer, Reed-Elsevier ou Bertelsmann-Kirch. Le document met en

exergue les synergies potentielles d'une entente pour l'opérateur français : poids accru dans les négociations avec les studios de Hollywood, capacités de distribution de NewsCorp dans le monde et collaboration dans le domaine du Web. Mais l'auteur lance un avertissement à la maison mère Vivendi : « Le principal bénéficiaire sera indubitablement NewsCorp. »

C'est sans doute pourquoi bon nombre d'analystes londoniens parient davantage sur une reprise de la partie avec une autre donne, celle d'une coopération ponctuelle ou de l'établissement de joint-ventures.

Marc Roche

Canal+ veut racheter ses réseaux câblés à France Télécom

« N'ALLONS PAS TROP VITE. Il n'y a pas de plan derrière le plan », a martelé Pierre Lescure, PDG de Canal+, mardi 8 juin au cours de l'assemblée générale des actionnaires du groupe, en répondant aux rumeurs de rapprochement entre Canal+ et BSKyB qui ont surgi après l'annonce de la prochaine entrée de Vivendi (déjà actionnaire à 34 % de Canal+) dans le capital du bouquet satellitaire britannique (*Le Monde* du 9 juin). « Si les conditions de rapprochement entre Canal+ et BSKyB étaient les mêmes que celles déjà étudiées puis rapidement arrêtées en février – qu'une telle fusion s'effectue autour de Canal+, en lui laissant le management de la nouvelle entité et à condition que Vivendi en soit le principal actionnaire –, nous y serions toujours favorables », a expliqué M. Lescure.

Il a bien précisé qu'en aucun cas Canal+ ne comptait concurrencer directement BSKyB sur le marché britannique de la télévision payante, ce qui ne l'empêche pas de penser qu'avec ces nouvelles alliances le groupe français aura beaucoup moins de mal à exporter certaines chaînes thématiques, comme Planète ou Season's, outre-Manche.

RETOUR AU PROFIT EN 1999

Par ailleurs, le conseil d'administration du groupe de Pierre Lescure a donné, mardi 8 juin, son feu vert à une proposition officielle de rachat, par Canal+, de ses réseaux câblés auprès de France Télécom. Afin de réunir les deux métiers d'exploitant technique et d'exploitant commercial, la filiale NC Numéricable cherche à acquérir 1,63 million de prises réparties sur une trentaine de sites (soit environ 600 000 abonnés) et mises en vente par France Télécom.

Le schéma financier retenu consiste, lors d'une augmentation de capital, à échanger l'apport des infrastructures de l'opérateur de télécommunications contre une participation dans NC Numéricable, qui a encore pesé dans les comptes de Canal+ pour 68 millions de francs (10,3 millions d'euros) en 1998. Canal+ s'engagera à mettre en Bourse sa filiale (qu'il détient à 67 % aux côtés d'Exante, un groupe d'investisseurs américains) « dans un délai raisonnable », a souligné Denis Olivennes, secrétaire général du groupe.

Si l'accès à Internet est progressivement prévu sur les réseaux câblés de Canal+ à partir du second semestre, « Canal+ n'a pas vocation à faire du téléphone sur le câble », a-t-il précisé. Une manière de tendre la main à France Télécom, concurrent de Vivendi dans les télécommunications (via Cegetel) et rival de CanalSatellite en tant qu'actionnaire du bouquet satellitaire TPS. « Cegetel a déjà fait des choix d'investissements lourds dans la téléphonie fixe et les mobiles », a précisé M. Olivennes.

Pour sa part, Laurent Perpère, directeur financier, a promis un retour au profit en 1999, mais « un peu en retrait par rapport aux prévisions » et a confirmé l'objectif de « 1 milliard de francs de résultat net en l'an 2000 ». La direction du groupe s'est également félicitée des bons scores de recrutement de nouveaux abonnés pour la chaîne payante française (4,4 millions fin 1998, soit une progression record de 917 000 abonnés en un an). Le bouquet CanalSatellite (1,1 million d'abonnés) devrait sortir du rouge l'an prochain.

Hors de France, Canal+ cherche à alléger ses coûts, en faisant appel à des partenaires ou au marché. Pour Michel Thoulouze, directeur chargé de l'international, « l'international constitue le moteur de la croissance du groupe », même si des difficultés subsistent, notamment en Pologne. « Nous devons revoir notre stratégie après le rachat d'@entertainment [le rival de Canal+] par UPC » a-t-il expliqué. En Allemagne, le groupe veut céder sa participation dans Vox et en Italie, où Rupert Murdoch vient finalement de prendre pied, « il faut attendre qu'Olivetti prenne les commandes de Telecom Italia », a indiqué M. Thoulouze. Selon lui, Di+, le bouquet italien contrôlé par Canal+, « a dix fois plus d'abonnés que Stream, la plate-forme de Telecom Italia et Rupert Murdoch ». Enfin, en Espagne, l'introduction en Bourse des activités à péage du groupe est prévue pour juillet. « Nous sommes présents dans treize pays en Europe. Nous ne rêvons pas du matin au soir à une alliance avec BSKyB », a voulu résumer Pierre Lescure.

Nicole Vulser

Desfossés international rachète Radio Classique

DESFOSSÉS INTERNATIONAL, filiale du groupe de Bernard Arnault, LVMH, achète 100 % du capital de la station Radio Classique. Dans un communiqué publié mardi 8 juin, le groupe Sagem, dirigé par Pierre Faure, indique qu'il « a répondu favorablement à l'offre qui lui a été faite ». « Cette modification de l'actionnariat ne se traduit par aucun changement ni de nom ni de format », précise le communiqué qui stipule que l'opération est « sous réserve de l'agrément du CSA ». Le prix de la transaction n'est pas indiqué.

Créée en 1982, rachetée par la Sagem dix ans plus tard, Radio-Classique est une radio musicale et d'information économique, qui atteint une audience de 491 000 auditeurs. Pour Fabrice Larue, PDG de Desfossés international, il s'agit d'un retour vers la radio puisqu'il a dirigé durant plusieurs années Radio-Nostalgie. Pour Desfossés international, c'est une nouvelle étape dans son développement, quelques jours après l'annonce du lancement d'une chaîne interactive d'information économique avec CanalSatellite.

« Le groupe est un producteur d'informations économiques et financières sur différents supports : la presse, les nouvelles technologies, avec notre filiale, Victoire multimedia, la télévision et la radio. Il s'agit pour nous d'être présent là où les décideurs sont exposés aux médias », explique Fabrice Larue.

Affichant un chiffre d'affaires de 700 millions de francs en 1998, contre 380 millions en 1996, Fabrice Larue prévoit d'atteindre le milliard de francs en l'an 2000, en poursuivant une politique d'acquisitions.

Depuis avril 1997, Desfossés enregistre des résultats bénéficiaires. Le multimédia représente désormais 20 % de son chiffre d'affaires. Le groupe compte aussi développer une politique de diversification internationale en passant des accords avec des journaux étrangers.

DIFFUSION À LA HAUSSE

Desfossés a ainsi signé un accord commercial avec le quotidien économique allemand *Handesblatt*. « Ce premier accord né d'un intérêt commercial conjoint doit permettre d'envisager à terme la réalisation d'autres partenariats », souligne Desfossés international. Cet accord intervient alors que le quotidien allemand s'est allié avec le *Wall Street Journal* pour contrer l'offensive du *Financial Times* en Allemagne. Le groupe français a également passé un accord dans les nouveaux médias, avec le groupe italien Class Editori (*Milano Finanza, Itali Oggi*).

La diffusion des titres est à la

hausse. Depuis 1996, *La Tribune* est passée de 72 125 exemplaires en diffusion totale payée selon Diffusion contrôle, à 82 739, l'hebdomadaire *Investir* – qui fête ses vingt-cinq ans –, est passé de 93 553 à 119 026, tandis que le mensuel *Investir Magazine* atteint 127 183 exemplaires. La rédaction de *La Tribune* s'est assagie, mais joue toujours son rôle de vilain petit canard, comme elle l'a fait en décembre 1998, avec deux jours de grève, pour dénoncer « un malaise profond au sein du journal ». C'était la première grève des journalistes entraînant une non-parution depuis l'arrivée de Fabrice Larue. Ce dernier s'est découvert, après la publicité, la radio et la presse, une nouvelle vocation : la joaillerie. Depuis novembre 1998, il préside le bijoutier Fred, dont la directrice de la création est Dominique Watine-Arnault, sœur du patron de LVMH.

Alain Salles

DE QUOI J'ME MÊLE
Une émission proposée et animée par Daniel Leconte

arte
Jeudi 10 juin à 20.45

SPÉCIAL KOSOVO
Guerre et Paix

Quel avenir pour les Balkans ?
" De quoi j'me mêle " présente en partenariat avec Le Monde, 3 films inédits suivis de débats pour mieux comprendre ce conflit.

Le lendemain poursuivez le débat avec Daniel Leconte et ses invités "Droit de suite" à la FNAC St. LAZARE vendredi 11 juin à 17.30

Le Monde

Ph. © Douchand / Doc en Stock

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● BAYER : Stallergènes et Bayer envisagent de conclure un accord pour la reprise par Stallergènes de l'ensemble des activités de DHS (Division Allergie de Bayer Pharma), hors Amérique du Nord, réalisant un chiffre d'affaires de 120 millions de francs et employant 150 personnes.

● COCA-COLA : Coca-Cola a échoué pour la seconde fois dans sa tentative de racheter l'activité australienne « soft drinks » de Cadbury Schweppes. Les autorités de régulation de la concurrence ont estimé que ce rachat donnerait à Coca-cola un contrôle trop important du marché.

● ELF-AQUITAINE : au 58^e jour de la grève sur le site de Pau, la direction et l'intersyndicale d'Elf Aquitaine production ont entamé mardi une négociation qui pourrait durer une dizaine de jours. La direction a demandé au tribunal de Nanterre de suspendre pendant deux semaines la procédure engagée à l'encontre du secrétaire adjoint du CCE qui refusait de signer la convocation du CCE (Corresp.).

FINANCES

● GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION : la filiale financière du constructeur General Motors, a annoncé, mardi, l'acquisition pour 1,8 milliard de dollars (1,73 milliard d'euros) de la division des crédits et d'affacturage de la Bank of New York. L'acquisition devrait être finalisée avant la fin de l'année après accord des autorités de contrôle.

● DEUTSCHE BANK : la première banque privée allemande discute « les derniers détails » de l'achat de 20 % du capital de la caisse d'épargne italienne Cassa Risparmio di Asti.

● CARDIF : la compagnie d'assurance française, filiale de Paribas, va prendre 5,6 % du capital de la banque italienne Banco di Sicilia.

● MONTE DEI PASCHI DI SIENA : la banque toscane basée à Sienne a annoncé mardi avoir pris 1,5 % du capital du groupe Olivetti qui contrôle depuis le 21 mai Telecom Italia.

SERVICES

● PIERRE ET VACANCES : le prix

de l'action du groupe spécialiste des résidences de vacances pour son introduction sur le second marché le 11 juin, a été fixé à 17 euros (111,51 francs). La société mettra en Bourse 24,4 % de son capital.

● AIR FRANCE : la compagnie nationale a prévu d'assurer jeudi, vendredi et samedi 100 % de ses vols sur Roissy et 90 % de son programme sur Orly, en dépit d'un préavis de grève déposé par quatre syndicats minoritaires de pilotes pour protester contre le non-versement de certaines primes (Le Monde du 4 juin).

● TRANSPORT AÉRIEN : selon l'Association internationale du transport aérien (IATA), le secteur a enregistré en 1998 sa cinquième année consécutive de bénéfices, mais s'attend pour 1999 à un tassement des résultats malgré une hausse prévue de 4,5 % du trafic.

● UNITED AIRLINES : la première compagnie aérienne mondiale a décidé de baisser ses tarifs de 25 % en moyenne sur les vols domestiques et internationaux obligeant ses concurrents comme Delta à lui emboîter le pas. Les billets valables cet été doivent être achetés avant le 18 juin.

● WIND : le consortium de télécommunications italien a demandé des dommages et intérêts de 155 millions d'euros à Deutsche Telekom, membre du consortium, qui avait annoncé à la mi-mai un projet de fusion avec Telecom Italia, rival de Wind. Wind est détenue à 51 % par Enel, 24,5 % par France Télécom et autant par Deutsche Telekom.

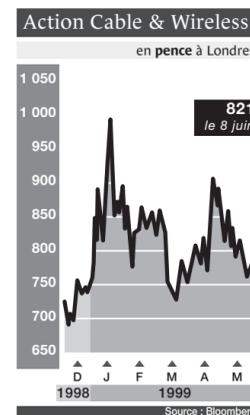
● VIVENDI : le groupe de Jean-Marie Messier a annoncé, mardi 8 juin, une prise de participation de 30 % dans une société commune créée avec la société de télécommunications polonaise Elektrim. La joint-venture, qui détient 50 % du réseau de téléphone mobile, Era GSM, et la totalité d'un groupe de télévision et de communication, Bresnan, est valorisée à 2,5 milliards de dollars (2,2 milliards d'euros).

● DISNEY : le groupe de loisir américain a annoncé vouloir mettre la main sur les 57 % du capital d'Infoseek, le quatrième moteur de recherche sur internet, qu'il ne détient pas encore. C'est en 1998 que Disney a acquis 43 % d'Infoseek avant de développer ensemble un portail baptisé Go Network.

VALEUR DU JOUR

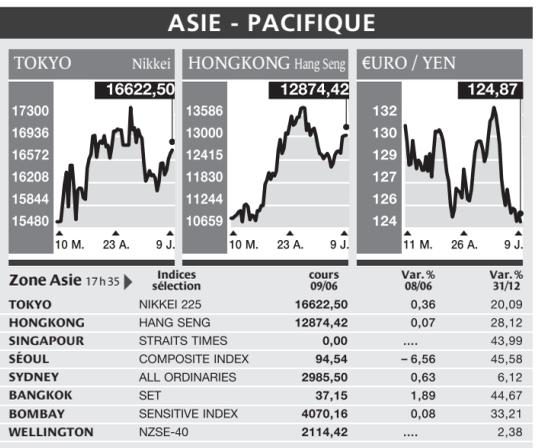
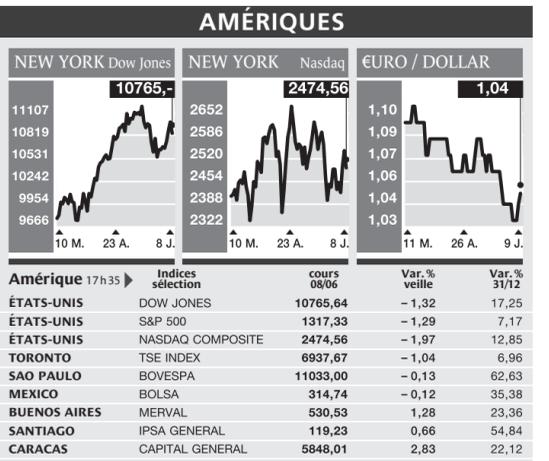
Cable & Wireless remporte la première OPA hostile au Japon

LE JAPON est bien en train de faire sa révolution économique. Après le rachat de Nissan par Renault, la reprise du courtier Nikko par l'américain Citigroup, le britannique Cable & Wireless vient de remporter la première offre publique d'achat hostile lancée par un étranger. L'opérateur britannique est assuré du contrôle d'International Digital Communication (IDC), deuxième opérateur longue distance au Japon, grâce au soutien du constructeur automobile Toyota et du groupe de négociateur Itochu. Les deux importants actionnaires de la société, qui détiennent chacun 17,7 % du capital, ont annoncé, mercredi 9 juin, leur intention d'apporter leur participation à l'offre de Cable & Wireless. Celui-ci, détenant déjà 17,7 %, posséderait au moins 53,1 % d'IDC. Pas un observateur, il y a deux mois, ne donnait une chance à Cable & Wireless; NTT, la puissante société de télécommunications japonaise, semblait décidée, avec l'appui des pouvoirs publics, à ne pas laisser IDC aux mains d'étrangers. Cable & Wireless a joué la surenchère et proposé, la semaine dernière, 69 milliards de yens (552 millions d'euros) pour la totalité du capital d'IDC. « Une offre irréaliste », a jugé NTT, qui a refusé d'augmenter sa proposition. Les deux principaux actionnaires d'IDC ont alors choisi d'apporter leur participation à



l'opérateur britannique. La reprise d'IDC permet à ce dernier de prendre pied sur le marché japonais des télécommunications, le deuxième du monde, et de compléter son réseau en Asie. Cable & Wireless a déjà une implantation importante dans la région, avec notamment une participation de contrôle dans Hongkong Telecommunications. La reprise d'IDC, toutefois, ne sera pas aisée. Le Britannique rachète très cher une société moyenne (83 milliards de yens de chiffre d'affaires) et à l'avenir incertain. Pour rentabiliser son investissement, les observateurs prédisent qu'il lui faudra attaquer le marché des communications locales et interurbaines au Japon, ce qui était interdit jusqu'à présent à IDC.

Martine Orange



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris s'inscrivait en hausse de 0,65 %, à 4 436,14 points, à la mi-séance, mercredi 9 juin. Lors des premières transactions, l'indice CAC 40 avait affiché une hausse de 0,13 %. Mardi, l'indice CAC 40 avait clôturé sur une hausse de 0,08 % à 4 407,58 points.

FRANCFORT

LA BOURSE allemande gagnait 1,21 %, mercredi 9 juin, en fin de matinée, l'indice DAX s'affichait 5 259,86 points. Mardi, l'indice vedette était retombé en dessous de la barre des 5 200 points, reculant de 0,31 %, et clôturant à 5 196,93 points.

LONDRES

MARDI 8 JUIN, la Bourse de Londres avait terminé la séance en légère hausse, une grande partie de ses gains de la journée ayant été rognés par le repli de Wall Street dans l'après-midi et par la prudence des opérateurs avant la décision du conseil de la Banque d'Angleterre sur les taux. L'indice Footsie 100 avait clôturé en hausse de 0,3 % à 6 431,5 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé mercredi 9 juin sur une progression de 0,4 %, poursuivant ainsi sa hausse alors que certaines analyses gouvernementales prévoient une amélioration de la situation économique dans l'archipel. L'indice Nikkei a clôturé à 16 622,50 points.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a terminé la séance du mardi 8 juin en nette baisse, affecté par la hausse des rendements obligataires, à leur plus haut depuis plus d'un an. Il a perdu 143,74 points, soit 1,32 %, à 10 765,64 points.

« L'histoire a montré que lorsque les taux d'intérêt grimpent, les investisseurs évitent d'acheter des valeurs dont le rapport cours/bénéfice est trop élevé », a commenté Hugh Johnson, analyste à la banque First Albany, interrogé par l'agence Reuters.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en baisse, mercredi 9 juin. Après quelques minutes de transactions, le contrat euronotionnel du Matif, qui mesure leur performance, cédait 20 centimes. Le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans s'inscrivait à 4,40 %.

MONNAIE

L'EURO s'inscrivait en hausse, mercredi matin 9 juin, à 1,0470 dollar, soutenu par l'annonce, la veille, d'une croissance plus forte que prévu en Allemagne au premier trimestre et par les déclarations du futur président de la Bundesbank, Ernst Welteke, qui a fait allusion à un taux de 1,08 dollar pour 1 euro.

ÉCONOMIE

Londres et Bonn prônent la baisse des dépenses publiques

LE PREMIER MINISTRE britannique Tony Blair et le chancelier allemand Gerhard Schröder ont publié, mardi 8 juin, un manifeste pour une « Europe modernisée », axé sur la baisse des dépenses publiques, des impôts sur les sociétés et la fin de « l'assistanat ». Le document commun s'attaque au « dogme » de la dépense publique, en affirmant qu'elle a désormais atteint « le seuil de l'intolérable » et que « les gouvernements doivent désormais être appréciés sur leur capacité à gérer l'économie ». L'Etat doit guider, pas prendre tout en charge, ajoute le texte. Le manifeste plaide aussi pour une dérégulation de l'économie et la flexibilité du marché du travail, en affirmant que l'idée d'un même travail pour la vie appartient désormais au « passé ». Il prône une « simplification » et une nouvelle réduction de la taxation des entreprises, qui bénéficient déjà en Grande-Bretagne du régime le plus favorable de l'Union européenne (lire page 7).

■ UNION EUROPÉENNE : la balance des opérations courantes de l'Union européenne a enregistré un excédent de 1,4 milliard d'euros au 1^{er} trimestre, contre 16,6 milliards d'euros au 4^e trimestre 1998, selon les chiffres provisoires annoncés mardi par Eurostat, l'Office statistique de l'UE.

■ La zone euro a enregistré un excédent commercial de 4,2 milliards d'euros avec le reste du monde en février, en baisse de 1,2 milliard d'euros par rapport à février 1998, selon les chiffres définitifs publiés mardi par Eurostat.

■ Les femmes gagnent en moyenne un quart de moins que les hommes dans l'Union européenne, selon une étude publiée mardi par Eurostat, l'Office statistique de l'UE. C'est le Danemark (88,1 %) qui s'approche le plus de la parité et la Grèce (68 %) qui s'en éloigne le plus.

■ ALLEMAGNE : l'industrie automobile allemande a produit 461 900 voitures particulières et véhicules utilitaires en mai, soit une légère hausse de 1 % comparé au même mois de l'an passé, a annoncé mardi l'Association fédérale de l'automobile (VDA).

■ ESPAGNE : les ventes de voitures neuves en Espagne ont progressé de 25 % en mai par rapport

au même mois de 1998, a annoncé mardi l'Association nationale des constructeurs automobiles (Anfac).

■ ITALIE : le maintien de l'Italie dans le cercle des pays participant à l'euro n'est pas remis en question en dépit du ralentissement de l'économie de la Péninsule, a affirmé mardi le président de la Commission européenne, l'Italien Romano Prodi.

■ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le taux de chômage en République tchèque s'est établi à 8,1 % fin mai, contre 8,2 % en avril, a annoncé mardi à Prague le ministère tchèque du travail et des affaires sociales.

■ ÉTATS-UNIS : la productivité aux Etats-Unis au premier trimestre a augmenté de 3,5 % en rythme annuel, plus faiblement que ne l'avait évalué la première estimation à 4 %, a indiqué mardi le département du travail. Cette révision s'explique par une production qui a été plus faible qu'elle n'était initialement estimée, tandis que le nombre d'heures travaillées est resté le même.

■ La principale économiste de la Maison Blanche, Janet Yellen, va prochainement démissionner, a annoncé mardi la présidence américaine. Dans un communiqué, le président Bill Clinton a regretté le départ de M^{me} Yellen, en soulignant son importante contribution « à la définition de la politique économique gouvernementale ». « Elle a été une avocate infatigable d'une politique économique saine et a contribué de façon importante aux progrès économiques de ces dernières années », selon le communiqué de la Maison Blanche.

■ JAPON : l'encours des crédits bancaires ouverts au Japon a connu en mai une contraction record de 5,4 % par rapport à son niveau du même mois de 1998, du fait de la répugnance toujours marquée des entreprises à s'endetter davantage, a annoncé mercredi la Banque du Japon (BoJ). Le précédent record (-5,3 %) avait été établi le mois précédent.

■ INDONÉSIE : le Fonds monétaire international (FMI) a débloqué mardi une cinquième tranche de prêt à l'Indonésie de 450 millions de dollars (430 millions d'euros). Le déboursement de cette tranche, annoncé au lendemain des élections législatives en Indonésie, porte à 9,5 milliards de dollars l'aide versée par le FMI à ce pays, qui a été frappé de plein fouet par la crise financière asiatique.

Tableaux de taux de change fixe zone Euro et hors zone Euro. Inclut des sections pour Euro contre Franc, Euro contre Dollar, Euro contre Livre, Euro contre Yen, Euro contre Franc suisse, et des sections pour les autres zones Euro (Danemark, Espagne, Italie, etc.).

Tableau des cours de change croisés. Inclut des sections pour Dollar contre Euro, Livre contre Euro, Yen contre Euro, Franc suisse contre Euro, et des sections pour les autres zones Euro.

Taux d'intérêt (%)

Tableau des taux d'intérêt (%) pour différents pays et échéances (3 mois, 10 ans, 30 ans).

Matif

Tableau des cours et volumes de l'indice Matif à différents échéances (3 mois, 12 mois).

Pétrole

Tableau des cours et variations du pétrole (Brent, WTI, Light Sweet Crude).

Or

Tableau des cours et variations de l'or et d'autres métaux (Argent, Platine, Cuivre, etc.).

En dollars

Tableau des cours et variations de l'or en dollars.

En Euros

Tableau des cours et variations de l'or en euros.

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS FRANÇAISES

L'action BNP a clôturé en baisse de 0,55 % à 81,05 euros mardi 8 juin. Le titre Société générale a terminé à 183 euros, en recul de 0,6 %, et celui de Paribas en baisse de 0,28 % à 107,8 euros.

L'action Aerospatiale-Matra a clôturé mardi en baisse de 3,58 %, à 22,08 euros. La groupe d'aéronautique introduit en Bourse lundi a confirmé son intérêt pour le rachat d'une participation de 30 % de l'espagnol CASA.

L'action Canal Plus a terminé la séance de mardi sur un gain de 4,86 % à 293,7 euros. Lors de son assemblée générale, mardi, le groupe de télévision à péage a indiqué qu'il pourrait ouvrir à France Télécom une partie du capital de sa filiale Numéricable.

L'action Sagem a clôturé en baisse de 0,52 % à 575 euros mardi. Le groupe de défense et d'électronique a vendu à Desfossés International, filiale de LVMH, sa participation dans Radio Classique dans le cadre d'un plan de restructuration de ses activités.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 8 JUIN

Cours relevés à 17h35

Liquidation : 23 juin

France >

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists various companies like B.N.P., Renault, and Sagem.

Main table of stock market data for various companies, including columns for company names, prices, and changes. Includes companies like BIC, B.N.P., Bouygues, and others.

Table of international stock market data with columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like American Express, A.T.T., and Barrick Gold.

International >

Table of international stock market data, continuing from the previous table, listing various international companies and their market performance.

ABRÉVIATIONS

Legend for abbreviations: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. Also includes symbols for detached shares and other market indicators.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 8 JUIN

Une sélection. Cours relevés à 17h35

Valeurs >

Table of new market data with columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', '% Var. veille', and 'Montant coupon (1)'. Lists companies like ADLpartner, AB Soft, and others.

(Publicité)

Advertisement for Volkswagen Passat V6 TDI. Includes text: 'Ski extrême. Saut à l'élastique. Surf V6 TDI. Parachutisme. Rafting.' and 'PASSAT V6 TDI Disponible immédiatement'. Features an image of a silver Passat.

(Publicité)

Table of new market data, continuing from the previous table, listing various companies and their market performance.

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 7 juin

Émetteurs >

Table of SICAV FCP data with columns for 'Valeurs unitaires**', 'Cours en euros', and 'Date cours'. Lists various investment funds.

Table of financial data for various companies and funds, including columns for company names, prices, and dates. Includes companies like Révenu-vert, CFC, and others.

CDC Asset Management

Table of CDC Asset Management data with columns for company names, prices, and dates. Lists various investment funds.

MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC

Table of Multi-Promoteurs CCBP-CDC data with columns for company names, prices, and dates. Lists various investment funds.

SG ASSET MANAGEMENT

Serveur vocal : 083663662 (2,3 F/m)

Table of SG Asset Management data with columns for company names, prices, and dates. Lists various investment funds.

LEGENDE: * Hors frais. ** A titre indicatif.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 10 JUIN 1999

TECHNOLOGIE Deux jeunes entreprises californiennes, TiVo et Replay, viennent de lancer aux Etats-Unis des appareils qui pourraient bouleverser les habitudes des télé-

spectateurs. ● **DES DISQUES DURS** se substituent aux cassettes des magnétoscopes. Ils offrent une souplesse inédite d'enregistrement et de visualisation des émissions. ● **UN GUIDE**

de programme exhaustif s'affiche sur l'écran. Il suffit alors de cocher les émissions pour qu'elles soient enregistrées automatiquement. Ensuite, l'utilisateur les regarde à sa guise.

● **LIBÉRÉ** de la contrainte des grilles de programmes, le téléspectateur compose le programme de sa chaîne personnelle à l'aide des émissions mises en mémoire. ● **SEULE LIMITA-**

TION du système : la capacité des disques durs. Mais les progrès de l'électronique laissent espérer un doublement de la durée d'enregistrement tous les ans.

Deux sociétés américaines lancent la télévision sur disque dur

Un composant d'ordinateur fait irruption dans l'univers de la télévision. Il promet de bouleverser les pratiques des spectateurs.

La programmation simplifiée et l'enregistrement automatique permettant de « concocter » un menu à la carte donne un coup de vieux au magnétoscope

LE TÉLÉPHONE sonne. En plein milieu de votre émission favorite ou d'un film passionnant. Que faire ? Répondre ou ignorer la sonnerie pour ne pas rompre avec l'intrigue ? De nouveaux appareils, commercialisés aux Etats-Unis, apportent enfin une solution à ce choix presque shakespearien. Alors que les grands fabricants de matériel électronique restent fidèles à la cassette vidéo depuis le lancement, en 1975, des magnétoscopes, deux jeunes entreprises américaines de la Silicon Valley, Replay Networks et TiVo, viennent bousculer cette industrie en introduisant dans leurs appareils un composant venu d'ailleurs : le disque dur d'ordinateur.

Le Personal TV Receiver (PTR) de TiVo et le Replay TV se présentent comme de simples décodeurs. En réalité, ils permettent d'enregistrer de dix à trente heures de vidéo avec une qualité approchant celle des nouveaux vidéo-disques (DVD). Mais surtout la souplesse d'utilisation des disques durs permet aux utilisateurs de se « concocter » une télévision sur mesure, une sorte de « télévision personnelle ». De ce point de vue, ces appareils préfèrent probablement une nouvelle façon de « consommer » les programmes télévisés.

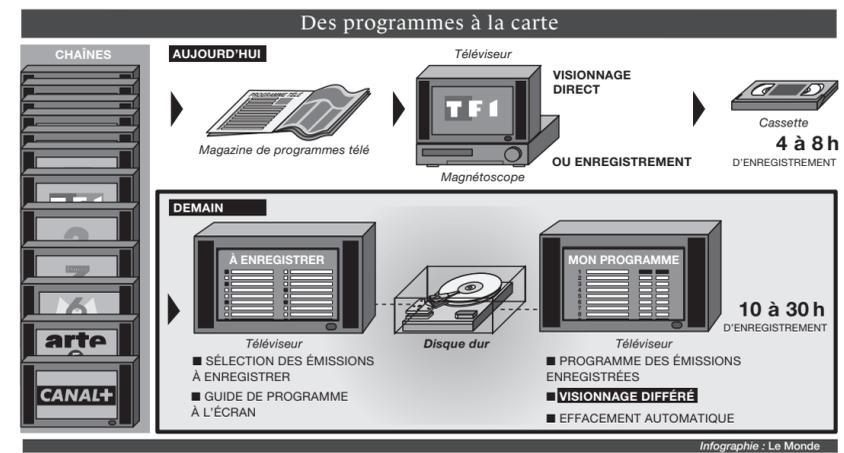
Le remplacement des cassettes à bandes analogiques par les disques numériques offre en effet plusieurs possibilités. Outre l'in-

terruption d'une émission regardée en direct (touche pause), les appareils proposés permettent de visionner un programme déjà enregistré pendant qu'une autre émission est en cours d'enregistrement. Il est également possible de regarder le début d'un programme pendant que l'appareil poursuit l'enregistrement de la fin de la même émission... Cette aptitude à lire et à enregistrer simultanément exploite le mode de fonctionnement du disque dur qui, contrairement à la cassette vidéo, n'est pas esclave d'un défilement linéaire.

10 à 30 HEURES D'ENREGISTREMENT

En effet, le support de stockage des données numériques d'ordinateurs dispose de têtes indépendantes (lecture et écriture) qui peuvent à tout moment accéder à n'importe quelle partie du disque dur. En revanche, leur structure n'est pas adaptée à l'enregistrement en continu de données (*streaming* en anglais). Le fabricant des disques durs utilisés par TiVo et Replay, Quantum Corporation, a donc dû les adapter à cette nouvelle tâche. Pour l'instant, seul le logiciel de contrôle de l'enregistrement a été modifié mais si, à terme, les nouveaux appareils de télévision personnelle rencontrent le succès commercial, des disques durs dédiés à l'enregistrement vidéo seront développés.

Pour l'instant, les tout premiers modèles font appel à des disques durs informatiques de 10 à 30 gigaoctets (milliards d'octets). La durée d'enregistrement annoncée par les deux fabricants (10 à



Le magnétoscope permet de se libérer de la grille horaire des émissions. Mais ses performances sont limitées. Les nouveaux appareils inventés par TiVo et Replay franchissent un pas supplémentaire vers l'individualisation du spectacle télévisé. Avec eux, il deviendra rarissime de regarder une émission en direct. Entre celle-ci et le téléspectateur, s'intercalera la « télévision personnelle », qui n'offre rien de moins que la possibilité de créer sa propre grille de programmes. Le rendez-vous sacré du journal de 20 heures se retrouvera ainsi « diffusé » à 20 h 15 chez l'un, à 22 h 30 chez l'autre ou à 2 heures du matin chez les insomniaques. De plus, l'imposition des spots publicitaires pourrait être bousculée, au grand dam des annonceurs. L'appareil de Replay dispose en effet d'une touche qui permet de « sauter » 30 secondes de l'émission enregistrée. De son côté, TiVo propose trois vitesses d'avance rapide pour mieux esquiver les réclames.

30 heures) correspond à une qualité vidéo moyenne. L'utilisateur dispose en effet du moyen de la choisir. Les appareils capturent le signal télévisé et le compressent en temps réel en utilisant la norme numérique MPEG 2, celle-là même qui sert à la réalisation des DVD vidéo. C'est dire la qualité d'image et de son que l'on est en droit d'attendre.

Pour atteindre ce rêve des ciné-philis, il faut malheureusement

passer du réglage standard de 2 mégabits par seconde (Mbps), correspondant à une qualité supérieure à celle d'une cassette VHS, à 6 Mbps. Cela revient à diviser par trois la capacité de stockage annoncée par les fabricants : soit moins de quatre heures pour le modèle de bas de gamme et dix heures pour celui de haut de gamme. La capacité actuellement limitée des disques durs constitue donc le principal point faible de

ces premiers appareils de télévision personnelle. Mais les progrès des techniques de stockage de l'information vont si vite qu'on devrait bientôt disposer de disques durs considérablement plus performants.

En attendant, TiVo et Replay misent pour séduire le public sur une autre fonctionnalité. Les deux entreprises fournissent en effet un guide de programme élaboré qui simplifie considérablement la pro-

grammation des enregistrements. Le Replay Network Service et le TiVo Personal TV Service proposent la liste complète des programmes diffusés par le câble, le satellite et par voie hertzienne sur le territoire américain. Soit 12 000 à 13 000 canaux. Bien entendu, personne ne peut les capter tous. Les appareils de TiVo et Replay téléchargeant donc par liaison téléphonique l'ensemble des programmes que chaque utilisateur peut recevoir. Le premier enregistrement de cette base de données prend de dix à vingt minutes de communication avec un numéro vert. Ensuite, pendant les périodes où il n'est pas utilisé, l'appareil se connecte automatiquement pour effectuer une mise à jour quotidienne qui, selon TiVo, prend de une à trois minutes.

Ces opérations fournissent le guide de programme indispensable pour qui veut s'y retrouver rapidement parmi les dizaines voire les centaines de chaînes qu'il reçoit. La programmation devient alors un jeu d'enfant. Le magnétoscope, avec ses saisies multiples et laborieuses (chaîne, horaire, durée...) que le système ShowView n'a pas totalement résolues, prend ainsi un sévère coup de vieux. Sur l'écran du téléviseur, les programmes apparaissent en clair. L'utilisateur n'a plus qu'à sélectionner le titre de l'émission qu'il veut enregistrer. Et l'appareil peut alors stocker automatiquement un programme diffusé quotidiennement (série, journal télévisé, météo...).

Michel Alberganti

Philips choisit TiVo

Premiers fruits de la convergence tant attendue entre la télévision et l'informatique, les appareils de Replay et TiVo sont commercialisés aux Etats-Unis depuis quelques semaines et ne fonctionnent, pour l'instant, que dans ce pays. Deux jours après l'annonce du premier, Philips présentait un « investissement stratégique » dans les activités du second, la firme californienne TiVo. Le groupe néerlandais commercialise et distribue le Personal TV de TiVo aux Etats-Unis. Il a également révélé son projet de fusion entre ses décodeurs Direct TV et le Personal TV. Le prix des produits de TiVo va de 3 150 F, 480 € pour 14 heures d'enregistrement à 6 300 F, 960 € pour 30 heures. S'ajoute à ce prix un abonnement de 60 F, 9 € par mois, ou une souscription à vie de 1 250 F, 190 €, au guide de programme. Replay, lui, intègre ce coût dans le prix de ses appareils vendus entre 4 400 F, 670 €, et 9 450 F, 1 438 €, pour respectivement 10 et 28 heures d'enregistrement.

LE NUMÉRO un mondial des disques durs pour ordinateurs de bureau, Quantum Corporation, mise sans équivoque sur la télévision personnelle. Pour son PDG, Michael Brown, « l'introduction de disques durs dans les décodeurs va donner naissance, au cours des cinq prochaines années, à une nouvelle famille de produits ». Les appareils commercialisés par TiVo et Replay utilisent déjà les disques durs fabriqués par Quantum. Pour l'instant, leur capacité maximale reste limitée à 27,2 milliards d'octets (Go), ce qui représente l'enregistrement d'environ 30 heures de vidéo de qualité ordinaire. Pour supplanter la cassette vidéo, cette durée chute de moitié et, pour approcher les performances du DVD, il faut la diviser par 6. Avec seulement 5 heures d'enregistrement, soit environ trois films, les systèmes de télévision personnelle ne sauraient donc remplacer les magnétoscopes.

La capacité de stockage des disques double tous les ans

Mais Michael Brown note que la fameuse loi de Moore, due à l'un des fondateurs d'Intel et qui stipule que le nombre de transistors contenu dans un microprocesseur double tous les deux ans, s'applique également aux disques durs. Ces derniers font même mieux. « Leur capacité double tous les ans », note le patron de Quantum. Ainsi, d'ici 2004, la capacité maximale utilisable par les appareils de télévision personnelle pourrait frôler la barre des 1 000 Go, soit 1 000 heures de vidéo ordinaire et 166 heures de films en qualité DVD... Et rien ne permet aujourd'hui de prévoir une pause dans les progrès de cette technologie.

UN REMARQUABLE EXPLOIT

Une telle perspective permet d'envisager l'abandon du support externe de stockage. D'ici 2004, les décodeurs numériques, tout comme les appareils de télévision personnelle, seront intégrés

aux téléviseurs. Ces derniers contiendront alors de véritables bases de données vidéo. Pour les utilisateurs, cela revient à faire entrer l'ensemble de leur vidéothèque à l'intérieur de la lucarne magique. Sur l'écran, le contenu s'affiche et permet de gérer l'archivage des enregistrements aussi simplement que celui des fichiers informatiques d'un ordinateur. Et même mieux sans doute grâce à une prévisualisation des images de chaque programme et à l'accès à de multiples informations sur son contenu.

Si ce scénario se réalise, les fabricants de disques durs auront réalisé un remarquable exploit. Face à la concurrence des mémoires électroniques, ces composants cousins des microprocesseurs, des cartes PCMCIA ou Flash et des disques magnéto-optiques (MO) ou optiques (CD-ROM et DVD), le disque dur doit en effet surmonter de sérieux handicaps (complexité, coût des systèmes de mécanique de haute

précision...). Son atout majeur réside dans l'extraordinaire efficacité d'un outil de production qui s'est perfectionné grâce au marché de masse que lui a ouvert l'ordinateur de bureau depuis une dizaine d'années. Ainsi, paradoxalement, c'est le système le plus complexe qui affiche le rapport capacité/prix le plus bas. Aujourd'hui, un modèle de 20 Go ne coûte que 250 dollars (1 600 francs, 240 euros).

En 1998, environ 150 millions de disques durs ont été vendus dans le monde. En entrant avec succès dans le monde de la télévision, les fabricants pourront tabler sur plusieurs centaines de millions d'unités supplémentaires par an. De quoi conforter l'avance industrielle de leurs produits. Et concrétiser enfin cette convergence si souvent annoncée entre l'informatique et l'électronique grand public.

M. Al.

Les glaces de l'Antarctique confirment le rôle des gaz à effet de serre dans les changements climatiques

UN CONTINENT glacé battu par les vents. Les températures les plus basses du globe. Tel est le visage de l'Antarctique, au pôle Sud. Pourtant cette terre inhospitalière fournit aux chercheurs de précieux renseignements sur les climats anciens. Chaque année, la neige qui tombe se transforme en glace et enferme dans ses cristaux de minuscules bulles d'air, véritables « échantillons fossiles » de l'atmosphère du moment, ainsi que des aérosols et des poussières. Au fil des siècles, les couches de glace s'empilent et forment des « archives » glaciaires que les scientifiques décryptent en laboratoire.

Après les programmes internationaux de forage glaciaire GRIP et GISP, menés au Groenland, qui ont atteint une profondeur de 3 054 mètres et permis d'étudier les climats remontant à 200 000 ans, le forage mené en Antarctique à la station russe de Vostok par une équipe de glaciologues français, russes et américains, a atteint en janvier 1998 la profondeur record de 3 600 mètres. Ce qui représente

cette fois une plongée dans le temps de 420 000 ans sur une épaisseur presque équivalente. Cette différence est due au fait que les précipitations sont dix fois plus faibles à Vostok qu'au Groenland.

Les chercheurs viennent d'achever une première analyse de cette carotte qui correspond à quatre cycles complets de périodes glaciaires et interglaciaires. Et, comme ils l'expliquent dans la revue *Nature* du 3 juin, ils constatent « une étroite corrélation entre les concentrations de gaz carbonique (CO₂) et de méthane (CH₄) présents dans l'atmosphère et les températures régnant en Antarctique ». En effet, la fin des quatre grandes glaciations (- 310 000, - 240 000, - 135 000 et - 15 000 ans) a été suivie de transitions vers des climats plus chauds, le réchauffement s'effectuant en cinq ou dix mille ans. A chaque fois, le réchauffement des hautes latitudes sud s'est produit simultanément (à 1 000 ans près) à l'augmentation des gaz à effet de serre. L'hémisphère Nord s'est réchauffé ensuite, quatre à neuf

mille ans plus tard, en entraînant la fusion massive des calottes qui s'y étaient développées.

« UN RÔLE AMPLIFICATEUR »

Aussi, pour les scientifiques, « les gaz à effet de serre pourraient jouer un rôle amplificateur de modifications climatiques enclenchées par les variations de l'orbite terrestre autour du Soleil. Sans que l'on sache encore expliquer le mécanisme ». En 1920, le Yougoslave Milutin Milankovitch a proposé une théorie, critiquée à l'origine et confirmée depuis par l'étude des carottes glaciaires et des sédiments marins, expliquant l'origine des cycles glaciaires et interglaciaires par les modifications de l'orbite terrestre.

L'analyse du CO₂ et du CH₄, contenus dans les bulles d'air emprisonnées dans la glace montre aussi que les variations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre au cours des refroidissements et réchauffements successifs se sont effectués entre « deux bornes » plutôt stables. Puisque le gaz carbonique a oscillé entre 180 ppmv (parties par millions en

volume) en période glaciaire et 280 ppmv en période interglaciaire, et le méthane entre 350 ppbv (parties par milliards en volume) en période glaciaire et 650 ppbv en période interglaciaire. Même lors de deux périodes les plus chaudes recensées, il y a 130 000 ans et 230 000 ans, le CO₂ n'a pas dépassé 300 ppmv et le CH₄ 780 ppbv.

Cette belle alternance multimillénaire est pourtant rompue depuis deux siècles. Les différents forages glaciaires réalisés précédemment et les mesures atmosphériques effectuées depuis 1956 indiquent en effet que « le gaz carbonique et le méthane ont atteint un niveau jamais rencontré précédemment, puisque nous en sommes actuellement à 360 ppmv pour le CO₂, et à 1 700 ppbv pour le CH₄ », explique Jean-Robert Petit, un des signataires de l'article de *Nature*, directeur de recherche au Laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement (LGGE) du CNRS à Saint-Martin-d'Hères (Isère), et coordonnateur du projet international d'étude des carottes de Vostok.

Les chercheurs constatent aussi que la période interglaciaire dans laquelle nous vivons actuellement (holocène) est la plus longue des quatre périodes interglaciaires du quaternaire. Il règne depuis dix mille ans sur notre globe un climat « relativement stable », alors que, si l'on se réfère aux cycles précédents, la température aurait déjà dû commencer à baisser. Or elle a plutôt tendance à monter.

Des climatologues de l'université du Massachusetts et de l'Arizona viennent d'en apporter une nouvelle preuve dans un rapport suggérant que « la décennie 1990 a été la plus chaude du millénaire, et l'année 1998 l'année la plus chaude ». Certes, personne n'est capable de prédire ce que sera notre avenir climatique. Mais l'enseignement du passé nous indique que nous allons inévitablement vers une nouvelle glaciation. Dans 20 000 ans ? 60 000 ans ? A moins que l'homme dans sa folie n'altère de façon significative l'évolution future du climat.

Christiane Galus

Le Monde
A LA TELEVISION
ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 9 h 10 et à 14 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3^e et 4^e lundis de chaque mois
à 21 heures

■

A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

L'hormone de croissance de la société Genentech toujours en quête de paternité

Le fragment d'ADN dont elle est issue a-t-il été volé ?

A la fin des années 70, Peter Seeberg identifie, avec deux autres chercheurs de l'Université de Californie de San Francisco (UCSF), la séquence génétique de

l'hormone de croissance humaine. Le 31 décembre 1978, il dérobe les échantillons d'ADN qu'il a isolés. La firme Genentech, destinataire de ces produits,

les a-t-elle utilisés pour fabriquer son hormone de croissance, source d'importants profits ? Le procès intenté par l'UCSF vient de s'achever. Sans conclure.

C'EST une pièce à suspense, dans laquelle trois personnages s'affrontent autour d'un fabuleux trésor : la Protropine, mieux connue sous le nom d'« hormone de croissance synthétique ». Autour de cette manne pharmacologique, et par ordre d'apparition sur la scène publique : Genentech, la société californienne qui commercialise la Protropine, et qui figure parmi les fleurons de la biotechnologie mondiale (3 300 salariés, chiffre d'affaires 1998 : 1,2 milliard de dollars) ; Peter Seeberg, actuellement codirecteur de l'Institut Max-Planck pour la recherche médicale à Heidelberg (Allemagne), et qui fut membre, au début des années 80, de la toute jeune société Genentech ; et l'Université de Californie de San Francisco (UCSF), dans laquelle travaillait Seeberg à la fin des années 70.

L'argument ? L'UCSF accuse Genentech de lui avoir volé la séquence d'ADN (acide désoxyribonucléique, constituant des gènes) qui a permis la mise au point de la Protropine, dont la fabrication par génie génétique a considérablement amélioré le traitement des retards de croissance. Peter Seeberg ne s'en est jamais caché : le vol a bien eu lieu, et il en est l'unique acteur. Lors de ce premier acte, qui remonte à la nuit du 31 décembre 1978, le jeune cher-

cheur ne travaille déjà plus à l'université : suite à des désaccords avec ses supérieurs, il a rallié depuis un mois les paillasses de Genentech. Juste avant minuit, il pénètre subrepticement dans son ancien laboratoire de l'UCSF, et y dérobe la séquence génétique de l'hormone de croissance humaine qu'il avait lui-même identifiée, avec deux autres chercheurs, quelques mois plus tôt.

L'effraction, à l'époque, ne passa pas inaperçue. L'université, qui avait déposé un brevet sitôt le gène identifié, réclama plusieurs fois à Genentech, durant l'année 1979, de lui restituer la fameuse séquence d'ADN. Mais la petite firme privée n'accepta jamais. Un accord à l'amiable fut finalement conclu, et Genentech paya à l'UCSF deux millions de dollars pour solde de tout compte.

L'histoire aurait pu s'arrêter là, et figurer parmi les innombrables querelles que nourrissent les liens entre recherche publique et privée. Mais, en 1990, l'UCSF contre-attaqua. Lasse d'assister, impuissante, au succès croissant de la Protropine (ce médicament, parmi les premiers issus du génie génétique à être mis sur le marché, assurait l'avenir économique de Genentech), elle déclencha une procédure juridique. Genentech ayant employé, affirme-t-elle, sa propre séquence brevetée pour fa-

briquer l'hormone de croissance, l'université estime à 400 millions de dollars les royalties et les intérêts qui lui reviennent. Elle réclame, au total, le triple de cette somme, en dédommagement de l'« inconduite scientifique » de Genentech (devenue cette même année 1990 filiale du groupe suisse Hoffmann-La Roche). Fin du deuxième acte.

QUI CROIRE ?

Troisième et avant-dernier acte : neuf ans d'instruction plus tard, le procès intenté par l'UCSF contre Genentech vient d'avoir lieu à San Francisco. Le rythme en fut haletant. Car Peter Seeberg ne s'y est pas contenté, comme il l'avait toujours fait, de reconnaître son larcin. Prenant ouvertement le parti de son ancienne université, il précise désormais que lui-même et ses collègues de Genentech ont bien utilisé l'échantillon volé pour fabriquer le clone bactérien qui, depuis sa mise au point, sert à fabriquer l'hormone de croissance synthétique. La société de biotechnologies dément, affirmant que la construction génétique qu'ils ont utilisée leur appartient pleinement et ne contient pas ce fragment d'ADN.

Qui croire, et comment vérifier ? Dans un dernier rebondissement, Seeberg vient sur cette question de jouer son avenir. Son accusation est grave : selon lui, l'article *princeps*, détaillant la mise au point de l'hormone de croissance synthétique, publié par Genentech en 1979 dans la revue britannique *Nature*, serait exact « dans ses conclusions et sa démonstration », mais certaines données, concernant précisément la nature et l'origine du matériel génétique utilisé, y auraient été volontairement falsifiées.

Catherine Vincent

PROFIL

LES DEUX VISAGES DE PETER SEEBURG

« Je regrette énormément mon comportement d'il y a vingt ans », a déclaré Peter Seeberg, interrogé par l'hebdomadaire allemand *Focus* à la fin du procès intenté à Genentech par l'UCSF. Est-il sincère ? Ironique ? Equivoque, peut-être, comme l'est le visage à double face qui semble désormais porter ce chercheur au parcours singulier.

D'un côté, un respectable professeur de biologie moléculaire, qui, après avoir terminé ses études outre-Atlantique, revient en Allemagne gravir les échelons de la réussite. De l'autre, un joueur aux procédés de voyou, qui, non content de s'être introduit une nuit de Nouvel An dans son ancien laboratoire pour y voler des échantillons génétiques, pousse l'honnêteté (ou la provocation) jusqu'à reconnaître, vingt ans plus tard, avoir participé à la falsification d'un article scientifique de la plus grande importance.

L'homme, pourtant, ne craint pas de se raconter. « Le travail de pionnier que j'ai effectué avec mes collègues de Genentech était le point culminant de trois années d'efforts préalables à l'UCSF, grâce auxquels mon collègue John Shine et moi-même avions réussi à cloner l'essentiel de la partie codante du gène de l'hormone de croissance humaine. Cela avait été une période person-

nellement difficile, car ce projet avait souvent demandé des nuits de travail pour résister aux efforts de ma direction pour me faire stopper mes recherches », écrit-il dans *Nature*. D'où le vol.

Selon lui, les ennuis prirent ensuite, chez Genentech, une autre tournure. L'objectif de Peter Seeberg et de David Goeddel, alors coresponsables du projet « hormone de croissance », était d'obtenir la synthèse de l'hormone de croissance humaine grâce à une construction génétique appropriée. Et la réussite, à partir du matériel de Genentech, tardait à venir. « Subissant une pression croissante pour obtenir l'expression du gène, mon collègue et moi-même donnèrent notre accord pour utiliser le clone provenant de l'Université de Californie pour effectuer une partie du travail. » D'où la fraude, puisque cet « emprunt » n'apparaît pas dans la publication *princeps*.

« Contrairement à mes propres principes et aux principes de la conduite scientifique, l'article de *Nature* contient une inexactitude technique », affirme Peter Seeberg. Pour quelle raison a-t-il choisi, vingt ans après les faits, de « dénoncer » cette fraude dans laquelle il serait lui-même impliqué ? A l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, qui l'interrogeait sur les royalties que pourrait lui rapporter un verdict en faveur de l'UCSF, il a rétorqué, dans une dernière pirouette, qu'il n'aurait « pas menti s'il n'avait été question que d'argent ».

C. V.

Une étrange « histoire de boulons » sur un conteneur nucléaire

« LA TRANSPARENCE est un devoir vis-à-vis de l'opinion, et une exigence envers le management. » François Roussely, président d'EDF, qui présentait, lundi 7 mai, la politique de son entreprise en matière d'environnement, fait sien le diagnostic posé récemment par Hubert Curien sur l'électricien : « A EDF, on communique plus qu'on n'informe. » M. Roussely a donc souhaité une politique davantage « fondée sur les faits ».

Une récente « histoire de boulons », selon les termes de Jean-Pierre Bourdier, directeur de l'environnement d'EDF, illustre la difficulté d'effectuer un tel changement de mentalité. L'affaire, rendue publique le 3 juin par la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), concerne un conteneur de combustibles irradiés parti de la centrale du Bugey (Ain) le 8 février à destination de l'usine de retraitement de la Cogema, à la Hague (Manche). Lors du déchargement, il a été constaté, selon la DSIN, « que les vis du couvercle du conteneur n'étaient pas serrées à la valeur requise ». Sur 40 vis, 18 se dévissaient à la main et 22 présentaient un couple de serrage de 50 Nm (newtons-mètres), au lieu des 700 Nm requis.

SCÉNARIOS PEU SATISFAISANTS

Emballée sous vide, la cargaison était encore en dépression à son arrivée à la Hague, ce qui prouve que le confinement était toujours assuré. Néanmoins, la DSIN a demandé à EDF d'évaluer les conséquences d'une telle anomalie en cas d'accident (chute ou incendie). L'électricien indique que Transnucléaire, la filiale de la Cogema chargée du transport, lui a assuré que ce défaut de vissage aurait été sans conséquence.

Mais pourquoi cet incident a-t-il été rendu public si tardivement ? « Ce n'est pas bien du tout », reconnaît Jean-Pierre Bourdier, qui regrette qu'EDF

« donne l'impression de cacher quelque chose ». La DSIN indique qu'EDF a été informée du défaut le 19 mars par Transnucléaire, soit un mois après le déchargement, intervenu le 18 février. L'autorité de sûreté, en charge des transports, n'aurait été alertée que récemment, dépêchant le 28 mai des inspecteurs à la centrale du Bugey.

Il aura donc fallu quatre mois pour tenter d'élucider cet incident, dont les tenants ne sont toujours pas clairs. Jean-François Védrine, chef de la centrale du Bugey, écarte l'hypothèse de la négligence. Les deux opérateurs chargés du serrage « se souviennent précisément de l'opération », indique-t-il. La visseuse électrique était aux normes. Restent des scénarios peu satisfaisants : effet des trépidations dues au transport ; serrage effectué sur une pellicule d'eau ou des bulles d'air. EDF, qui entend assurer « la traçabilité de chaque serrage de boulon », doit rendre sous huit jours à la DSIN un rapport sur cette affaire.

De son côté, l'hebdomadaire *Der Spiegel* fait état de nouveaux défauts sur des conteneurs allemands, de type Castor. Des composants en plastique intégrés dans les parois métalliques des conteneurs présenteraient un taux de dilatation inattendu. *Der Spiegel* ignore si ce défaut présente un danger, mais Wolfram Koenig, le président de l'Office de surveillance nucléaire, cité par l'hebdomadaire, juge « inévitable » un réexamen de l'autorisation d'exploitation.

Selon la DSIN, les conteneurs français, de type TN 28, ne sont pas construits sur le même principe. Les transports nucléaires entre la France et l'Allemagne, interrompus en 1998 à la suite de révélations concernant des contaminations radioactives relevées sur des convois français et allemands, sont toujours suspendus.

Hervé Morin

LE MONDE diplomatique

JUIN 1999

NEBOJSA POPOV

La voix étouffée des démocrates serbes

*

ANNE-MARIE THIESSE

La lente invention des identités nationales

*

PHILIP S. GOLUB

Cette communauté dite internationale

*

ANDRÉ LOERSCH

La balkanisation de la pensée

*

JEAN RADVANYI

Tempête politique en Russie

*

CHRISTINE ABDELKRIM-DELANNE

Armes radioactives contre les Serbes

*

RÉGIS DEBRAY

Une machine de guerre

*

IGNACIO RAMONET

Nouvel ordre global

*

PIERRE BOURDIEU

Pour un mouvement social européen

*

RENÉ PASSET

Retraites : les scénarios catastrophes

*

DOMINIQUE WOLTON

Les fausses promesses de la « société Internet »

*

BERNARD CASSEN

Qui veut vraiment d'une défense européenne ?

*

MICHEL VERRIER

En Turquie, procès au peuple kurde

*

SERGE GOVAERT

La Belgique survivra-t-elle aux élections de 1999 ?

*

HORST SCHMITTHENNER

Refonder le syndicalisme européen

*

AUGUSTA CONCHIGLIA

Cuisant échec des Nations unies en Angola

*

ÉRIC ROULEAU

En Iran, islam contre islam

*

JEAN-PIERRE CATRY

Double jeu au Timor-Oriental

En vente chez votre marchand de journaux - 24 F - 3,66 €

MONTBLANC
Le Meisterstück a 75 ans.

Boutiques Montblanc

Paris 6^e : 47, rue de Rennes, 01 45 48 02 01
Paris 8^e : 60, rue du Faubourg Saint Honoré, 01 40 06 02 93
Bordeaux : 26, Cours Georges Clémenceau, 05 56 48 67 40
Nice : 2, rue Paradis, 04 93 82 40 40

Hambourg, une nantie très austère

HAMBOURG

de notre envoyée spéciale
Ici, on travaille. On gagne de l'argent, beaucoup d'argent, mais on déteste le faire savoir. Luthérienne et discrète. « *Le Hambourgeois ? Une somme d'histoire, de tradition, d'avarice, d'expérience du monde, de savoir et de style* », déclarait à un reporter de l'*Abendblatt* l'entrepreneur et mécène Kurt A. Körber. On ne gaspille pas, on apporte sa pierre au bien commun – le Musée des beaux-arts, la Musikhalle sont le fruit du mécénat – et, vivant sobrement, on n'a rien à cacher. Quant à la religion, elle exerce toujours une influence, même si l'on va moins à l'église. Le poids de l'histoire est là. Avec cela, ouverte et tolérante : ses bourgeois ont voyagé, reçu le monde à leur table, et quelque chose en est resté.

Hambourg est un Land, Etat libre et hanséatique. On connaît la Hanse, ce groupement de marchands qui, au XIII^e siècle, s'unirent pour se protéger des pirates, ouvrir des comptoirs autour de la Baltique et pratiquer une forme de protectionnisme commercial en Europe du Nord. Le port, qui se développe à partir de 1189, la Hanse, qui pousse ses avantages au maximum, mais aussi le grand incendie de 1842, le choléra de 1892 et le bombardement allié en 1943 ont marqué la ville. L'incendie efface la bourgade moyenâgeuse, le choléra est à l'origine d'une vaste opération d'assainissement. La reconstruction s'opère sous la direction d'un huguenot français, Alexis de Chateaufort. Premier rebâti, l'hôtel de ville communique par un passage intérieur avec la Bourse et la chambre de commerce : la politique donnant la main à la finance, une tradition ici.

Qui dit Hambourg pense port, entrepôts, comptoirs. Erigés après les deux fléaux du XIX^e, ces derniers sont toujours debout. Au XX^e, Fritz Schumacher, le « *pape de la brique* », prend le relais du huguenot et coordonne la construction

Juchée sur une forêt de pilotis, drapée dans un manteau de briques, la « Venise rouge du Nord » gère discrètement sa fortune à l'ombre des comptoirs

des Kontorhäuser, ces immeubles de bureaux des années 20, en brique réfractaire, élevés autour d'une cour et partageant des services communs. Un principe étonnamment moderne, comme les grandes salles modulables permettant de modifier l'aménagement intérieur.

« **TRICOTEUR DE BRIQUES** »

Proue de paquebot éperonnant la rue, Chilehaus, la Maison du Chili. En faire le tour, admirant la courbe de la façade sur Pumpensstrasse, les balcons en retrait tel un bastingage, les motifs architecturaux – lézard, salamandre, tortue –, les légers décrochements, le tout dans une couleur rousse un peu éteinte. Cette unité de matériau a valu à l'architecte Fritz Höger, fils d'un maçon, le surnom de « *tricoteur de briques* ». Représentative de l'expressionnisme germanique, une architecture austère, altière. Et insolite. Comme sa conception.

Un négociant en salpêtre commerçant avec le Chili achète un bout de terrain en pointe, le matériau nécessaire, et demande à Höger de « *faire quelque chose avec ce tas de briques* ». Défi magistralement relevé. C'était en 1922-24, la ville n'avait plus de flotte. Höger lui donne son premier vaisseau. Surprenant : la ville des gros



VISUM/HAFFEN-HAMBURG

comptes en banque, qui recense la plus forte densité de millionnaires en Allemagne, a un faible pour l'architecture « pauvre », qui témoigne de plus d'imagination que les blanches villas à rotonde et colonnade d'Elbchaussee, construites sur le schéma de la villa palladienne, elle-même inspirée d'un modèle antique.

Plus tard, Höger travaille à Sprinkenhof, qu'il dote de fenêtres à vitres convexes, et l'on peut penser que, au 29, Deichstrasse, le « *Pater Noster* », ascenseur tournant sans porte, où l'on saute en marche, date de cette période. Toujours dans ce quartier des comptoirs, entrer dans la cour de l'immeuble Neuer Dovenhof et prendre l'ascenseur de droite. Au onzième et dernier étage, la vue est ébouriffante : au premier plan, le bâtiment sans attrait du *Spiegel*, une façade art nouveau, puis l'église Saint-Jacques, les comptoirs Chilehaus et Messberghof, le canal de la douane, les entrepôts et, en fond de tableau, les grues et cheminées fumantes du port.

Deuxième haut lieu hambourgeois, Speicherstadt, la Cité des entrepôts, édifée de 1885 à 1910 sur une île quadrillée de canaux. Un ensemble unique au monde. Un grillage de 23 km de long entoure le port franc où sont entreposés les trésors d'Orient, tapis, soies, épices. Blocs identifiés par les lettres de l'alphabet, murs d'un mètre d'épaisseur derrière lesquels la température est constante, brique rouge coiffée de clochetons en cuivre vert, de pignons abritant la poulie et le treuil qui hissent toujours les marchandises vers les huit étages. Hambourg en « Venise

rouge du Nord ». A ce peuple de marins, il fallait des églises. Saint-Michel, avec sa tour-amer, est la plus populaire, la plus séduisante. Un baroque très pur et plein de retenue. Achevée en 1762, elle est l'œuvre d'un original. Ernst-Georg Sonnin, mathématicien, latiniste de surcroît et architecte par accident, fit élever le clocher sans échafaudage, s'adressant aux ouvriers à travers un porte-voix. Telemann pendant quarante ans puis, à sa mort, son filleul, Carl Philipp Emanuel Bach, furent organistes ici. Tous les jours à midi, concert : montée en puissance des trois orgues entrecoupée de brefs sermons du pasteur.

GRIBOUILLIS

Reste, sur Elbchaussee, un paradoxe lourd de sens. Une maison ? Cet assemblage hétéroclite de tubes, de hublots, d'angles et de bosses, ce pâté, ce gribouillis sur la plus noble avenue de Hambourg ? Pourtant, deux Hambourgeois, Heinrich Stöter, l'auteur du scandale, et Marion, son épouse, habitent sur le lieu même du crime : Elbchaussee 96 ou, mieux, « E 96 ».

Stöter marie haute technologie et écologie. Ces batteries de tubes en éventail sur la façade ? Des collecteurs de lumière faisant office d'accumulateur solaire. Même par temps gris, ils produisent de l'énergie pour la maison et la voiture électrique. Le parasol sur le toit recueille l'eau pour les fleurs, la douve bordant la rue et, en été, les jeux d'eau sur le mur vitré de l'entrée.

Avant d'être un objet de curiosité, cette « non-villa » fut, à cinq reprises, l'objet d'un veto municipal : « *Trop extravagant pour Elbchaussee*. » Seize mois de construction (béton, acier, verre double ou triple), livraison en 1997. Garée devant l'entrée, la voiture électrique offerte par Citroën. D'une maison ordinaire, on a vite fait le tour :



MILAN HORACEK/BILDERBERG/STUDIO X

pièces carrées, rassurantes. Celle-ci déstabilise : dissymétrie, décrochés, citations, mariage de la courbe et de l'angle aigu. Rien d'étonnant si tout ce qui bouge – mode, parfums, médias – se bouscule ici pour des cocktails. Sa sophistication est extrême : si l'on ouvre une fenêtre plus de trois minutes, le chauffage s'arrête progressivement. Les piliers en acier ? Des tubes de pipe-line. Le matériau industriel étant moins cher que celui de construction, Stöter apporte la preuve que l'on peut faire des économies d'énergie à un prix inférieur ou égal à celui du logement social.

« *High-tech baroque sur Elbchaussee* », titre une revue d'architecture. Et une autre d'évoquer un « *paquebot* ». Quelque soixante-dix ans après les constructions de Schumacher et de Höger, Stöter renoue, dans des conditions semblables – un bout de terrain contraignant, une grande économie de moyens, une œuvre qui fait prendre le large –, avec l'architecture « pauvre » de la ville la plus riche d'Allemagne.

Danielle Tramard

En haut, Speicherstadt, la Cité des entrepôts, édifée de 1885 à 1910 sur une île quadrillée de canaux. La terrasse de l'Alster-Pavillon, au bord de la Binnenalster, séparée de la Aussenalster par deux ponts.

Ci-contre, deux vaisseaux hambourgeois : Chilehaus, la Maison du Chili, comptoir en brique de 1924 et (en dessous) sur Elbchaussee, « E 96 », la maison écologique d'Heinrich Stöter. Sur le trottoir, la voiture électrique offerte par Citroën.

Une ville sur pilotis

Colosse d'airain aux pieds d'argile, Hambourg, bâtie dans une région marécageuse, repose sur des échasses. Aujourd'hui, on coule du béton armé. Et on aménage le chenal de l'Elbe afin de faciliter le passage des conteneurs vers le port. Etrangement, ici, l'homme semble absent. Rien que le silence. Un individu invisible suffit à mettre en mouvement ces crics géants qui agrippent et transportent les chargements d'une poigne de fer. De la mer du Nord, à 140 km, au centre de Hambourg, les bateaux remontent l'Elbe en six heures et ne restent que 24 heures à quai. Voici le *Tricolor*, en partance pour les Etats-Unis avec 4 000 voitures dans le ventre. Le *Torben* arrive d'Afrique avec 6 000 tonnes de cacao. Du Japon, le *Nyk Antares*, 322 m de long, 5 200 conteneurs et quinze hommes d'équipage. La sophistication de ces géants a fait tomber le nombre de dockers de 20 000 à 4 200.

Envolez vous vers Dublin pour seulement.

Contactez Aer Lingus tél: 01 55 38 38 42, Minitel 3615 Aer Lingus (2,23F/mn.) ou votre agence de voyages. Aer Lingus

*TAXES COMPRISSES. TARIF A/R, DÉPART/RETOUR MARDI/MERCREDI/JEUDI. VOIR CONDITIONS SPECIALES. VOLS DÉPART PARIS AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET SOUS RÉSERVE D'APPROBATION GOUVERNEMENTALE.

Week-end festif à Marseille

Il y a deux mille six cents ans, des navigateurs grecs venus de Phocée – aujourd'hui Foça, sur le littoral turc – abordèrent dans la crique occupée de nos jours par le Vieux-Port de Marseille. Un de ces marins épousa une fille du chef celto-igure local. De cette union naquirent des enfants gréco-gaullois mais aussi Massalia, alias Marseille. La cité phocéenne, plus ancienne ville française, fête donc, en 1999, cet anniversaire en même temps qu'elle célèbre pas moins de onze autres dates, depuis le centenaire de la création de l'Olympique de Marseille, en passant par les 150 ans de l'arrivée des eaux de la Durançe dans une agglomération assoiffée et les 135 ans de la consécration définitive de Notre-Dame-de-la-Garde, la « Bonne Mère ». Plusieurs centaines de manifestations sont organisées pour ces occasions, notamment au cours de l'été. Le « clou » en sera la géante parade, nautique et terrestre, qui se déroulera samedi 19 juin de 17 heures à 1 heure du matin, de la Joliette à la Canebière via le Vieux-Port. Sept mille participants figureront dans ce défilé à la fois historique, artistique et sportif. Parmi les autres manifestations, citons le championnat du monde de pêche en barque, la cavalcade de Saint-Eloi, patron des bêtes de somme, les concerts arabo-berbères en liaison avec l'Année du Maroc, le grand bal du tango argentin, des expositions, des films, des pièces, des conférences, des colloques, etc. L'idée la plus contestée par nombre de Marseillais, qui la trouvent un tantinet ridicule ou « *gnangnan* », est l'érection de l'Arbre de l'espérance, dont chaque feuille (artificielle) portera le nom d'un habitant volontaire...

Les responsables culturels et touristiques du premier port de France essaient de mettre à profit cette avalanche d'initiatives festives pour améliorer la réputation de Marseille, à vrai dire assez médiocre, et y attirer plus de visiteurs. Ainsi, l'Office du tourisme et des congrès patronne l'opération « Deux nuits d'hôtel pour le prix d'une et autres avantages ». Parmi ceux-ci, aller à deux en bateau au château d'If pour le tarif d'un seul. Idem pour entrer au Théâtre national de la Criée, pratiquer la thalassothérapie ou emprunter le petit train montant à la Bonne Mère. N'oublions pas non plus les nouveaux musées marseillais, comme celui consacré à la peinture moderne, ou le château Pastré construit sous Napoléon III dans un parc non loin de la mer et où sont rassemblés les riches collections publiques marseillaises de faïence provençale.

de notre envoyé spécial à Marseille, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Renseignements et documentation à l'Office de la culture (tél. : 04-91-33-33-79) et à l'Office du tourisme de Marseille (tél. : 04-91-13-89-00) ; à Marseille Info Plus (tél. : 04-91-55-39-10) et sur Internet (www.arbredelesperance.org). Choix de livres sur la Méditerranée et le Midi au complexe culturel privé Les Arcenaux, près du Vieux-Port (avec restaurant à menu de spécialités régionales à partir de 145 F, 22,10 €. tél. : 04-91-59-80-30). Lire : *Marseille, 2 600 ans d'histoire*, de Jean Contrucci et Roger Duchêne, Fayard, 880 p., 198 F, 30,18 € (« Le Monde des Livres » du 26 mars) ; le numéro spécial de la revue *Marseille*, « 2 600 ans » (128 p. illustrées, 45 F, 6,8 €), palais du Pharo, 13007 Marseille.



VON BASSEWITZ

A tous prix

■ **90 F (14 €) : « La Fantastique Épopée de Meaux »**, un ambitieux spectacle historique nocturne qui, dans l'écrin gothique de la cour de la Cité épiscopale, au pied de la cathédrale, retrace treize siècles de l'histoire de cette ville dont Bossuet, prélat, prédicateur et écrivain, fut nommé évêque, en 1681. Sur scène 500 acteurs, danseurs et cavaliers, bénévoles, pour une fresque qui allie théâtre, musique, feux d'artifice et faisceaux lasers. Les 12, 18, 19, 25 et 26 juin et les 2, 3, 9, 10, 16, 17 juillet (à 22 h 30), les 27 et 28 août et 4, 11 et 18 septembre, à 21 h 30. Enfants de moins de 10 ans : 60 F (9 €). Renseignements au 01-60-23-40-00.

■ **200 F (30 €) : une moto pour se rendre d'Orly à Paris**, en un temps record, juché sur une BMW pilotée par un ancien motard de la police nationale qui, pour se jouer des embouteillages, est en liaison permanente avec le centre d'informations routières. Un service original proposé par Air Liberté à sa clientèle « affaires » et aux membres Executive Club qui,

pour ce prix, ont droit à un casque, un blouson et un pantalon si nécessaire. Il suffit de téléphoner au 01-41-21-44-01 et la moto vous attend à la porte D d'Orly Sud pour vous conduire n'importe où dans Paris. De 19 h à 7 h du matin, il en coûte 250 F TTC (38 €).

■ **3 155 F (481 €) : une villa en bois, au bord du Saint-Laurent**, au Canada, avec terrasse-ponton sur le fleuve, homards grillés au barbecue et soirées sur la plage, autour d'un grand feu. Vacances Air Canada loue des villas d'été (4 à 6 personnes) dans la région de Charlevoix, au Québec, un comté réputé pour ses paysages, ses auberges, ses bonnes tables et l'observation des baleines et autres bétails à partir de Tadoussac. Prix pour une villa de 2 chambres, bien équipée, pour une semaine. Pour 3 chambres compter environ 4 000 F (610 €). Renseignements au 01-40-15-15-15 et dans les agences de voyages. Pour l'avion, Air Canada bien sûr, mais aussi Nouvelles Frontières (tél. : 0803-33-33-33) et Vacances Air Transat (tél. : 01-53-02-23-34).



WOLFGANG KUNZ/BILDERBERG/STUDIO X



Carnet de route

● **Repères.** Deuxième ville d'Allemagne (3,3 millions d'habitants), Hamburg collectionne titres et attraits : « capitale des médias » (15 des 20 journaux à plus fort tirage et 50 % de la presse allemande y sont publiés), siège de nombreuses industries (aéronautique), très verte, parcs et forêts occupant 41 % de sa superficie. Baignée par un port (75 km², 1/10^e du territoire), un fleuve, deux lacs, une rivière et des canaux, elle a plus de ponts que Venise et Amsterdam réunies.
● **Accès.** Cinq vols quotidiens Air France (tél. : 0-802-802-802) relient Paris à Hamburg : à partir de 1 311 F (199 €) A/R.
● **Saison.** De mai à octobre, les massifs de fleurs rivalisent avec les voiles sur le lac. Du 11 juillet au 29 août, Festival de musique classique du Schleswig-Holstein, très prisé. En juillet, Festival de jazz de West Port. Economiser 20 % avec le Hamburg Summer Culture Ticket.
● **Loisirs.** Opéras, ballets, concerts, musées (la Kunsthalle, le Musée d'histoire de Hamburg, passionnant), sports d'eau, visite

du port en hydravion, en bateau. Avec la Hamburg Card, transports gratuits, réductions dans 17 musées, pour visiter le port et les croisières sur l'Alster (3 jours, famille/couple, 140 F, 21 €).
● **Hôtels.** Dominant le port, le Hafens Hamburg (à partir de 500 F, 76 €). Sur l'Alster, l'Atlantic Kempinski et le Vier Jahreszeiten, anciens et réputés, ou l'Intercontinental, moderne. Sur un canal, près des entrepôts, le Steingenberg. A Eppendorf, l'Abtei, maison privée avec jardin. Au 401, Elbchausee, le Louis C. Jacob, une épure, fondé en 1791, avec vue sur l'Elbe et le port. La terrasse plantée de tilleuls a été peinte par Max Lieberman (original au Musée des beaux-arts).
● **Tables.** Restaurants de poissons et toutes les cuisines étrangères. Dans les grands hôtels, menus à partir de 150 F (22 €).
● **Lübeck.** A 90 km de Hamburg, au bord de la Baltique. Le père de Thomas Mann (1871-1955) y était négociant et sénateur. De la maison où l'auteur des *Buddenbrook* passa sa jeunesse, il ne reste que la belle façade. L'intérieur, reconstruit, abrite une exposition. Visiter, dans la ville médiévale épargnée par les bombes, l'hospice du St-Esprit, manger une *fischsuppe* (soupe de poisson) et des *krabbenbrot mit Spiegelei* (crevettes grises décortiquées, pain noir et œuf au plat) au *Schiffer Gesellschaft* avant d'aller écouter un concert d'orgue à St-Marien.
● **Lectures.** Le Guide Bleu (Hachette). *Les Buddenbrook*, de Thomas Mann (Fayard).
● **Renseignements.** Office national allemand du tourisme, 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 01-40-20-01-88. Sur place, Tourismus-Zentrale, tous les jours de 8 à 20 heures, gare centrale, tél. : 00-49-40-300-51-300).

LA MEILLEURE FAÇON D'AFFRONTER L'HEURE DE POINTE EN AFRIQUE.

Partout dans le monde, en louant votre voiture chez Europcar, vous bénéficiez de services performants et adaptés à tous vos besoins. Pour profiter des tarifs les plus avantageux, contactez votre agence de voyages ou appelez le N° Indigo 0 803 352 352

Europcar

VOUS LOUEZ PLUS QU'UNE VOITURE.

ÉVA SION

Publicités

ANTILLES JUILLET AOÛT les prix flamboyants du 10/07 au 14/08/99

Martinique 9 jours / 7 nuits
Le Hameau de Beaugard** **4 260 F**
Vol régulier + 7 nuits hôtel résidence 2*, appart 50 m², Ste Anne - Les Salines. Base 4, Base 3 : + 140 F/per. Base 2 : + 175 F/per. Exemples de prix pour une famille : 2 adultes + 2 enfants - 12 ans : Adulte : 9 jours / 7 nuits : 4 435 F. Enfant : 2 410 F. Soit au total pour 2 adultes + 2 enfants 13 690 F

Méridien ** 5 555 F**
Vol régulier + 7 nuits hôtel 4*, Trois-Ilets + petit déjeuner. Base 2, Enfant - 12 ans : 2 410 F

Guadeloupe 9 jours / 7 nuits
Le Golf Marine** **4 260 F**
Vol régulier + 7 nuits hôtel 2*, St François + petit déjeuner. Base 4, Base 3 : + 175 F/per. Base 2 : + 350 F/personne.

La Plantation Sainte Marthe** 5 485 F**
Vol régulier + 7 nuits hôtel 4*, St François + petit déjeuner buffet. Base 2, Enfant - 12 ans : 2 690 F. Base 4 Adultes : 4 715 F/per. Taxes aéroport : + 250 F/per. Départ Province : + 450 F

BROCHURE GRATUITE sur demande au **01.43.62.62.62** de province au **08.01.03.75.43** Minitel 3615 Directours (2,23 Finn) Internet : www.directours.fr

Directours
90, av. des Champs-Élysées, PARIS 8e
Membre sNVA - Garantie APS

ÎLES MALDIVES CROISIÈRES

● Yacht luxueux « Coral Princess »
4 160 F* la semaine

● Dhoni « Vaaredhuni »
8 550 F* la semaine
vol aller-retour compris

SÉJOURS

● De nombreuses îles-hôtel à différents prix vous seront proposées.

* à partir de

BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE MAISON DES MALDIVES
Tél. : 01 40 39 98 39
Fax : 01 40 39 93 36
E mail : info@maldives.org
web : www.maldives.org

ANY WAY

Vols A/R*

Promos Printemps

| | |
|--------------|-------|
| ST DOMINGUE | 1700F |
| S. FRANCISCO | 2045F |
| ZANZIBAR | 4615F |
| VERONE | 1565F |
| LONDRES | 430F |

Bons Plans Juillet Août

| | |
|--------------|-------|
| TEL AVIV | 2790F |
| LOS ANGELES | 4370F |
| LAS VEGAS | 4595F |
| PEKIN | 2920F |
| BUENOS AIRES | 3480F |

0 803 008 008

NOUVEAU !

Réservez et achetez vos billets d'avion en ligne sur <http://www.anyway.fr> et 3615 ANYWAY

Cliquez, vous décollez !

HAUTES-ALPES

05350 MOLINES-EN-QUEYRAS
SATION VILLAGE - ÉTÉ - HIVER
Soleil - Randonnées - Fleure

HÔTEL LE CHAMOIS**
LOGIS FRANCE 2 cheminées
1/2 pension 280 F - 310 F
Tél : 04.92.45.83.71 - Fax : 04.92.45.80.58

PÉRIGORD

AUBERGE LA CLÉ DES CHAMPS

**NN LOGIS DE FRANCE
TENNIS - PISCINE CHAUFFÉE
24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD
☎ 05.53.29.95.94 - Fax : 05.53.28.42.96
www.cle-des-champs.com

LAC LEMAN - SUISSE

7 jours en demi-pension dès 1 300 € par personne

HOTEL DU SIGNAL ****
CH-1604 PUIDOUX-CHEXBRES
Tél. ++41 21 / 946 05 05
Fax ++41 21 / 946 05 15

HOTEL DU PARC ****
CH.-1801 LE MONT-PÉLERIN
Tél. ++41 21 / 921 23 22
Fax ++41 21 / 923 52 18

VACANCES EN SUISSE
1300 m. Villars 3000 m.

*******RÉSIDENCE PANORAMA**
LOCATION D'APPARTEMENTS
Spécial été, 8 jours / 7 nuits :
Ffr 1230.- p. pers.

en studio tout confort, TV, téléphone, 8 entrées à la piscine et sauna, 1 apéritif de bienvenue, 1 soirée raclette.
Rés: 4124 / 496 21 11 Fax: 4124 / 496 21 33
Internet: www.panorama-villars.ch
(Base 2) - Supp. de Fr 210.- p.p. de 03.07 au 21.08.99)

3615 DREAMS Voyages

propose séjours de qualité et vols des meilleures compagnies aux prix les plus bas.
Lic. N° 075 95 0514 - (2,23 Finn)

HAUTES-ALPES

VOTRE SÉJOUR EN QUEYRAS

Piscine, tennis, balnéo, jeux d'enfant hébergement : Hôtels 2 ou 3*** résidence hôtel ou studios Plus haute commune 2040 m. Site classé, chalets du XVIIIe

ARVIEUX
1800 m.
Au pied du fameux col de l'Zoard
1/2 Pension de 255 à 390 F/jour
Pension de 317 à 451 F/jour
Résidence à partir de 2000 F/semaine
Tél. 04.92.45.82.62
Se recommander du "Monde"

1h30 TGV ouest de Paris (2h00 d'autoroute)

La Mayenne "un petit pays préservé" entre le Sud de la Normandie, le Val de Loire et la Bretagne.

- chalet au bord de l'eau pour pêcheurs,
- chalet bois en pleine forêt avec piscine,
- mobil'home sur une base de loisirs avec animation,
- gîte rural tout confort.

Prix par semaine Juillet et Août de 1 200 F à 2 900 F

Faites-vous plaisir ! Retissez des liens !

Si vite en Mayenne pour ensuite vivre à votre rythme. Etre libre, avoir des émotions et des souvenirs... c'est ça la vie !

Nelly LENAIN ☎ 02.43.53.58.81 - Fax : 02.43.53.58.82
Se recommander du "Monde"

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE APPELEZ LE : ☎ 01.42.17.39.40

Journée assez agréable

JEUDI. L'anticyclone situé sur le proche atlantique favorise un temps ensoleillé sur la plupart des régions. Néanmoins, en marge de la dépression centrée sur l'Europe du nord, une bande nuageuse s'étendra le matin des pays de Loire aux régions du nord-est. De belles plages ensoleillées se développeront en cours de journée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Au petit matin, les nuages seront présents, en particulier sur les pays de Loire. Puis, des éclaircies se développeront et l'après-midi sera ensoleillé. Il fera de 17 à 21 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Sur Haute-Normandie et Picardie, le soleil brillera. Sur les autres régions, les passages nuageux matinaux laisseront place à de belles périodes de soleil. Il fera de 17 à 22 degrés.

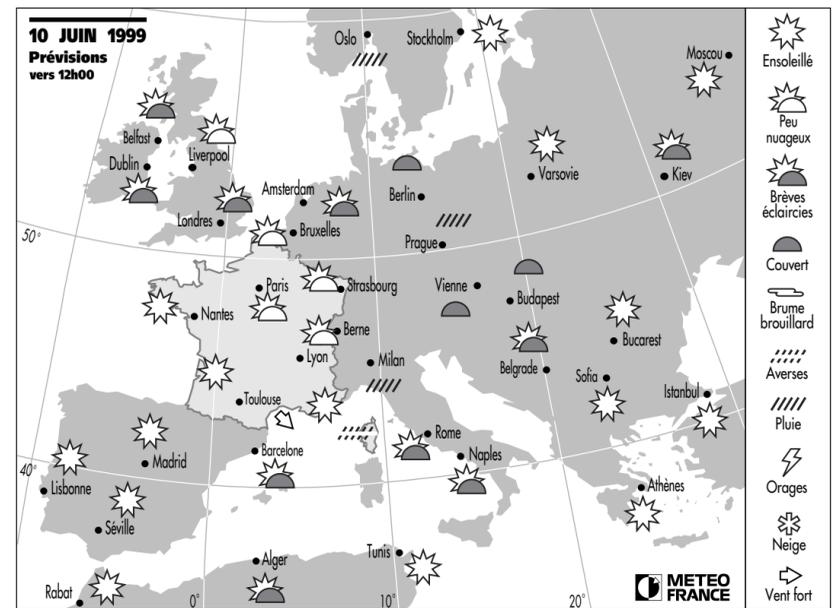
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Au lever du jour, les nuages seront nombreux et quelques bruines

faibles sont possibles. L'après-midi, le soleil brillera mais quelques orages isolés éclateront sur le Jura et les Vosges. Il fera de 20 à 22 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les bancs de brume ou de brouillard présents au petit matin se dissiperont et la journée sera bien ensoleillée. En cours d'après-midi, quelques foyers orageux isolés se développeront sur le relief pyrénéen. Il fera de 19 à 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Après dissipation des brouillards matinaux, le soleil brillera sur l'ensemble des régions. L'après-midi, des nuages se formeront sur le relief des Alpes et quelques orages isolés pourront éclater. Il fera de 19 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Les passages nuageux n'empêcheront pas une journée ensoleillée. Des averses isolées se produiront sur le relief Corse. Le mistral et la tramontane souffleront jusqu'à 50 km/h. Il fera de 24 à 28 degrés.



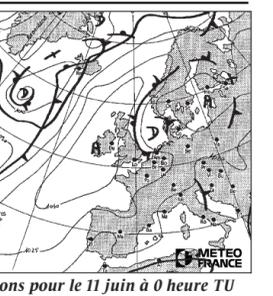
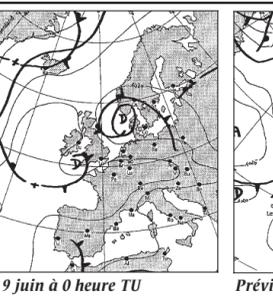
PRÉVISIONS POUR LE 10 JUN 1999

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Nancy, Paris, Lyon, Marseille, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Amsterdam, London, Madrid, Rome, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Venice, London, Rome, etc.

Table with 2 columns: City and Temperature. Includes cities like Cairo, Marrakech, Nairobi, etc.



JARDINAGE

Juin, le mois du pulvérisateur et des produits de traitement

TOUT ne va pas toujours comme le jardinier le voudrait : la pluie est tombée si fort que les grands pavots vivaces rouges se sont effondrés, avec les iris bleu pâle et blancs qui les accompagnaient. Un peu plus loin, un grand rosier Fantin-Latour a versé du côté où il penchait déjà, sous le poids de ses bouquets de fleurs rose pâle aux pétales serrés, au parfum plus subtil que puissant ; un autre, au nom inconnu, dont les jolies fleurs rose cuivrées ont l'air chiffonné d'un bambin qui sort du lit, les a toutes perdues. L'herbe pousse trop vite, les escargots deviennent difficiles à tenir au loin des hostas du Japon, tant ils raffolent de leurs grandes feuilles tendres.

Il y en a un à qui cette pluie torrentielle aura fait du bien : c'est un pêcher atteint par la cloque : toutes les feuilles déformées par cette maladie cryptogamique sont tombées sur l'herbe d'un arbre secoué comme un prunier (!) par la bourrasque. Elles seront ramassées d'un coup de tondeuse à gazon dans quelques jours.

En parlant de maladies, rappelés que juin et ses alternances de chaleur et d'humidité est favorable à l'apparition et au développement

des principales affections qui touchent les rosiers et d'autres plantes qui, souvent, les accompagnent. Phlox, asters, delphiniums sont ainsi atteints par l'oïdium ; tandis que les grandes roses trémières ont un faible pour la rouille, une maladie plus dangereuse encore.

Notez que celles que l'on voit poussant le long des murs des îles de Ré et d'Oléron, dans des terrains

ingrats, brûlées par le soleil, n'en sont jamais atteintes, quand celles des jardins continentaux qui envoient leurs racines dans des sols profonds et riches ne sont qu'exceptionnellement épargnées.

On se dit pourtant que bien nourrie une plante résiste mieux aux maladies. Mais que signifie bien nourrie ? Après tout, il est possible que les végétaux soient comme les animaux qui vivaient plus long-

Quelques conseils d'utilisation

Jardiner « bio » n'est pas à la portée du débutant, sauf si ses premiers pas sont accompagnés par un connaisseur des vertus du purin d'orties, de la décoction de consoude et de la solution de savon noir. Les autres se tourneront vers les produits vendus aux amateurs. S'ils sont moins nocifs que ceux utilisés hier, ils nécessitent néanmoins quelques précautions d'utilisation et le respect absolu des proportions indiquées pour les mélanges... quand elles sont compréhensibles et/ou lisibles !

Les indications en millilitres portées sur les bouchons-couvercles en plastique translucide sont souvent indéchiffrables. Quand on a réussi à les lire, on s'aperçoit parfois qu'elles sont différentes de celles indiquées dans le mode d'emploi. Comment faire quand, d'un côté, on vous recommande 15 millilitres par litre et que de l'autre la plus petite graduation est 20 millilitres ? Si le pulvérisateur peut contenir quatre litres, ça va ; s'il est plus petit, on y va au pifomètre. Comme si les flacons n'étaient pas spécialement fabriqués pour un produit, mais servaient à tous. Vu le prix des médicaments pour les plantes, peut-être les fabricants devraient-ils faire un effort...

temps quand ils ne mangent que ce dont ils ont un impérieux besoin pour survivre, comme ces rats de laboratoire presque sous-alimentés qui vivent deux fois plus longtemps et sont plus actifs que leurs voisins grassouilleux.

Tout ne va pas toujours comme le jardinier le voudrait, mais parfois tout va au-delà de ses espérances. Pourquoi n'y a-t-il aucune invasion de pucerons dans notre jardin quand celui du voisin en est infesté ? Certes, il y a quantité d'oiseaux dans le nôtre, dont la végétation est plus dense, plus riche de plantes différentes que le sien, plus ordonné sans être tiré au cordeau pour autant. Même notre boule-de-neige est quasi indemne de pucerons noirs : c'est tout dire, car cet arbuscle les attire plus encore que les capucines ! Mais on n'a jamais vu un mur de pierre et une haie arrêter un oiseau. Alors ? On n'en sait rien. On constate, benoîtement, en regardant les chats qui se prélassent chez les voisins. Ne croquent-ils pas trop de piafs ?

Mais on constate aussi qu'un rosier grimpaient, chez nous, a été envahi par l'oïdium en un semaine et qu'il en est mal en point : Excelsa (rouge clair) et Dorothy Perkins (rose) sont de vrais grimpants au bois long et souple, aux petites fleurs groupées en bouquets, sans parfum hélas !, et dont le seul défaut est d'être sensible à cette maladie.

trouveux ; la seule chose qui les différencie est leur couleur ; pour le reste, ils sont identiques. Les deux poussent de bouture, sur leurs racines, les pieds à l'ombre, dans une terre argileuse et humide, en situation aérée, aucun des deux n'a reçu d'engrais, car les rosiers, finalement, s'en passent très bien dans de nombreux jardins après leur deuxième année de plantation. Ils ont de nombreuses heures de vol derrière eux et n'avaient pas été atteints par cette maladie depuis longtemps. Il faut donc sortir le pulvérisateur et les produits de traitement.

Par chance, le malade court à l'horizontale sur sept-huit mètres de longueur à un mètre cinquante de hauteur. Si le bien-portant l'avait été, comment aurions-nous fait : il a bien ses six mètres de hauteur ! Il faut savoir renoncer parfois, plutôt que risquer l'accident, ou savoir demander à des professionnels de faire ce que l'on ne peut entreprendre soi-même.

Tout ne va pas toujours comme le jardinier le voudrait, car bientôt il ne pleuvra peut-être pas assez et les plants s'effondreront, altérés par la soif.

Les alternances de chaleur et d'humidité favorisent les affections qui touchent les rosiers

trouvons-leur un autre défaut quand même : ils ne fleurissent qu'une fois, bien que parfois, et ce fut le cas en 1998, ils refleurissent très légèrement en fin de saison. Dorothy Perkins est malade, entièrement recouvert de cette sorte de farine blanche qui fait se déformer les feuilles, avorter les boutons de fleurs. Pas Excelsa, qui grimpe à l'assaut d'un grand houx aux branches clairsemées dont il a eu tôt fait de se servir de tuteurs.

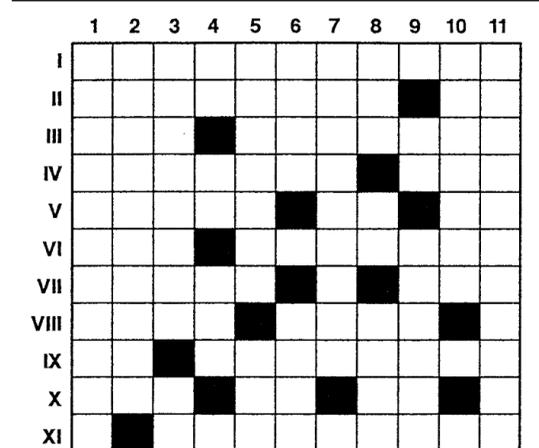
Ces deux rosiers sont des faux

Alain Lompech

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99136

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Beaucoup de bruit pour rien. - II. Laisse un goût de tristesse et de déception. Préposition. - III. Populaire en juillet. Sert à entretenir la machine. - IV. Sans défenses apparentes. Renvoie à la terre. - V. Fit un peu trop vite. Points. Cours primaire. - VI. Supprima. Ses affaires repartent dès qu'il fait beau. - VII. Remplace l'ambre gris en parfumerie. Suspension des activités. - VIII. Vieille armée. Essaie de larguer

VERTICALEMENT

I. Qui auraient trouvé un terrain d'entente. - 2. Dégagements dangereux. - 3. Donne une voix bien chargée. Le titane. - 4. Vieille cité. Lettres de Ravel. Quand Bercy est déjà servi. - 5. Protection des fonds.

BRIDGE

PROBLÈME N° 1844

L'ESCAMOTAGE
Ce chelem étonnant a été réussi par Franck Multon en 1993. Sa technique a permis d'escamoter les perdantes qui semblaient condamner le chelem.

Bridge hand diagram showing cards in each suit (spades, hearts, diamonds, clubs) for both players.

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest Nord Est Sud
1 ♠ contre 2 ♣ 2 ♠
4 ♣ 4 ♠ passe 5 ♠
6 ♣ 6 ♠ passe passe...

Quest ayant entamé le Roi de Pique sur lequel Est a fourni le 4 sec, comment Multon, en Sud, a-

t-il gagné ce PETIT CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

Réponse
Après avoir pris avec l'As de Pique, Multon tira l'As de Carreau et vit tomber la Dame de Carreau en Ouest. Il donna alors deux coups d'atout (As et Valet de Cœur) et, tout le monde ayant fourni, il coupa le 7 de Trèfle, tira le Roi de Carreau et le Valet de Carreau maître, puis il joua le quatrième Carreau du mort et, au lieu de couper le 10 de Carreau d'Est, Sud jeta un de ses petits Piques ! Resté maître, Est dut rejouer Trèfle sur lequel Sud défaussa un autre Pique. Le mort coupa, et le cinquième Carreau affranchi permit de faire disparaître le troisième Pique (le Valet) et de ne perdre au total que... le 10 de Carreau !

Remarque : ce chelem était vraiment sur la corde raide, et la sagesse aurait été de contrer le chelem à Trèfle pour trois de chute. Mais 500 aurait rapporté un mauvais score, et il était donc logique de risquer le chelem à Cœur...

LE « CONTRE PANTHÈRE » DE ZIA
On connaît Mahmoud Zia, ce grand champion pakistanais qui vit en Amérique, pour son imagination fertile. Le « Panther double » (contre panthère), Zia l'emploie comme contre de pénalité psychologique à utiliser dans certaines situations, sur-

tout quand les adversaires sont à la limite de leurs possibilités et que les distributions sont défavorables.

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Bridge hand diagram showing cards in each suit for both players.

Sud Ouest Nord Est
1 ♠ passe 1 ♠ passe
3 ♠ passe 2 ♠ passe
4 ♠ contre 3 SA contre

Quest ayant entamé le 7 de Trèfle, de combien de levées le déclarant a-t-il chuté QUATRE PIQUES contrés ?

Note sur les enchères
Pourquoi Zia, en Est, a-t-il contré « 3 SA » ? Il espérait que le contrat pourrait chuter, mais surtout que l'adversaire se replierait à « 4 Piques » et qu'il tomberait ainsi de Charybde en Scylla (à cause des couleurs mal réparties ainsi que des atouts).

Philippe Brugnon

CINÉMA En plein essor, le cinéma sud-coréen reste encore largement méconnu en France. La programmation au cinéma L'Arlequin, à Paris, de six films inédits

réalisés entre 1961 et 1998 est la plus importante initiative depuis une rétrospective présentée au Centre Georges-Pompidou en 1993. Parmi eux, les deux plus belles

réussites sont *Le Cochon* (1961), de Kang Taejin, et *Le Jour où le porc est tombé dans le puits* (1996), de Hong Sang-soo. ● **MALGRÉ LA CRISE** économique, le marché ciné-

matographique ne s'est pas effondré, même pas la production nationale. ● **DANS UN ENTRETIEN** au Monde, le grand cinéaste Im Kwon-taek regrette néanmoins que

« les nouveaux cinéastes manquent de sens de l'équilibre, leurs films étant soit entièrement tournés vers l'art, soit entièrement voués au commerce ».

Six films sud-coréens en quête de reconnaissance

Profitant du succès grandissant de la vague asiatique, ces œuvres de genres différents et inédites en France permettent de découvrir des auteurs audacieux, encore largement méconnus hors de leurs frontières

LE JOUR OÙ LE PORC EST TOMBÉ DANS LE PUIITS (1996), de Hong Sang-soo, avec Lea Eung-kyung, Kim Ui-sung, Park Jin-sung (2 h 01). **LE COCHON** (1961), de Kang Taejin, avec Kim Sungho, SinYonggyun (1 h 48). **FUNÉRAILLES** (1996), de Park Cheol-soo, avec Bang Eun-jin (1 h 45). **NOTRE HÉROS DÉFIGURÉ** (1992), de Park Chong-won, avec Hong Kyung-in, Han Byung-tae. (2 h 18). **NOËL EN AOÛT** (1997), de Hur Jin-ho, avec Ham Suk-kyu, Shim Eun-ha (1 h 37). **GIRL'S NIGHT OUT** (1998), de Im Sang-soo, avec Kang Soo-yeon, Jin Hee-kyung, Kim Yeo-jim. (1 h 41).

Hormis la passionnante rétrospective organisée par le Centre Georges-Pompidou en 1993 et quelques sorties exceptionnelles (*La Chanteuse de Pansori*, d'Im Kwon-taek, *Pourquoi Bodhi Dharma est-il parti vers l'Orient ?*, de Pae Yong-gyun), le cinéma sud-coréen reste terra incognita en France. La sortie simultanée à Paris de six films est une initiative qui laisse d'abord perplexes : six films de genres si différents, sur une période longue (1962-1998), avec des lacunes si flagrantes – pas une œuvre du sulfureux Kim Ki-young, récemment décédé, dont l'œuvre fait actuellement l'objet d'une reconsidération cinéphilique en Corée du Sud, pas davantage d'un des plus grands auteurs en activité, Im Kwon-taek, et rien non plus sur le cinéma d'intervention des collectifs clandestins.

Mais l'ensemble s'avère de qualité et témoigne, avec cinq films sur six réalisés dans les années 90, de l'efflorescence d'une production cinématographique libérée depuis une dizaine d'années du joug dictatorial de Séoul. Six films donc, qu'on fera aller, comme les oiseaux hitchcockiens, par couples : deux remarquables, deux recommandables, et deux sans doute oubliables.

CHRONIQUE POÉTIQUE

Le premier couple réunit les pôles classicisme éprouvé et modernité radicale. *Le Cochon* (1961) de Kang Taejin – Ours d'argent en 1962 à Berlin – est un mélodrame familial, genre archi-dominant à l'époque, alors son âge d'or. L'histoire est celle d'un veuf, cocher de son état, qui trime pour élever ses quatre enfants. Le film exploite des stéréotypes (piété filiale, injustice sociale, solidarité des humbles et multiplication des fléaux qui s'abattent sur la famille) mais avec une telle efficacité qu'il porte le genre à une perfection dont la formule s'est aujourd'hui perdue.

Au rythme bien tempéré du rire et des larmes, l'onde d'émotion suscitée par ce film saisit d'autant plus durablement que certains plans – la solitude absolue de la fille infirme dans les champs, le *travelling* avant sur le cheval qu'on arrache à son maître – semblent destinés à le graver à jamais dans la mémoire. *Le Jour où le porc est*



« Funérailles », de Park Cheol-soo. A partir de la désunion de la famille d'un défunt, une réflexion sur la figure du passage.

tombé dans le puits (1996) est, pour des raisons différentes, un film non moins mémorable. Premier long métrage de Hong Sang-soo, cette œuvre âpre et inspirée propulse brutalement dans l'univers débousolé des passions modernes, en contant l'histoire d'un jeune écrivain velléitaire, écartelé entre son amour pour une femme mariée et son désir pour une jeune caissière de cinéma.

Une histoire *a priori* banale que

l'isolement obsessionnel de certains motifs (la souillure et la pureté, la dignité et l'humiliation, la sincérité et le faux-semblant, l'amour et la mort), la construction labyrinthique de la narration et le recours virtuose à l'ellipse élèvent à la hauteur d'une chronique poétique de notre temps. Le deuxième et non moins remarquable long métrage de Hong Sang-soo, *Le Pouvoir de la province de Kang Won*, a depuis lors été présenté au Festival

de Cannes (Un certain regard) en 1998. Il incite à penser que ce cinéaste de trente-huit ans est l'étoile montante de son pays et qu'il serait dommage d'attendre une consécration lors d'un festival pour qu'on se préoccupe de faire découvrir son œuvre, à l'instar de Takeshi Kitano, avec dix ans de retard.

La modernité de Park Cheol-soo, l'auteur de *Funérailles* (1996), s'inscrit quant à elle dans la confronta-

tion entre documentaire et fiction. Cet enjeu de mise en scène reflète la contradiction entre la désunion de la famille d'un défunt et le respect des rites funéraires ancestraux qui doivent la conduire à sa dernière demeure. D'une belle audace, ce film est une réflexion sur la figure du passage, entre vie et trépas, tradition et modernité, ville et campagne, et plus encore peut-être entre le cérémonial du deuil et la mise en scène de cinéma.

C'est également un rite de passage qu'évoque le film de Park Chong-won, *Notre héros défiguré* (1992), celui d'un adolescent des années 50 en révolte contre le régime de terreur et d'iniquité du système scolaire. Cette histoire d'une classe entière faisant allégeance à un délégué tout-puissant qui s'est acquis la complicité des maîtres, est une claire métaphore de trois décennies de dictature en Corée du Sud, et des mécanismes de violence et de soumission qui l'ont rendue possible. Bien ficelé, ce film témoigne de la volonté des jeunes cinéastes d'apurer les comptes de l'histoire.

CONCURRENCE HOLLYWOODIENNE

On regrettera d'autant plus que les deux films les plus récents de ce panorama soient aussi peu convaincants. *Noël en août* (1997), de Hur Jin-ho – l'histoire d'un photographe atteint d'une grave maladie qui tombe amoureux d'une contractuelle – semble vouloir moderniser, sans y parvenir, le mélodrame d'antan. Variation très superficielle de la comédie sentimentale au féminin, *Girl's Night Out* (1998), de Im Sang-soo, rappelle surtout que le pays est ouvert depuis dix ans à la libre concurrence de l'armada hollywoodienne, et qu'ici comme ailleurs, on perd plus qu'on ne gagne à marquer l'adversaire à la culotte.

Jacques Mandelbaum

★ « Films inédits coréens » (v.o.). L'Arlequin, 76, rue de Rennes, Paris 6^e. M^o Saint-Sulpice. Tél. : 01-45-44-28-80.

Les outils d'une cinématographie pleine de vitalité

DEPUIS la crise économique qui a frappé la Corée du Sud en 1997, les chaebols (conglomérats) ont massivement réduit leurs investissements dans le cinéma. Hyundai, Daewoo et SKC ont mis en veilleuse leurs activités cinématographiques ; CJ, qui s'était signalé en devenant actionnaire de DreamWorks (la major créée par Steven Spielberg, Jerry Katzenberg et David Geffen), se contente désormais de la distribution et de la gestion de l'unique multiplexe en Corée du Sud. Pourtant, le marché est loin de s'être effondré, y compris pour les productions nationales, comme en témoigne le triomphe de *Shiri* qui, depuis sa sortie le 13 février, a battu le record historique du box-office coréen avec 6 millions d'entrées (*Titanic* n'a totalisé « que » 4,3 millions).

Ce film d'action de type hollywoodien a coûté 2,5 millions de dollars (2,6 millions d'euros), deux fois le prix moyen d'un film. Il mêle une aventure d'espionnage sur fond d'idéologie anticommuniste à un mélo à la coréenne, avec romance entre l'homme du Sud et la femme du Nord. La réunification doit se faire par amour, suggère le réalisateur Kang Je-kyu. *Shiri* a été produit grâce à Samsung, mais ce dernier va bientôt céder ses actions à l'américaine Citibank.

Profitant de la crise économique en Corée du Sud, les Américains ont voulu négocier un investissement de 500 millions de dollars contre la réduction puis l'abolition du système des quotas qui, en principe, réserve

146 jours par an de projection à des films coréens (en général, et par dérogation, ce nombre est ramené de 100 à 120). En l'absence de soutiens publics à la production, à la distribution et à l'exploitation, le système des quotas reste la seule protection de la cinématographie nationale. La réaction des professionnels coréens à la proposition américaine a été prompte et massive. Le 1^{er} décembre 1998, tout ce que le cinéma compte de célébrités participait dans la rue à une spectaculaire procession, « les funérailles du cinéma coréen ».

MOUVEMENT DES CITOYENS

Cette manifestation s'est vite transformée en un large mouvement des citoyens, avec la participation des milieux culturels, poètes, romanciers, danseurs, savants, etc. Solidaire de ce mouvement (qui continue), Kang Je-kyu distribuait en silence des tracts pour la « défense des quotas du cinéma coréen » devant le Palais des festival à Cannes cette année. Et le président Kim Dae-jung a promis de maintenir le système en place. Les gens du cinéma attendent avec circonspection sa visite aux Etats-Unis prévue pour juillet...

Alors que les grands groupes industriels se retirent du cinéma et que les procédures d'aides traditionnelles sont remises en cause, deux approches nouvelles se dessinent. Des investisseurs privés, des fonds financiers (Industry Bank Capital, Korea Technology

Finance) ou des sociétés d'investissement (Ilshin Investment, Sambu Venture Capital, Mirae Investment) prennent la relève des chaebols, mais n'ont pas la dimension de mécènes de leurs prédécesseurs. Les films produits dans ce cadre sont soumis à un strict impératif de rentabilité.

Simultanément, les relations entre cinéma et Etat sont peut-être à un tournant majeur. Jusqu'au 1^{er} décembre 1998, l'intervention de l'Etat en Corée était l'affaire de la KMPPC (Korean Motion Picture Promotion Corporation), née en 1973 en pleine dictature. La KMPPC régissait un système très encadré, où une petite vingtaine de sociétés de production avaient seules le droit d'importer des films étrangers, plus profitables. Entre 1985 et 1988, la libéralisation permit l'ouverture de la distribution de films étrangers et l'assouplissement du contrôle sur la production, modifiant profondément le paysage cinématographique national. La suppression de la censure sur scénario en 1987 confortait une considérable augmentation du nombre de films et l'apparition d'un cinéma de qualité, jeune et critique.

Institution obsolète, la KMPPC a été remplacée le 28 mai par une nouvelle structure, la Kofic (Korean Film Commission) dont la naissance a été saluée par la profession comme une révolution bénéfique. Se voulant proche du modèle du CNC français, la Kofic devrait disposer de moyens importants pour dynamiser la création cinématogra-

phique. Son directeur, Shin Se-gil, est un ancien homme d'affaires de Samsung. Parmi les dix membres de la commission, on compte le réalisateur Im Kwon-taek, mais aussi de nombreux sympathisants de la lutte contre la dictature qui s'étaient retrouvés au premier rang du combat en faveur du maintien des quotas, comme l'acteur vedette Moon Sung-keun (*La République noire*, de Park Kwang-su, 1991 ; *Pétale*, de Jang Sun-woo, 1996) ou la journaliste An Cheong-sook.

LES TRIBULATIONS D'UN NORDISTE AU SUD

Ces évolutions se produisent dans un climat plus ouvert, dont témoigne la levée de la vieille interdiction des films japonais, la diffusion de films nord-coréens à la télévision, tandis qu'on évoque la possibilité d'une première coproduction entre les deux zones. En attendant, la sortie le 15 mai de la comédie *L'Espion*, de Jang Jin, a été bien accueillie par le public et la critique. Provocateur et incitant à la réflexion, le film raconte les tribulations d'un espion du Nord venu au Sud voler le gène du « super-cochon » capable de résoudre le problème de la famine. Il connaît divers déboires, « chocs culturels » plutôt qu'idéologiques, loin d'être toujours à l'avantage du Sud. Surtout, ce qui était hier encore facteur de peur collective – la division du pays – est devenu motif à se distraire.

I Myung-hee

Le cinéma sud-coréen en chiffres

- **La production.** Elle est en baisse au cours des dernières années, avec 43 films – dont 18 premiers films – en 1998 contre 121 en 1991, 65 en 1996 et 59 en 1997.
- **Les salles.** La Corée du Sud dispose de 507 salles, mais d'un seul multiplexe. Une entrée coûte entre 20 et 30 francs (3,05 à 4,57 euros). Un film qui dépasse les 100 000 entrées est considéré comme une réussite. En 1997, 47,5 millions de spectateurs avaient fréquenté les cinémas sud-coréens.
- **La fréquentation.** Depuis *La Chanteuse de Pansori*, d'Im Kwon-taek (1993), premier film à réaliser un million d'entrées en Corée du Sud, le nombre de

spectateurs n'a cessé d'augmenter pour les films sud-coréens. Malgré la diminution du nombre des films et de leur financement, le cinéma sud-coréen a atteint 25 % de parts de marché en 1998 (contre 18 % en 1988). *Noël en août*, de Huh Jin-ho, et *Whispering Corridors*, de Park Ki-hyung ont dépassé un million d'entrées, comme l'avait fait fin 1997-début 1998 *La Connaissance*, de Jang Yoon-hyun.
- **Les importations.** Le nombre de films importés, pour la plupart des films américains, a, de son côté, augmenté considérablement jusqu'à la veille de la crise économique : 23 films en 1983, 176 en 1988, 405 en 1996, 359 en 1997, et 316 en 1998 (dont 25 films français).

IM KWON-TAEK n'est pas seulement, à soixante-trois ans, le plus grand cinéaste coréen. En une cinquantaine de films depuis 1961, il a raconté l'histoire de son pays à toutes les époques, pratiquant tous les genres, essayant tous les styles. Il réalise en ce moment la quatrième adaptation au cinéma de *Histoire de Choon-hyang*, un *Roméo et Juliette* à la coréenne très populaire depuis le XVIII^e siècle.

« Voyez-vous apparaître en Corée du Sud une nouvelle génération de réalisateurs ?

– Oui, et c'est bien sûr très positif et porteur d'espoir. La plupart sont d'anciens étudiants de cinéma, en Corée ou à l'étranger. Ils n'ont pas

été formés par le système traditionnel de Choong Moo Ro [le quartier de Séoul où étaient installées, jadis, toutes les sociétés de production, dont le nom est devenu synonyme d'"industrie du cinéma" en Corée]. A mes yeux, les nouveaux cinéastes manquent de sens de l'équilibre, leurs films sont soit entièrement tournés vers l'art, soit entièrement voués au commerce. Le cinéma ne se fait pas avec un seul de ces éléments.

– Que vous inspire la nouvelle politique de l'Etat ?

– L'engagement affiché pour la première fois par un gouvernement en faveur de la culture est louable, mais il a été comme

menotté par le vent froid de la crise. Comme la situation économique se rétablit petit à petit, on va pouvoir vérifier l'efficacité de la nouvelle politique.

– Malgré la crise, un nombre important de films coréens ont connu le succès. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

– Les films à succès de ce qu'on appelle en Corée l'"époque FMI" sont des produits fabriqués sur le modèle hollywoodien, qui n'apportent rien en termes de langage cinématographique ou de singularité coréenne. Les médias se sont déchaînés en faveur de ces films, jusqu'à assimiler succès au box-office et réussite artistique. Ce

genre de jugement simpliste mène à des impasses.

– Comment vos propres films sont-ils produits ?

– *Choon-hyang* est mon 97^e film, j'ai toujours travaillé avec la société de production Taehung, représentative de Choong Moo Ro. Mais cette fois, mon film est coproduit par la société financière Mirae Investment. Cela correspond à la perte d'autonomie du secteur cinématographique proprement dit, ce qui m'inquiète. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon (traduits du coréen par I Myung-hee)

Sokolo, village d'Afrique, interpelle le village planétaire

La Vie sur terre. Le Mauritanien Abderrahmane Sissako réussit le cocktail de l'intime, du politique et de l'humour

Film franco-malien d'Abderrahmane Sissako. Avec Abderrahmane Sissako, Nana Baby, Mohamed Sissako, Bourama Coulibaly, Keita Bina Gaoussou (1 h 01).

Produit par Arte et Haut et Court pour la série « 2000 vu par », présenté à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes en 1998 et diffusé sur la chaîne culturelle, *La Vie sur terre* est un film juste, drôle, intelligent, d'autant plus enthousiasmant qu'il est totalement incorrect.

D'abord parce qu'il refuse l'impatif du conte qui, au nom d'une illusoire authenticité et de la mauvaise conscience occidentale, a fini par devenir l'image de marque du cinéma africain. Ensuite parce qu'il détourne, en la réduisant à un simple prétexte, la commande d'illustrer la dernière nuit du siècle. Enfin parce que c'est un regard assez original pour être irréductible à tout impératif d'ordre communautaire et n'appartenir qu'à ceux qui le découvrirent au détour d'une salle obscure.

Pour mener à bien cette réussite, Abderrahmane Sissako a mis au point un cocktail composé de trois éléments : l'intime, l'humour et le politique. Soit le retour au village – Sokolo, au Mali

– du cinéaste exilé en Europe, qui s'annonce par une lettre au père lue en voix off. Inauguré comme un journal intime, le film se place aussi d'emblée sous les auspices de la politique et de l'humour.

CÉSAIRE ET TATI

C'est le long travelling de la séquence d'ouverture sur les interminables étalages de nourriture d'un supermarché, et la silhouette chapeauté et imperméabilisée de l'acteur-auteur, déambulant l'œil impavide au long de ces allées, un petit ours

PROFIL

POUR LE SILENCE ET LA LENTEUR

Abderrahmane Sissako est né en 1961 au centre de la Mauritanie, mais il a grandi au Mali. Des films de son enfance, il ne se souvient guère que des *Trinita*, westerns italiens burlesques avec Terence Hill. Rentré dans son pays natal en 1980, il fréquente l'Institut culturel soviétique de Nouakchott. Il découvre la littérature russe : titulaire d'une bourse, il part en 1981 en Union soviétique, d'abord à Rostov, où il apprend la langue, puis à Moscou, où il entre à l'école de cinéma, le VGIIK. « *Mon désir de cinéma est né lors de mon retour*

en peluche blanc sous le bras.

Un raccord plus loin, à l'horizon bouché et métallique des boîtes de conserve se substitue l'infinie profondeur de champ, ocre de terre et bleu de ciel, d'un paysage africain. Ce n'est pas seulement un effet de montage en vertu duquel la beauté succède à la laideur et le dépouillement à l'accumulation. C'est aussi une question posée par le cinéma au spectateur : quel lien entretiennent entre elles ces deux réalités apparemment si dissemblables, et plus encore si elles ap-

partiennent bien à la même planète ? La réponse, c'est le film lui-même, qui entrecroise la mémoire vive de la colonisation par l'insurrection poétique d'Aimé Césaire et l'esseulement quotidien de Sokolo par une chronique tendre-amère digne de Jacques Tati.

Sokolo ! Sa « bibliothèque parlée » qui dispense au village la culture et la musique sur les ondes bricolées de Radio Colon, « *la voix du riz* » ; son employé des postes qui s'évertue à croire dans les vertus du progrès et de la

communication quand le téléphone ne fonctionne jamais ; ses groupes de jeunes gens désœuvrés qui rapprochent leurs chaises pliantes du mur à mesure que son ombre diminue ; son photographe consciencieux qui relève sous un parasol de fortune l'identité du village, et cette jeune fille nommée Nana qui le traverse en vélo, si belle et rayonnante qu'on croirait quand elle darde un sourire que le soleil se déplace à bicyclette.

AVANCÉE ET IMMOBILISME

Tourné comme en roue libre, avec un sens aigu de la composition et du cadre, le film est construit sur une série de vignettes récurrentes. Entre avancée et immobilisme, soleil et ombre, présence et oubli, Sokolo, village africain, pose au village planétaire le problème de son existence. Il hurle dans le combiné que l'an 2000 c'est aujourd'hui, que sa voix compte dans le vaste réseau de la communication humaine et que, selon l'expression de Césaire, « *il est place pour tous au rendez-vous de la conquête* ».

En complément de programme bienvenu, un documentaire de Marie Jaoul de Poncheville sur la projection de ce film à Sokolo, en avril 1999.

Jean-François Rauger

Jacques Mandelbaum

Un taulard de grande humanité

Prison à domicile. La verdure retrouvée de la comédie sociale à la française

Film français de Christophe Jacrot. Avec Jean-Roger Milo, Hélène Vincent, Ticky Holgado, Marina Tomé, Elie Kakou (1 h 26).

Ça commence très mal, comme une de ces sempiternelles comédies coincées entre empiement d'images et description méprisante des personnages. Dans une prison caricaturale, un quiproquo imbécile va faire bénéficier un criminel d'une réforme visant à désengorger les centrales en envoyant certains détenus loger chez des particuliers. Tandis que des fonctionnaires stupides et arrivistes laissent se mettre en place cette situation dangereuse, le taulard est recueilli par un couple de beaufs de nos provinces...

POINTE RIEUSE

Mais, contre toute attente, le film s'arrange, c'est-à-dire qu'il empire. Christophe Jacrot décale son récit dans plusieurs directions. La première tient d'une critique sociale acerbe, qui deviendra vigoureuse avec l'intervention de

Philippe Nahon prenant plaisir à imiter le leader d'un parti fascisant... Simultanément, les personnages, sans cesser d'être croqués d'une pointe incisive et rieuse, ne cessent de gagner en épaisseur, en humanité : Ticky Holgado (traité pour une fois avec respect par un scénariste) et Hélène Vincent (formidable, comme toujours), couple de merciers sans enfants ; Marina Tomé, fonctionnaire obnubilée par la réussite de son projet ; Elie Kakou, flic qui attend son heure. Enfin, le décalage vers une sorte d'onirisme noir, très tenu, font de ce film une réussite inattendue.

Le scénario, les décors (ces maisons pastel et pimpantes, rappelant celles de la banlieue d'Edward aux mains d'argent) y sont pour beaucoup, comme l'interprétation sidérante et fine de Jean-Roger Milo, sorte de monstre de Frankenstein qui serait réellement méchant. Le film fait rire, sans manquer ses cibles. Cette générosité, cette verdure critique rappellent un ton longtemps singulier, celui de Jean-Pierre Mocky.

Jean-Michel Frodon

Une Amérique laide et enchantée

Gummo. Les visions incongrues d'un jeune cinéaste inspiré

Film américain d'Harmony Korine. Avec Jacob Reynolds, Nick Sutton, Jacob Sewell (1 h 35).

Nous sommes à Xenia, petite ville de l'Ohio qui fut, au milieu des années 70, dévastée par un ouragan. Une voix d'adolescent nous l'apprend tandis que défilent des images incertaines et hésitantes dont celle, inoubliable, d'un chien empalé sur une antenne de télévision.

Tourné dans les faubourgs de Nashville par un jeune cinéaste qui fut le scénariste de *Kids*, de Larry Clarks, *Gummo* se veut le portrait d'une Amérique oubliée, voire inconnue, univers de petits Blancs rongé par le chômage et l'alcool. Le film progresse en s'attachant au parcours de deux adolescents, Tumber et Salomon, qui passent leur temps à sillonner leur quartier en vélo et à tuer les chats errants.

DES TARES INAVOUABLES

D'étranges silhouettes apparaissent sur leur passage. Un jeune garçon torse nu, coiffé d'oreilles de lapin en feutrine rose

et sale, déambule, une planche à roulettes sous le bras ; deux blondinettes recueillent un chat, s'amuse à se coller du sparadrap noir sur les seins et sautent sur leur lit... On n'en finirait pas de citer les innombrables tableaux désolants ou incongrus, souvent les deux, qui forment la matière même du film d'Harmony Korine, qui traque le fantastique dans une communauté corrodée par des tares diverses et inavouables.

Tourné avec des acteurs professionnels pour les rôles importants, le film multiplie les procédés destinés à rendre crédible l'étrangeté de cet univers. La superposition des formats d'images (vidéo, super-huit, 35 mm), l'utilisation de la caméra portée, le traitement du son, la longueur des scènes sont autant de moyens par lesquels le cinéaste atteint une forme fabriquée de réalisme.

Gummo révèle ainsi un cinéaste suffisamment inspiré pour faire oublier la fausse spontanéité de son projet et inventer un monde d'une laideur expressive et enchantée.

Jean-François Rauger

LE 11 JUIN, 1ÈRE NUIT ITINERIS DU CINÉMA AU GRAND REX, PARIS.

LE TEMPS D'UNE NUIT, PASSEZ DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA CAMÉRA.

MAKING-OF* : LES NUITS ITINERIS DU CINÉMA.

PAR PASSION POUR LE CINÉMA, ITINERIS CRÉE L'ÉVÉNEMENT EN VOUS FAISANT DÉCOUVRIR LES COULISSES DES TOURNAGES DE CINÉMA. RENDEZ-VOUS LE 11 JUIN AU GRAND REX, À PARTIR DE 22H30, 1 BD POISSONNIÈRE, 75002 PARIS. TÉLÉPHONEZ AU 08 36 68 99 80 (2,23 F/MN) OU CONNECTEZ-VOUS SUR LE WWW.ITINERIS.TM.FR *FILM DU FILM.

France Telecom

HIT MUSIC only!

FTGAROSCOPE

DISPARITIONS

Mel Tormé

Un chanteur à la voix de « brouillard de velours »

MEL TORMÉ, chanteur américain, compositeur, auteur de textes, pianiste, batteur, acteur, arrangeur et écrivain, est mort à Los Angeles des suites d'une crise cardiaque samedi 5 juin.

Né Melvin Howard Torme à Chicago le 13 septembre 1925, il était mal aimé en France. Ces dernières années, reprenant les tournées, il se répand sur la médiocre vertu du public français, qu'il accuse de n'avoir jamais rien entendu au jazz, et son inculture musicale. Très populaire dans son pays, particulièrement choyé en Angleterre, il a subi en France l'accueil réservé aux grands artistes blancs (Anita O'Day) que l'usage de la langue, quelque chose qui tient sans doute à la culture religieuse et les manières de music-hall ont historiquement coupé d'un public tâtonnant pour se faire une virginité d'amateur de « jazz ». Sans compter que Mel Tormé apparaît en crooner, fait très tôt de la télévision, réalise ses meilleures œuvres avec les nonchalants perfectionnistes de la West Coast, et mérite son surnom de « *The Velvet Fog* » (le brouillard de velours). Bref, un casier judiciaire assez chargé.

Il n'est pourtant pas d'articulation plus nette, d'usage du souffle plus inspiré, de voix mieux contrôlée, à l'égal de Billie Holiday et de Frank Sinatra. Le parolier est touchant, encore faut-il entendre les paroles. De tous les crooners, c'est le plus proche des musiciens de jazz. Leur fréquentation n'a jamais

cessé. Eux ne se sont pas trompés sur lui, mais il faut dire que, le plus souvent, ils ne savent pas ce qu'est le « jazz » avec autant de perfection que le public français. Entre autres livres aux qualités non négligeables, Mel Tormé en a consacré une, une biographie (*Traps*, 1978), à son ami Buddy Rich, le batteur que le même public ne portait guère davantage en son cœur.

MOMENTS DE GRÂCE

Première performance en public, à quatre ans. On vient juste d'inventer le cinéma parlant. Après quelques rôles et quelques chansons (enfant de la balle, bien sûr, fils de comédiens, auteur à quinze ans), il entre comme batteur-chanteur chez Chico Marx à dix-sept ans. Sa formation vocale, Mel Tormé and His Mel-Tones, est vite populaire et enregistre avec Artie Shaw (en 1945). Comme le célèbre épouseur, Mel Tormé se marie quatre fois. Soliste, il impose des compositions carrées : *Stranger in Town*, *Born to Be Blue* ou *County Fair*.

C'est à partir de son séjour sur la Côte Ouest que les choses se précipitent, l'enregistrement en public de son passage au Crescendo Club de Los Angeles (1954), le succès à Londres qui s'ensuit.

En 1957, Mel Tormé fait des débuts remarqués à la télévision dans *The Comediant*, dirigé par John Frankenheimer. Son association avec Marty Paich – pianiste, arrangeur et chef, dont le rôle est mal

perçu en France (toute une histoire de ces malentendus), université chez qui défilent tous les solistes et chanteurs de la décennie, chez qui ils se forment, de Chet Baker à Ray Charles, d'Al Porcino à Jimmy Giuffre, de Dick Nash à Scott LaFaro – aboutit à *Prelude to a Kiss*. Suivent *Tormé* (avec l'arrangement rhapsodique de *Blues in the Night*), *Back in Town* et *Mel Tormé Sings Schubert Alley*.

De sa collaboration avec Judy Garland (1963), pour sa série télévisée, restent quelques moments de grâce, pas mal de détresse et un livre, *The Other Side of the Rainbow* (1970). Ce qui lui donne l'idée de reprendre une carrière entamée sous le pseudonyme de Wesley Butler Wyatt (*Dolarhide* en 1955, *Wynner* en 1985, son autobiographie en 1988). Il tourne avec George Shearing au piano. Bing Crosby le cite comme meilleur « *performer* » musical qu'il ait jamais vu. En 1981, il fait un petit tour pour rien à La Grande Parade de Nice et donne, juché sur un tabouret comme en studio, un superbe récital à Paris.

Quelques concerts en Europe ces dernières années, les mêmes malentendus, pas mal de mots aigres-doux contre le public d'ici. De toute façon, il aura connu une gloire et un destin accomplis. Sa mort pourrait être l'occasion de l'écouter. Il n'est, pour les chanteurs à la voix de velours de brouillard, jamais trop tard.

Francis Marmande

Robert Cunibil

Un aviateur, compagnon de la Libération

ROBERT CUNIBIL, compagnon de la Libération, est mort samedi 5 juin à Vialas (Lozère) dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Né le 3 février 1915 à Paris, Robert Cunibil s'engage dans l'armée de l'air en 1935. Il sert au Maroc, puis en Algérie d'où, jusqu'en juin 1940, il va participer, comme mécanicien et mitrailleur, à des opérations au-dessus du sud de l'Italie et de la Sicile. Dès le 1^{er} juillet 1940, refusant l'armistice, le sergent Cunibil rejoint, à bord d'un Glenn Martin, les forces britanniques à Héliopolis (Egypte). Il est incorporé dans le 88^e squadron de la Royal Air Force, avec lequel il prend part aux missions en Abyssinie et en Somalie. En décembre 1940, son avion est abattu par la chasse italienne au-dessus de Dir Daoua (Abyssinie) et, seul rescapé de l'équipage, il est fait

prisonnier par les Italiens. Le 20 décembre 1940, Robert Cunibil est condamné à mort par le tribunal d'Addis-Abeba. Incarcéré à Dessié, en attendant son exécution, il est sauvé, en avril 1941, par l'avancée des troupes alliées. Il réintègre le 88^e squadron et il est mis aux ordres du colonel Gaston Palewski, futur ministre du général de Gaulle, qui commande les Forces françaises libres (FFL) de l'est africain. Un an plus tard, il est affecté au groupe de chasse « *Alsace* », avec lequel il participe à la bataille d'El Alamein (Egypte) contre les forces allemandes du maréchal Erwin Rommel, avant d'être rapatrié en Angleterre parce que le groupe est retiré du front.

En avril 1943, l'adjutant-chef Robert Cunibil est incorporé, comme chef mécanicien navigant et mitrail-

leur, à la 2^e escadrille du célèbre groupe de bombardement « *Lorraine* », au sein duquel il accomplira vingt missions de guerre – dont neuf sur la France – pour libérer sa patrie. Il est promu sous-lieutenant en juin 1944 et il sera fait compagnon de la Libération le 25 mars 1945 pour son action dans le groupe « *Lorraine* ». Après la guerre, Robert Cunibil reste dans l'armée de l'air et sert sur plusieurs bases en France et au Mali (l'ancien Soudan français), jusqu'à sa retraite, en juillet 1968, avec le grade de lieutenant-colonel. Il se retire en pays cévenol, à Vialas, dont il sera maire de 1977 à 1983.

Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la médaille militaire, Robert Cunibil était commandeur de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

NOMINATIONS

PÊCHE

Gilbert Simon, inspecteur général de l'équipement, a été nommé directeur général du Conseil supérieur de la pêche, pour succéder à Gérard Tendron nommé le 28 avril directeur de l'Office national de la chasse.

[Né le 28 novembre 1947 à Montpellier, Gilbert Simon est diplômé de l'Institut des études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1972-1974). Chef du bureau des sites au ministère de la culture de 1974 à 1978, il

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 5 juin sont publiés :

● **Conseil économique et social**: un décret modifiant les conditions de désignation des membres du Conseil économique et social. Il prévoit notamment qu'un représentant est désigné par la Fédération syndicale unitaire (FSU).

● **Droit électoral** : un décret majorant le plafond des dépenses électorales pour l'élection des députés de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection, signée à Montréal le 1^{er} mars 1991 ;

un décret portant publication de l'avenant à la convention relative aux relations postales, télégraphiques et téléphoniques du 18 mai 1963 entre la France et la principauté de Monaco, signé à Paris le 18 juin 1996 ;

un décret portant publication de la convention d'assistance administrative mutuelle en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de mariage

– 9 juin 1949 - 9 juin 1999.

Jean-François et Brigitte, Didier et Sophie, Véronique et Hans-Peter, Olivier, leurs enfants, **Clémence, Pierre-Olivier, Julia, Pauline, Louis, Camille, Nicolas, Clara,** leurs petits-enfants, sont très heureux de féliciter

Huguette et Pierre SCHMITT,

pour leurs cinquante ans de mariage.

Décès

– Un groupe de ses amis a le grand regret d'annoncer la mort, à quatre-vingt-dix ans, de

Stéphane du CHATEAU, architecte-ingénieur,

qui s'est éteint le mercredi 2 juin 1999.

Un office religieux sera célébré le 10 juin, à 11 heures, en l'église polonaise de Paris, 263 *bis*, rue Saint-Honoré.

Après l'inhumation au cimetière des Champeaux de Montmorency (Val-d'Oise), boulevard Gallieni, nous nous réunirons à 15 heures, dans un local de l'église polonaise, pour évoquer la vie et l'œuvre de notre ami.

– Meryem, Halima, Abbes, Karim, Nadia, Hakim et May, ses enfants,

Ainsi que les familles Chorfi, Boutaleb, Bensouda, Benchekroun, Breckx, Nizard, Saulet et Fenira, parentes et alliées, ont l'immense chagrin de faire part du décès du

docteur Ahmed CHORFI, radiologiste et cancérologue AIEA, ex-gouverneur au Conseil des gouverneurs de l'AIEA à Vienne, ex-directeur des centres anticancéreux de l'hôpital de Casablanca,

rappelé à Dieu, le 7 juin 1999, à Casablanca.

« Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons. »

4, rue Georges-Saché, 75014 Paris, 66, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris.

– Emma Combrisson, sa femme, Jean Baptiste et Marie Christine, Bernard et Hélène, Bruno, ses enfants, Emmanuel, Matthieu, Pierre, Thomas, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Noël COMBRISSON,

survenu le 7 juin 1999, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité le vendredi 11 juin, en l'église Sainte-Marguerite.

Il sera inhumé au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

– M^{me} Henri Faure, son épouse,

Les docteurs Jean-François et Isabelle Faure, Aymeric, Valentine et Juliette, Le docteur Pierre Faure, Les docteurs Michel et Nathalie Faure, Edouard, Baptiste, Clément et Arthur, ses enfants et petits-enfants, M^{me} Andrée Faure, sa sœur, ont la très grande tristesse de faire part du décès du

professeur Henri FAURE,

survenu le 7 juin 1999.

Les obsèques auront lieu le jeudi 10 juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Bonneval (Eure-et-Loir).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Glain-Montaigt (Puy-de-Dôme).

40, rue de la Résistance, 28800 Bonneval.

– Arthur, son fils,

Tous ses parents et amis, font part du décès de

Alain FRANÇOIS,

survenu brutalement à Paris, le 4 juin 1999, dans sa cinquante-deuxième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 11 juin, à 15 heures, en l'église de Saint-Maurice-la-Clouèere (Vienne).

Arthur François, 12, rue Baron, 75017 Paris. Stéphane Larignon, 16 *bis*, rue de Romainville, 75020 Paris.

| |
|---|
| CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne |
| DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 136 F TTC - 20,73 € TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 € |
| NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES 520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES <i>Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €</i> |
| THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 € COLLOQUES - CONFÉRENCES : <i>Nous consulter</i> ☎ 01.42.17.39.80 + 01.42-17-38-42 Fax : 01.42.17.21.36 |

– Isabelle et Pierre, Arnaud et David Frilley, ses parents et ses frères, Maya Dowbor, Nina Kagansky et Claude Hofmann, ses grands-parents, tous ses nombreux amis, ont la profonde douleur de faire part du décès accidentel de

Antoine FRILLEY.

L'inhumation aura lieu au Vieux Cimetière de La Celle-Saint-Cloud, 25, avenue de Madame-de-Pompadour, où l'on se réunira le vendredi 11 juin 1999, à 11 heures.

4, sente des Petits-Bois, 78170 La Celle-Saint-Cloud. 19, rue Desbordes-Valmore, 75116 Paris.

M^{me} Denise SCHOENFELD,

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie,

Le directeur de l'UFR des sciences de la vie, Les personnels, Les collègues, ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Jacques LEBBE, professeur,

survenu le 6 juin 1999.

L'inhumation a lieu le mercredi 9 juin, dans la plus stricte intimité.

– Le président, Et le conseil d'administration de la Société française de systématique, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques LEBBE, vice-président de la SFS.

Ils adressent à son épouse et à ses enfants leur témoignage d'affection émue.

Jacques Lebbe avait ouvert la voie de la systématique biologique de demain.

Société française de systématique, MNHN, 57, rue Cuvier, 75005 Paris.

– Geneviève Charles, Nicole Lherault,

ses sœurs, Jacqueline Pierre Lherault, Jacqueline Henry Lherault, ses belles-sœurs, Anne, Claude, Aude, Jérôme, Marie-Pierre, Catherine, Michel, Yves, Isabelle, Dominique, Laurence, leurs conjoints et leurs enfants, Ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Reine LHERAULT,

survenu à Paris, le 7 juin 1999, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5^e, suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles, dans le caveau de famille.

139, rue de Longchamp, 92000 Neuilly-sur-Seine. 25, boulevard Arago, 75013 Paris.

M^{me} I. Marchand,

son épouse, M^{me} Valérie Marchand, sa fille, M. Philippe Ledru, Juliette Ledru, sa petite-fille, M^{me} Lucienne Dubois, sa belle-mère, Sa famille, Et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Igor MARCHAND, déporté résistant, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, médaille militaire, croix du combattant,

survenu le 7 juin 1999, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 11 juin, à 11 h 30, au cimetière de Boissy-Saint-Léger.

21, rue Maison-Blanche, 94470 Boissy-Saint-Léger.

– Les religieuses de Sainte-Clotilde, Paulette Delort, Et tous ses amis, font part de l'entrée dans la vie éternelle de

M^{lle} Denise SCHOENFELD,

décédée le 8 juin 1999, à Paris-13^e.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 juin, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13^e.

Selon la volonté de la défunte, on est prié de remplacer les fleurs par des dons en faveur des foyers d'handicapés.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dans le caveau de la congrégation des sœurs de Sainte-Clotilde.

101, rue de Reuilly, 75012 Paris.

M^{me} Denise SCHOENFELD,

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Les docteurs Jacques et Nadine Temkine, Stéphane, Julie, Alexandre, M^{me} Hélène Weiss-Muller, Fabrice et Delphine, Alix, M^{me} Stéphane de Lapierre et sa famille,

M^{me} Marcel Migno et sa famille, M. et M^{me} Maurice Sarrut, M^{le} Hélène Sarrut, font part du décès de

M^{me} Robert WEISS, née **Solange de LAPIERRE,**

le 30 mai 1999, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La crémation a eu lieu le 3 juin, dans l'intimité, aux Ulis.

Remerciements à l'AMSD, et en particulier à M^{me} Fami Zéphir, pour leur aide et leur dévouement.

Dons à l'AMSD, 3, rue Oudinot, Paris-7^e.

Temkine, 9, rue Victor-Duruy, 75015 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 10 juin 1994,

Jacques EFFROY, inspecteur d'académie,

disparaissait brutalement.

Son intelligence et sa bonté nous manquent.

Son souvenir demeure intact et nous accompagne chaque jour.

M^{me} Denise SCHOENFELD,

survenu le 6 juin 1999.

L'inhumation a lieu le mercredi 9 juin, dans la plus stricte intimité.

– Le président, Et le conseil d'administration de la Société française de systématique, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques LEBBE, vice-président de la SFS.

Ils adressent à son épouse et à ses enfants leur témoignage d'affection émue.

Jacques Lebbe avait ouvert la voie de la systématique biologique de demain.

Société française de systématique, MNHN, 57, rue Cuvier, 75005 Paris.

– Geneviève Charles, Nicole Lherault,

ses sœurs, Jacqueline Pierre Lherault, Jacqueline Henry Lherault, ses belles-sœurs, Anne, Claude, Aude, Jérôme, Marie-Pierre, Catherine, Michel, Yves, Isabelle, Dominique, Laurence, leurs conjoints et leurs enfants, Ses neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Reine LHERAULT,

survenu à Paris, le 7 juin 1999, dans sa soixante-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5^e, suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles, dans le caveau de famille.

139, rue de Longchamp, 92000 Neuilly-sur-Seine. 25, boulevard Arago, 75013 Paris.

– M^{me} I. Marchand, son épouse,

M^{me} Valérie Marchand, sa fille, M. Philippe Ledru, Juliette Ledru, sa petite-fille, M^{me} Lucienne Dubois, sa belle-mère, Sa famille, Et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} I. Marchand,

son épouse, M^{me} Valérie Marchand, sa fille, M. Philippe Ledru, Juliette Ledru, sa petite-fille, M^{me} Lucienne Dubois, sa belle-mère, Sa famille, Et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Igor MARCHAND, déporté résistant, chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, médaille militaire, croix du combattant,

survenu le 7 juin 1999, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 11 juin, à 11 h 30, au cimetière de Boissy-Saint-Léger.

21, rue Maison-Blanche, 94470 Boissy-Saint-Léger.

– Les religieuses de Sainte-Clotilde, Paulette Delort, Et tous ses amis, font part de l'entrée dans la vie éternelle de

M^{lle} Denise SCHOENFELD,

décédée le 8 juin 1999, à Paris-13^e.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 11 juin, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13^e.

Selon la volonté de la défunte, on est prié de remplacer les fleurs par des dons en faveur des foyers d'handicapés.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne), dans le caveau de la congrégation des sœurs de Sainte-Clotilde.

101, rue de Reuilly, 75012 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

M^{me} Denise SCHOENFELD,

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

PUBLICATION JUDICIAIRE

« Par arrêté rendu le 17 décembre 1998 par la cour d'appel de Paris (11^e chambre, section B), Monsieur Jean-Marie COLOMBANI, directeur de publication du journal *Le Monde*, Madame Christine GARIN, Monsieur François BONNET et Monsieur Serge GOZLAUS-KAS, dit SERGUEI, journalistes, ont été condamnés à des peines d'amende et à des réparations en faveur de la Ville de Paris, partie civile, pour avoir commis le délit de diffamation publique envers un corps constitué, en publiant dans l'édition du journal *Le Monde* en date du 22 novembre 1996, en page 10, sous le titre « Discrimination raciale dans l'attribution d'un HLM à Paris », deux articles et un dessin mettant en cause ladite partie civile. »

MERCREDI 9 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.30 Violence, reflet d'une société. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Amira Casar ; Red Hot Chili Peppers ; André Brahic ; Marie-Claude Pietragalla. Canal +

19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. Invité : Jean-Marie Le Pen. LCI

20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Quand j'étais belge. Arte

20.55 Hors série. Aux larmes citoyens. France 3

22.40 52 sur la Une. Délinquance des mineurs : traitement de choc ! TF 1

22.45 Ça se discute. Couples : Faut-il se ressembler pour s'aimer ? France 2

23.20 Un siècle d'écrivains. Roger Caillois. France 3

0.25 Les Chemins de l'impossible. Mission profonde en Guyane. Java, les hommes du volcan. M 6

0.35 Le Canal du savoir. Hannah Arendt. Paris Première

DOCUMENTAIRES

18.45 Cinq colonnes à la une. Planète

19.00 Connaissance. Descentes aux enfers. La fièvre du Nil. Arte

19.40 La Deuxième Révolution russe. [6/8]. La fin des débuts. Planète

20.15 Reportage. Paroles de réfugiés. [3/5]. Arte

20.20 Kalarippayat. La danse de la guerre. Odysée

20.35 L'Everest à tout prix. Planète

21.15 Rome secrète. [7/10]. Borgo et le château Saint-Ange. Odysée

21.35 Femmes du monde arabe. Toujan Faisal, Jordanie. Planète

21.45 La Guerre de Corée. [1/4]. Les Nations unies humiliées. Histoire

22.15 Histoire de la BD. [4/13]. L'aventure commence. Odysée

23.15 Profil. Le Diable embrassé sur le cul. Arte

23.15 Les Splendeurs naturelles de l'Europe. volants d'Europe. TV 5

SPORTS EN DIRECT

19.00 Football. Festival Espoirs de Toulon : France - Brésil. Eurosport

20.05 Football. Euro 2000. Éliminatoires (groupe 1) : Suisse - Italie. TSR

20.35 Football. Euro 2000. Éliminatoires (groupe 4). Andorre - France. TF 1

3.00 Basket NBA. New York Knicks - Indiana Pacers. Canal +

DANSE

21.00 The Tale of a Manor. Chorégraphie de Pär Isberg. Musique de Jan Sandström. Muzzik

22.15 So Schnell. Chorégraphie de Dominique Bagouet. Musique de Jean-Sébastien Bach. Arte

23.15 American Ballet Theatre at the Met 1984. Mezzo

MUSIQUE

20.45 Compay Segundo. Mezzo

21.55 Alanis Morissette. Paris Première

22.15 Nicolas Economou. Mezzo

0.00 L'Enlèvement au sérail. Opéra de Mozart. Par the English Baroque Soloists et the Monteverdi Choir, dir. John E. Gardiner. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.40 La Rage d'aimer. Francis Mankiewicz. O. RTL 9

20.50 Parole d'enfants. Miguel Courtois. O. M 6

21.00 Histoires d'hommes. Olivier Langlois. France 2

0.15 Tchernobyl, dernier avertissement. Anthony Page. France 3

0.45 Un champion de boxe. Roland Suso Richter [2/2]. Arte

SÉRIES

21.35 Le Caméléon. At the Hour of Our Death (v.o.). Série Club

22.20 Friends. The One with Joey's Big Break (v.o.). Canal Jimmy

22.25 Brooklyn South. Ambiance gay (v.o.). Série Club

0.15 New York Police Blues. Raphaël descend aux enfers (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

19.10 Brève histoire d'amour. Krzysztof Kieslowski (Pologne, 1988, 85 min) O. Cinéstar 2

19.30 La Grande Guerre. Mario Monicelli (Italie, 1959, N., 125 min) O. Cinétoile

20.30 Je suis un évadé. Meryn LeRoy (EU, 1932, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics

20.30 L'Inspecteur Harry. Don Siegel (Etats-Unis, 1971, 100 min) O. Ciné Cinéma 1

20.55 Créatures célestes. Peter Jackson (NZ., 1994, 100 min) O. RTBF 1

21.00 Léolo. Jean-Claude Lauzon (Fr. - Can., 1992, 105 min) O. Cinéstar 2

21.35 L'Adieu au drapeau. Frank Borzage (EU, 1932, N., v.o., 155 min) O. Cinétoile

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

PROGRAMMES

TF 1

19.00 Le Bigdil.

19.50 Clic & Net.

19.55 Météo, Journal.

20.25 Le Résultat des courses.

20.35 Football. Euro 2000. 20.45 Andorre - France.

22.40 Les Magazines du mercredi. 52 sur la Une. Délinquance des mineurs : traitement de choc !

23.40 Minuit sport.

FRANCE 2

18.25 Hartley, cœurs à vif. O.

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.

19.20 Qui est qui ?

19.55 et 20.45 Tirage du Loto.

20.00 Journal. Campagne officielle pour les élections européennes.

21.00 Histoires d'hommes. Téléfilm. Olivier Langlois. O.

22.45 Ça se discute. Couples : Faut-il se ressembler pour s'aimer ?

0.50 Journal, Météo.

1.10 Le Cercle. Jazz.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.

18.50 Un livre, un jour.

18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.

20.05 Fa Si La.

20.35 Tout le sport.

20.55 Hors série. Aux larmes citoyens.

22.50 Météo, Soir 3.

23.20 Un siècle d'écrivains. Roger Caillois.

0.15 Tchernobyl, dernier avertissement. Téléfilm. Anthony Page. O.

1.50 Nocturnales. Festival de La Roque-d'Anthéron.

CANAL +

► En clair jusqu'à 21.00

18.30 Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 La Femme du cosmonaute. Film. Jacques Monnet. O.

22.40 Une chance sur deux. Film. Patrice Leconte. O.

0.25 South Park. O.

0.45 Spin City. Dans la chaleur du jour. O.

1.05 A la une. Examen de passage. O.

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

23.30 La Ruee vers l'or. Charles Chaplin (EU, 1925, N., muet, v.o., 75 min) O. Ciné Classics

0.10 Ragtime. Milos Forman (Etats-Unis, 1981, v.o., 150 min) O. Cinétoile

0.25 Le Club de la chance. Wayne Wang (EU, 1993, v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 3

0.35 Big Man. David Leland (GB., 1991, v.o., 115 min) O. Cinéstar 1

2.00 Tron. Steven Lisberger (EU, 1982, v.o., 95 min) O. Ciné Cinéma 1

22.45 Maudite Aphrodite. Woody Allen. Mira Sorvino (Etats-Unis, 1995, v.o., 95 min) O. Cinéstar 2

22.45 Tron. Steven Lisberger (Etats-Unis, 1982, 95 min) O. Ciné Cinéma 2

23.05 Tandem. Patrice Leconte (France, 1986, 90 min) O. Cinéstar 1

Mangez du cormoran !

par Pierre Georges

MAINTENANT que les poulets belges naviguent sous pavillon de complaisance, comme panaméens. Maintenant que nous ne ferons plus nos repas que comme des dégustations : à l'aveugle. Maintenant que nous errons tous, comme poucets égarés, sur l'introuvable route de la traçabilité. Maintenant que chaque emballage doit être lu, chaque jour, à chaque repas, et c'est terrible à lire, un emballage, surtout pour les presbytes ! Maintenant que nos assiettes doivent être placées en garde à vue prolongée, comme il convient en matière de trafic de stupéfiants. Maintenant, comment disent les bons docteurs ?, que non contents de mourir sur table, les patients doivent s'attendre à mourir à table. Oui, maintenant après tout cela, que nous reste-t-il à manger ?

Eh bien, du cormoran ! Mangez du cormoran ! Ah, la sale bête, le divin plat ! Un bon vieux ragoût noir de ce noir volatile mignon dans une noire marmite par nuit noire, comme cela se pratique parfois dans nos îles bretonnes ! Mangez du cormoran, symbole haïssable d'une écologie dépravée. Croquez ce palmipède vorace et dévastateur qui dépeuple nos rivières et nos étangs, depuis que quelques illuminés zélés de l'espèce ont cru nécessaire de protéger la sinistre engeance.

Mangez du cormoran ! C'est un pauvre pêcheur qui le demande, dans son grand et vide désert de rivières sans brochets, de torrents sans truites, d'étangs sans carpes, de piscicultures à la ruine et d'eaux dépeuplées. Mangez du cormoran, ce vieux corbeau des mers, *Corvus marinus*, qui, à son lugubre et long cri, ajoute l'infinie liste de ses méfaits prédateurs.

Croit-on que l'on plaisante ? Jamais avec le cormoran ! Tenez, par la marée du matin, nous est arrivée la liste des professions de foi européennes, plat, lui, parfaitement indigeste et insipide. Or, dans l'errance normale qu'autorise ce genre de littérature, qu'a-t-on pu lire au chapitre Chasse, pêche, nature, traditions ? Qu'en douzième position figure un certain M. Jean-Luc Payet-Pigeon, « exploitant agricole et piscicole, responsable de la lutte contre le Grand Cormoran ».

Ah ! le brave homme, pour avoir ainsi identifié l'ennemi en toutes majuscules ! Comme quoi on peut défendre une juste cause sur une mauvaise liste. Les cormorans aux bains de mer ou à la casserole, il n'y a pas à sortir de là !

Au départ, parlons chiffres, il y eut des directives européennes prises sous la pression des lobbys verts. Le cormoran était, paraît-il, en voie de disparition, quelques dizaines de milliers à peine en France. Il fut donc protégé et surprotégé. Résultat : en quelques années, tant leur appétit est vorace, leur capacité à croître et se multiplier admirable, ils furent des centaines de milliers de cormorans, un grand vol noir qui dévaste le pays, la dombe et les calmes rivières. Simple, en période de certificat d'études, comme un problème de bainoire vidée : sachant que, chaque jour, chaque cormoran boulotte 500 grammes de poisson, calculez en combien de temps des centaines de milliers de lascars auront purgé les eaux douces de France de l'essentiel de leur contenu et désespéré la pacifique garnison ? Eh bien, c'est fait ! Et au milieu de la rivière, triomphe le cormoran, ce « noir creur » cher à Victor Hugo, natif du Doubs, jadis rivière à truites.

Indonésie : la lenteur du dépouillement du scrutin fait craindre une manipulation des résultats

Largement en tête aux législatives, l'opposition suggère l'avancement de l'élection présidentielle

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Le président de la Commission électorale officielle, Rudini, parle en expert. Général à la retraite et ancien ministre de l'intérieur, il a estimé, mardi 8 juin, qu'on ne pouvait pas comparer la situation actuelle avec les six élections législatives du temps de Suharto, quand le résultat du scrutin – à chaque fois, la victoire du Golkar, le parti gouvernemental – était annoncé sur-le-champ, avant même la fin du dépouillement des bulletins. A défaut de remettre en cause la victoire de l'opposition, la lenteur imprévue du décompte des voix du scrutin de lundi provoque l'agacement et quelques soupçons : mercredi, les résultats officiels portaient sur moins de 3 % des bulletins au lieu, comme annoncé, de la moitié.

Selon la Commission, le Parti démocratique indonésien de Megawati Sukarnoputri (PDI-P) était largement en tête mercredi avec 38 % des suffrages, devant le Parti du réveil national (PKB), son allié, qui obtient 23 % des voix et le Golkar au pouvoir (15 %). Tout en attri-

buant 33 % des voix au PDI-P, le Golkar a indiqué que, selon son propre décompte qui porterait sur plus de 7 % des bulletins de vote, il était en deuxième position avec 25 % des suffrages exprimés, devant le PKB (12 %). L'agence officielle Antara a fait un calcul analogue.

« GOUVERNEMENT EN EXIL » ?

Sans doute pour prévenir toute manipulation du dépouillement, Abdurrahman Wahid, le leader du PKB qui parle haut et fort, a menacé de former « un gouvernement en exil » au cas où le Golkar tenterait de se maintenir au pouvoir. Il a affirmé en avoir informé son allié Megawati et le général Wiranto, commandant en chef des forces armées.

Même si seules des raisons « techniques » expliquent la lenteur du dépouillement, ainsi que l'affirme le général Rudini, la diversité des décomptes très partiels de voix suggèrent toutefois que l'avance du PDI-P ne peut être remise en cause. Le parti de Megawati, la fille de feu Sukarno, et le PKB dominent les résultats à Java, l'île où sont regrou-

pés plus de la moitié des électeurs. On ne gouverne pas l'Indonésie contre Java et, de toute façon, de bons scores du Golkar sur les îles à la périphérie de l'archipel ne seraient pas capables de renverser la vapeur.

Autre évidence : le campagne électorale et le scrutin, qui se sont généralement déroulés dans le calme et la bonne humeur, ont exprimé un rejet de l'administration de Suharto et, donc du Golkar, qui en fut le véhicule politique pendant près de trois décennies. A chacun son tour : tel est le réflexe populaire. « Le Golkar doit être prêt à remettre le pouvoir aux partis qui gagneront les élections », a admis mardi Marzuki Darusman, le leader de la faction libérale du parti gouvernemental. « Le PDI-P et le Golkar réformé sont les deux pôles nationaux autour desquels doit s'organiser la vie politique pour éviter l'hyper-centralisation du pouvoir. Si nous perdons les élections, nous serons le pôle de l'opposition », nous avait-il déclaré à la veille du scrutin.

Les milieux financiers semblent approuver le changement même

s'ils restent prudents. La Bourse de Djakarta a fait mardi un bond de 12 %. La roupie indonésienne a augmenté de 5,6 % entre vendredi et mardi. Le FMI a jugé la situation assez encourageante pour annoncer mardi le déboursement de 450 millions de dollars (441 millions d'euros) de crédits et la Banque mondiale devrait en faire autant. Surtout, la communauté chinoise locale, dont le poids économique est important, semble reprendre confiance.

Comme des résultats complets sont désormais annoncés pour le 21 juin seulement, la polémique sur le dépouillement risque de se prolonger pendant encore au moins quelques jours sans pour autant renverser la tendance. L'intérêt se reportera donc assez rapidement sur la négociation d'une nouvelle coalition gouvernementale. Déjà, des voix s'élèvent dans les rangs du PDI-P pour avancer de deux mois une élection présidentielle prévue en novembre et réduire ainsi une transition jugée trop longue.

Jean-Claude Pomonti

Les personnels du ministère de la culture suspendent leur grève

LES ÉTABLISSEMENTS dépendant du ministère de la culture, notamment les musées nationaux, comme le Louvre ou Orsay, mais aussi les Archives nationales ou l'Arc de triomphe, fermés pour cause de grève, ont rouvert leurs portes au public le 9 juin. Le conflit qui opposait, depuis le 19 mai, une partie des personnels du ministère de la culture à leur tutelle est suspendu jusqu'à la fin du mois, dans l'attente des arbitrages budgétaires. Un protocole d'accord a été approuvé par la majorité des grévistes et signé par les deux parties dans l'après-midi du 8 juin. Le conflit portait sur la résorption de l'emploi précaire qui empoisonne depuis longtemps les administrations relevant du ministère. Ce sont donc près de 2 000 salariés dont la situation devrait être régularisée d'ici cinq ans tandis que 500 vacataires aux contrats de travail de moins de 10 mois verront ces contrats renouvelés. Le coût de ce conflit est estimé à 16 millions de francs, dont la moitié concerne le seul Musée du Louvre.

DÉPÊCHES

■ **SÉISME** : un tremblement de terre de magnitude 5 sur l'échelle ouverte de Richter a été ressenti, mardi 8 juin, sur la Martinique, provoquant des scènes de panique dans plusieurs communes de l'île. Le séisme s'est produit à 8 h 04 locales (14 h 04 à Paris). L'épicentre était situé en mer, à 52 kilomètres au large, selon l'observatoire volcanologique de la montagne Pelée. A Basse-Pointe (côte nord), quatre élèves en état de choc ont été hospitalisés. Plusieurs bâtiments scolaires, fissurés, ont dû être évacués. – (AFP)

■ **RADIO** : la directrice de France-Culture, Laure Adler, a annoncé, mardi 8 juin, l'arrêt le 31 juillet de « Staccato », l'émission d'Antoine Spire, qui s'est vu proposer en contrepartie une émission hebdomadaire, le jeudi de 15 heures à 17 heures, mais a décliné cette offre. « Staccato », créée il y a deux ans, sous le prédécesseur de Laure Adler, Pascal Gélinet, est diffusée du lundi au vendredi de 18 heures à 19 h 15. De nombreux intellectuels y ont participé pour aborder des sujets divers souvent liés à l'actualité, et son audience avait progressé. La décision de Laure Adler intervient après plusieurs autres mises à l'écart controversées.

■ **FOOTBALL** : l'attaquant italien Christian Vieri a été cédé, mardi 8 juin, par la Lazio Rome à l'Inter Milan pour 258 millions de francs, montant qui dépasse celui du transfert du joueur brésilien Denilson recruté en 1997 par le Betis Séville (210 millions de francs).

■ **OMNISPORTS** : la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, a présenté, mercredi 9 juin, au conseil des ministres les principaux axes de sa politique destinée à renforcer le rôle et la place des femmes dans le sport, pour leur favoriser l'accès à toutes les pratiques et accroître leur participation aux instances dirigeantes.

Société des rédacteurs du Monde

LES ASSOCIÉS de la Société des rédacteurs du Monde, société civile à capital variable, sont convoqués, conformément aux statuts, jeudi 24 juin à 15 heures, pour leur assemblée générale ordinaire. Cette réunion aura lieu à l'Institut agronomique de Paris (amphithéâtre Risler), 16, rue Claude-Bernard, Paris 5^e. Ordre du jour : 1. Mouvements d'associés ; 2. Rapport d'activité du conseil d'administration ; 3. Approbation des comptes ; 4. Quitus au conseil d'administration ; 5. Affectation des résultats ; 6. Votes de résolutions ; 7. Election de cinq administrateurs ; 8. Pouvoirs à conférer ; 9. Questions diverses.

Dior

EAU SAUVAGE
MÉFIEZ-VOUS DE L'EAU QUI DORT.

Christian Dior
PARIS

www.dior.com